

Rapport annuel 2022

ESG-CLIMAT GROUPAMA

ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT
JUN 2023



TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	/4
A. Édito de Cyril Roux, Directeur financier du Groupe Groupama	/4
B. Groupama, un Groupe engagé	/5
C. Panorama de notre stratégie d'investissement durable	/12
II. GROUPAMA, UN ASSUREUR ENGAGÉ PLAÇANT L'ESG AU CŒUR DE SON AMBITION STRATÉGIQUE	/16
A. Démarche générale de Groupama sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	/16
1. Groupama, un investisseur responsable	/16
2. Notre approche ESG par classe d'actifs	/17
3. Communiquer notre démarche à nos clients et aux autres acteurs de la Place financière	/30
B. Moyens internes déployés par Groupama	/33
1. Organisation et gouvernance des engagements ESG	/33
2. Renforcer notre expertise en interne pour servir les ambitions du Groupe	/35
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de Groupama	/37
1. Une gouvernance impliquée dans la prise en compte des critères ESG	/37
2. Intégration des risques de durabilité dans les politiques de rémunération	/39
III. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION ET SA MISE EN ŒUVRE	/40
A. Accélérer les transitions par l'engagement actionnarial	/40
B. Politiques de désengagement sectoriel	/44
IV. GROUPAMA RENFORCE SA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DURABLE AUTOUR DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ	/46
A. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	/46
1. Alignement avec la taxonomie européenne	/46
2. Encourager la transition énergétique par la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles	/49
B. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone	/51
1. Mise en œuvre de notre stratégie climat	/51
2. Suivi de la performance environnementale des investissements : bilan de la première année de déploiement de la stratégie climat	/55
C. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	/59
D. Notre contribution à une société durable	/68
1. À la recherche d'un impact social	/68
2. Offre de produits d'épargne axés sur l'ESG	/69



V. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ	/73
A. Intégration des risques de durabilité au sein de la gestion des risques de Groupama	/73
B. Évaluer les risques de durabilité	/74
1. Évaluation de l'exposition aux risques physiques et de transition du changement climatique	/74
2. Évaluation des risques liés à la biodiversité	/78
3. Évaluation des principales incidences négatives des investissements	/78
ANNEXES	/80
1. Répartition des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	/80
2. Glossaire	/82
3. Données : Détails méthodologiques, sources, etc	/83



ÉDITO

Après les turbulences sanitaires et économiques des années 2020 et 2021 dues à la pandémie de Covid, l'année 2022 a vu la montée des risques économiques, géopolitiques et climatiques. Les phénomènes que nous qualifions d'exceptionnels dans le passé tendent aujourd'hui à devenir la norme, et chaque nouvelle année apporte son lot de premières. La « facture climatique » en France à elle seule a atteint plus de 10 milliards d'euros pour les assureurs, un niveau record pour le XXI^e siècle, avec notamment des épisodes de grêle intenses qui ont touché une commune sur deux pour un coût historique de 5 milliards d'euros.

L'assurance ne peut pas faire disparaître les dangers. Elle permet une mise en commun des risques afin de pouvoir indemniser les victimes d'un sinistre. Cependant, pour que cela fonctionne, deux préalables sont requis : tout le monde ne peut pas être touché en même temps et les primes d'assurance doivent être abordables pour ceux qui doivent les payer, sinon les acteurs économiques cessent de s'assurer. Ce qui est nouveau dans le cas de la pandémie de Covid, comme du réchauffement climatique, c'est que la majorité de la population est touchée. Dit autrement, les assureurs ne doivent plus uniquement gérer des risques de fréquence, les risques de masse augmentent de façon significative atteignant des seuils qui rendent les risques moins mutualisables qu'auparavant.

Dans une telle situation, le rôle de l'assureur est de réduire les conséquences économiques des aléas, ce qui passe aussi par leur participation à la lutte contre le réchauffement climatique et l'incitation des assurés à renforcer la prévention des risques auxquels ils sont exposés. Ensuite, nous devons bien évidemment être aux côtés de nos assurés lorsque le risque survient. Cela fait parfaitement écho à la raison d'être de notre Groupe : « Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance ». Cette raison d'être est le fondement de notre stratégie RSE pour la période 2022-2024. Groupama a élaboré un cadre stratégique spécifique à sa responsabilité sociale constitué de trois axes prioritaires dont la combinaison est unique sur le marché : développer une relation client humaine, proactive et responsable, tout en proposant des solutions de protection répondant aux transitions en cours et en apportant une contribution active au développement durable de la vie locale. Ces axes sont complétés de deux socles fondamentaux répondant à des exigences d'exemplarité et d'engagement en tant qu'employeur et investisseur durable.

En 2022, nous avons poursuivi nos travaux visant à déployer une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe, se concrétisant par l'adoption d'une charte de l'investissement durable par l'ensemble des entités du Groupe, par le renforcement de la commercialisation d'offres d'épargne durables et par l'adhésion du Groupe Groupama aux Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies et à la Net-Zero Asset Owner Alliance.

Ce cadre d'exercice de notre responsabilité sociale d'entreprise nous permet de décider d'actions concrètes et communautaires au service d'une croissance pérenne.

CYRIL ROUX

Directeur Financier Groupe -
Directeur Général Adjoint

GROUPAMA, UN GROUPE ENGAGÉ

> GROUPAMA EN QUELQUES CHIFFRES - FRANCE ET HORS DE FRANCE

Un Groupe mutualiste principalement présent en France pour 5,5 millions de clients et de sociétaires...

12 millions

de sociétaires et clients dans le monde

27 000

élus en France

5,5

millions de clients

EN FRANCE



1^{er}

Assureur du **monde agricole**
(% des cotisations)

2^e

Assureur en **santé individuelle**
(en CA)

3^e

Assureur **habitation**
(en CA)

4^e

Assureur **automobile**
(en CA)

4^e

Assureur en **prévoyance individuelle**
(en CA)

...mais aussi à l'international sur 3 marchés principaux (Italie, Hongrie, Roumanie) et présent dans un total de 9 pays à l'international (Grèce, Bulgarie, Slovénie, Croatie, Tunisie, Chine)

AU NIVEAU MONDIAL



Présent dans :

10
pays

31 000

collaborateurs dans le monde

15,9

milliards d'€ de chiffre d'affaires

16%

du chiffre d'affaires du Groupe réalisé hors de France

3 marchés principaux



ITALIE
Groupama Assicurazioni

9^e

Assureur **Non Vie**

1,2 Md€
de chiffre d'affaires



HONGRIE
Groupama Biztosító

4^e

Assureur **Non Vie**

0,4 Md€
de chiffre d'affaires



ROUMANIE
Groupama Asigurari

1^{er}

Assureur **Non Vie**

0,6 Md€
de chiffre d'affaires

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

Assureur mutualiste des territoires, dans une dynamique d'accompagnement global et durable des sociétaires et clients

NOS RESSOURCES

HUMAINES

31 000 collaborateurs
30 000 élus représentants les sociétaires

FINANCIÈRES

Primes : 15,5 Md€
Placements d'assurance : 91,7 Md€
Fonds propres : 10,7 Md€
Certificats mutualistes : 638 M€
Taille du bilan : 104,5 Md€

ORGANISATIONNELLES ET INTELLECTUELLES

- Organisation mutualiste à 3 niveaux, fondée sur le sociétariat électif et le système de réassurance interne : 2700 caisses locales
- 13 caisses régionales et spécialisées
- 1 caisse nationale de réassurance, Groupama Assurances Mutuelles, organisme professionnel agricole

- Expertises (ex. modèles actuariels), savoir-faire (120 métiers différents)

- Partenariats économiques, académiques et institutionnels dans toutes les régions

- Entreprises et réseaux en « phygital » : 2 marques complémentaires
- 40 entreprises (caisses régionales, caisse nationale et filiales spécialisées par métier ou de distribution)
- 3000 agences Groupama et Gan ; distribution multi-canal complète
- Centres de décision en région, Si et centres d'appels répartis en France
- À l'international dans 10 pays : réseaux salariés, agents, courtiers

>> un maillage territorial dense, des communautés d'entraide humaines, proches et solidaires, au plus près des besoins des sociétaires et des clients



NOTRE CRÉATION DE VALEUR(S)

HUMAINES

1,5 Md€ versé en salaires et charges
9 sur 10 : salariés formés chaque année
81% de taux d'engagement (Baromètre 2021)

FINANCIÈRES

Résultat net et positif : 493 M€
Résultat opérationnel positif : 461 M€
Ratio combiné : 98,3%
Notation financière : A, pers. positive (2021)
Ratio de solvabilité : 271% (avec mesure transitoire)

SOCIALES ET SOCIÉTALES

- Protection du plus grand nombre
- 11,5 M d'assurés (sociétaires et clients)
- 11,3 Md€ de prestations versées
- + de 10 000 missions de prévention

France :

- 1^{er} assureur de l'agriculture (un exploitant sur 2) et des communes (18 700)
- 2^{ème} assureur santé individuelle
- 3^{ème} en habitation (3,5 M de logements)
- 4^{ème} en auto (3,9 M de véhicules)

Contribution aux territoires :

- 25 000 emplois France
- 40 M€ Contribution économique territoriale
- 11 M€ mécénat en 2020 (dont actions Covid)

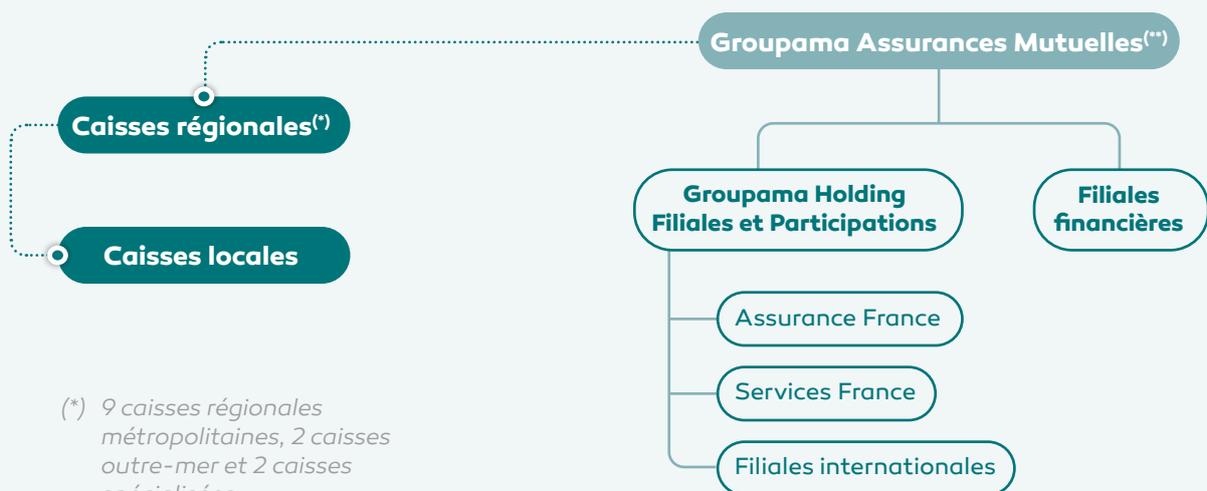
- International : parmi les 10 premiers en Italie, Hongrie, Roumanie, Chine, Turquie

ENVIRONNEMENTALES

- 91 Md€ gérés en Investissement Responsables (critères ESG, encours GAM)
- 1,040 Md€ en green bonds (filiales France)
- 10,4 Mt de CO₂ stockés dans 21 570 ha de forêts gérées durablement

> GROUPAMA, UN GROUPE AUX ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

Le présent rapport concerne l'intégralité des entités du Groupe et les caisses régionales pour 100 % de leurs activités.



(*) 9 caisses régionales métropolitaines, 2 caisses outre-mer et 2 caisses spécialisées

..... Lien de réassurance

(**) en tant que réassureur des caisses régionales, via un traité en quote-part GMA porte environ 30% du portefeuille des caisses régionales

Le Groupe Groupama opère dans trois secteurs principaux d'activités :

- 1. Assurance de biens et responsabilités :**
automobile, habitation, assurances agricoles, services, entreprises, professionnels & collectivités
- 2. Assurance de la personne :** santé individuelle, prévoyance individuelle, épargne/retraite individuelle, assurances collectives
- 3. Services financiers :** asset management, immobilier, épargne salariale

Sur le marché français, le Groupe s'appuie sur deux grandes marques en assurances, dont les positionnements sont bien différenciés et complémentaires :

- Groupama – la marque généraliste et de proximité en France
- Gan – le « Suivi Expert », Gan est l'expression synthétique et adaptée du positionnement de la marque Gan. Cette promesse matérialise l'engagement auprès des clients et se caractérise concrètement par 4 piliers fondamentaux : le conseil, la disponibilité et la réactivité des solutions adaptées, et le suivi dans le temps, base d'une relation de confiance.

À l'international, la marque Groupama est exclusivement représentée via les filiales.



Porté par ses valeurs mutualistes, Groupama place l'engagement au cœur de sa démarche



Depuis sa création en 1900, Groupama est un assureur mutualiste, qui porte sans discontinuité des valeurs d'engagement et de solidarité. En France les sociétaires participent à la vie institutionnelle de Groupama en élisant leurs 27 000 représentants dans les instances de contrôle et de décision du Groupe. C'est ce modèle sans actionnaires et très proche du terrain qui fait la force de Groupama depuis plus d'un siècle. Il assure la proximité au travers de 2 600 caisses locales et 9 caisses régionales, 2 caisses Outre-Mer et 2 caisses spécialisées, la solidarité par des mécanismes de partage de risque et d'entraide mutuelle et la responsabilité par le suivi des performances économiques autant qu'extra-financières.

Le mouvement mutualiste de Groupama est né du besoin de protection des agriculteurs face aux aléas de la vie. Il a su se diversifier, se réinventer et évoluer pour s'adapter aux évolutions de la société en fortifiant les solidarités mises en œuvre pour les millions d'hommes et femmes qui le composent aujourd'hui. Le modèle même d'assureur mutualiste, sans actionnaires à rémunérer, permet de consacrer toutes les ressources au service du client/sociétaire. Par ailleurs, acteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), Groupama est profondément ancré dans les territoires, avec une histoire régionale forte et tous ses emplois maintenus en France.

Le mutualisme est un modèle d'avenir. Même si 85% des 18-35 ans sondés disent mal le connaître et se tournent plus que leurs aînés vers l'engagement individuel, ils sont très nombreux (70%) à lui faire confiance et à reconnaître ses valeurs humaines et encore plus (84%) à le trouver utile à la société¹.

L'accroissement des enjeux extra-financiers dans les entreprises et des attentes sociales ne fait que conforter la place et les perspectives du mutualisme en tant que modèle économique.

Tout au long de ces dernières années de crises, les 31 000 collaborateurs de Groupama sont restés mobilisés sans interruption pour accompagner ses sociétaires et clients, avec le soutien de ses élus mutualistes.

¹ Étude menée par Groupama auprès d'Odoxa : perception du mutualisme par les jeunes générations

> UNE STRATÉGIE RSE ORGANISÉE AUTOUR DE 5 ENGAGEMENTS

La stratégie RSE de Groupama a été redéfinie au cours de l'année 2021 afin de mobiliser l'ensemble du Groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques de transformation du Groupe et de sa raison d'être. L'élaboration de la stratégie RSE a mobilisé un grand nombre de collaborateurs, d'élus et de parties prenantes.

Au travers de plus de 120 entretiens et de nombreuses séances de partage et de construction, ces travaux ont permis de constater un alignement des priorités entre les parties prenantes externes et internes. Le schéma général de la stratégie RSE pour les années 2022- 2024 a été validé par le Conseil d'Administration de Groupama Assurances Mutuelles le 16 décembre 2021.

S'appuyant sur la raison d'être et les forces de Groupama, et s'inscrivant dans un modèle économique de croissance pérenne, la stratégie RSE énonce cinq engagements.

01 Une relation client humaine, attentive et responsable

02 Des solutions de protection répondant à l'évolution de l'environnement et des modes de vie

03 Une contribution active au développement durable de la vie locale

04 Une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe

05 Un Groupe engagé où chacun agit avec fierté en cohérence avec les valeurs du Groupe (réduction de l'empreinte carbone, management responsable, approche RSE « native »)



.....

En 2022, la gouvernance RSE a été renforcée : le pilotage des actions et indicateurs RSE s'appuie désormais sur la conduite du projet stratégique du Groupe, avec un parrainage des présidents des caisses régionales et des membres du Comité Exécutif Groupe (CEG). Le comité d'éthique du CEG est devenu en 2022 le Comité Éthique et Durabilité. Il se réunit désormais quatre fois par an. De plus, le sujet RSE est régulièrement à l'ordre du jour de toutes les instances majeures (électives ou exécutives) de gouvernance du Groupe.

Groupama développe ainsi un modèle inclusif, avec une volonté de construire, d'entreprendre, pour apporter à tous les acteurs responsables des solutions performantes, durables, conformément à l'esprit d'origine de la mutuelle fondée par des agriculteurs-entrepreneurs. Il s'agit d'une mobilisation citoyenne autour de la volonté d'entreprendre pour faire face aux aléas et créer de la confiance.

.....



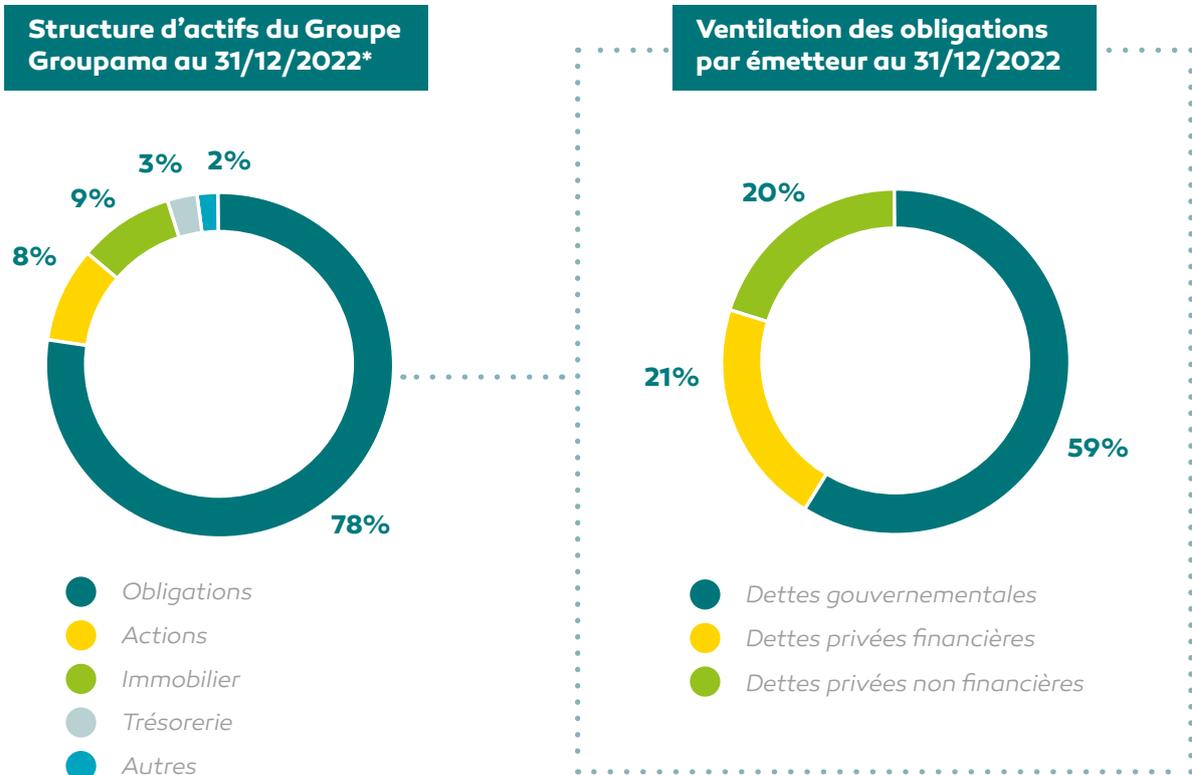
Les enjeux ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et Climat prioritaires pour Groupama sont développés dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), incluse dans le Document d'Enregistrement Universel :

- Enjeux sociaux, vis-à-vis des salariés du Groupe : employabilité, « bien travailler ensemble », diversité et parité, respect ;
- Enjeux sociétaux, vis-à-vis des sociétaires et clients : qualité du conseil, satisfaction client, couverture des besoins de protection dont la prévention, protection des données, achats responsables, investissements socialement responsables ;
- Enjeux environnementaux et climat dans les investissements et dans les offres (produits et services) et la politique de souscription. Figurent également dans la DPEF les actions en faveur de la réduction de l'empreinte écologique de l'organisation de Groupama.

L'enjeu environnemental devient de plus en plus fort, notamment sous l'effet du changement climatique. Les aléas climatiques sont décisifs pour le risque assurantiel : tempête, augmentation de la chaleur, sécheresse, précipitations ou submersion marine. Le Groupe prend pleinement en compte le changement climatique dans ses politiques en intégrant, entre autres, les risques de tempête et risques climatiques sur récolte dans son dispositif des risques.

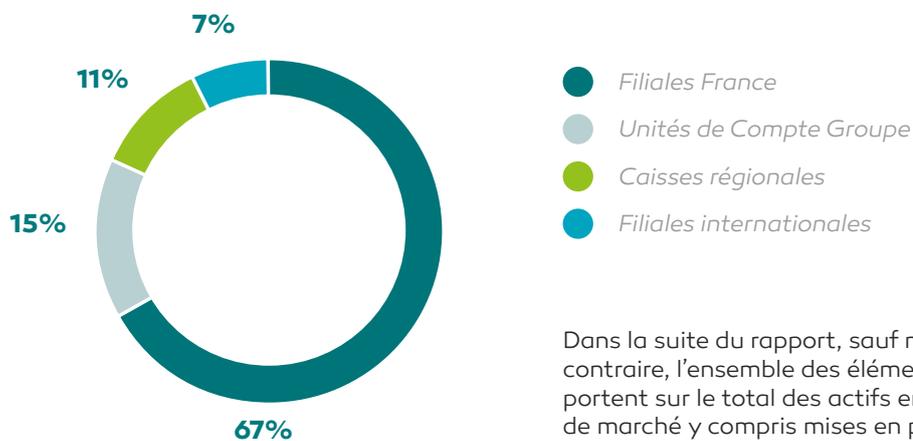
> VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS DU GROUPE GROUPAMA

Au 31 décembre 2022, le montant total des actifs sous gestion de Groupama s'élevait à 65,1 milliards d'euros en valeur de marché (76,8 milliards d'euros à fin 2021). La baisse enregistrée en 2022 provient essentiellement de la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers qui a engendré une baisse de la valeur des obligations.



*Répartition des actifs en valeur de marché, hors UC, hors mises en pensions et hors minoritaires.

Répartition des actifs du Groupe Groupama au 31/12/2022*



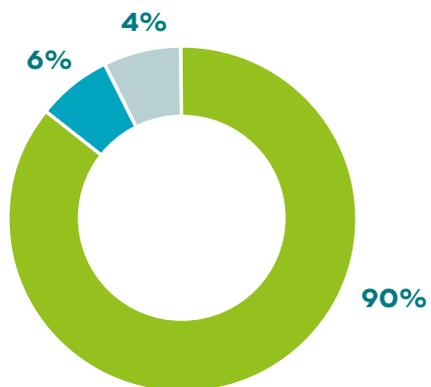
Dans la suite du rapport, sauf mention contraire, l'ensemble des éléments portent sur le total des actifs en valeur de marché y compris mises en pension et minoritaires et hors UC soit un total de 66,6 Mds€.

*Répartition des actifs y compris les unités de compte, qui représentent 11,9Mds€

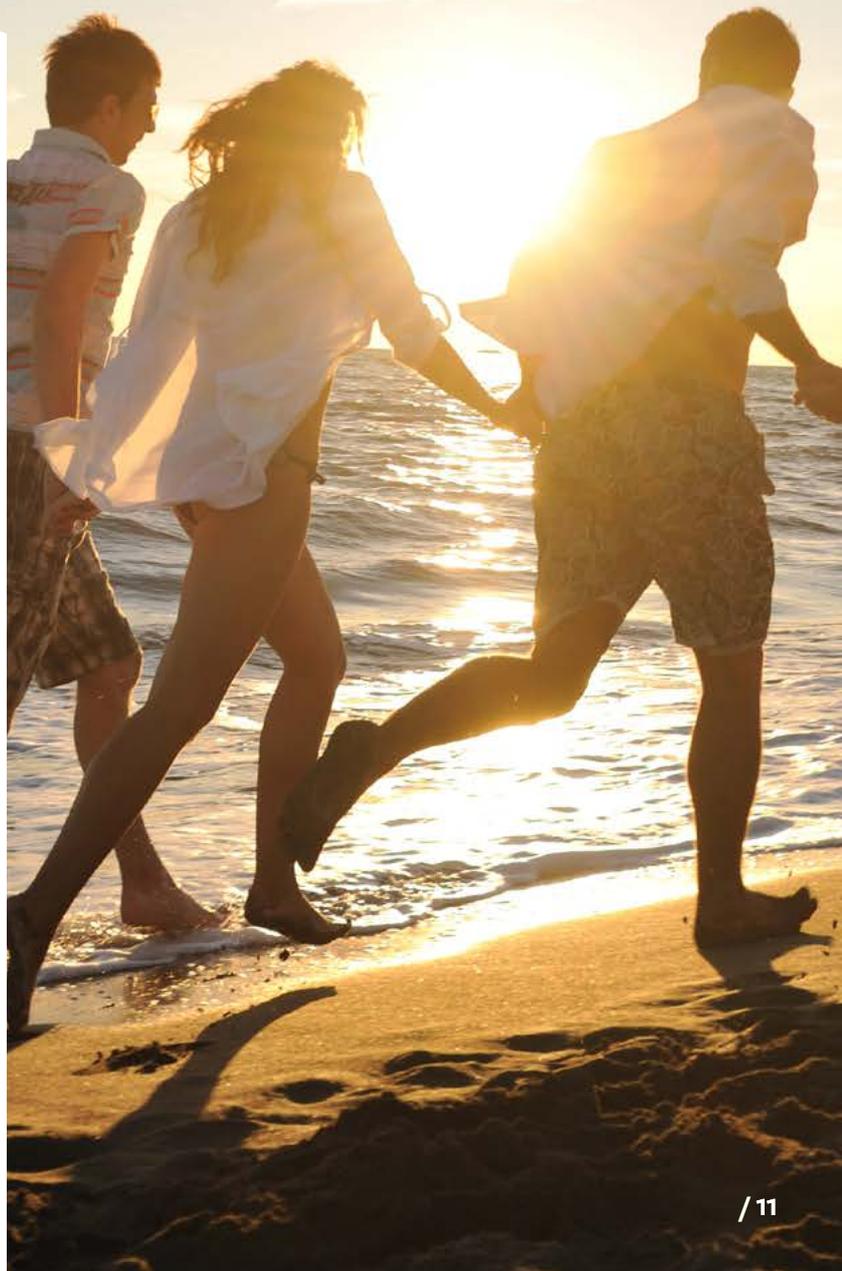
ORGANISATION DE LA GESTION D'ACTIFS (DÉLÉGATION FINANCIÈRE)

Les actifs de Groupama sont gérés essentiellement par les filiales Groupama Asset Management et Groupama Immobilier.

Répartition de la gestion d'actifs (66,6 Mds €)



- Groupama Asset Management
- Groupama Immobilier
- Autres



PANORAMA DE NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DURABLE

Vue d'ensemble du portefeuille :
Indicateurs clés d'investissement

Une démarche ESG engagée

91%

vs 87% en 2021

Part des actifs gérés avec des **filtres ESG** au niveau du Groupe

36%

vs 48% en 2021

Part du **patrimoine immobilier labelisé** (en surface)

32%

vs 83,6% en 2021

Part des assemblées générales **des entreprises investies** dans lesquelles **au moins une résolution a été rejetée**

Piloter notre exposition aux risques et opportunités liés au changement climatique

2,8°C

Température estimée sur le portefeuille actions et obligations d'entreprises (SB2A)

149 teqCO₂ / M€ CA

Intensité carbone (scope 1 et 2) sur le portefeuille actions et obligations d'entreprise (Groupe)

60%

Part des **dialogues** avec les entreprises ayant abordé les enjeux liés au climat

11 kgeqCO₂/m²

Intensité carbone moyenne sur les bureaux suivis par Deepki

Mesurer notre empreinte biodiversité

-0,14 km².MSA/M€ CA

Intensité monétaire de biodiversité du portefeuille global entreprise (actions et obligations privées)

-0,08%

Utilisation des terres

-0,01%

Pollution de l'air

-0,03%

Pollution de l'eau

-0,01%

Réchauffement climatique

Décomposition de l'empreinte biodiversité du portefeuille global entreprise par pression (s'appuyant sur l'outil de mesure CBF - Corporate Biodiversity Footprint)

> NOS ENGAGEMENTS CLIMAT

Groupama s'est engagé à réaliser 1,2 Md€ d'investissements durables entre 2022 et 2024 notamment sur l'infrastructure, l'immobilier et les obligations vertes. A ce jour, le taux d'atteinte de cet objectif est de 83%. En 2022, Groupama s'est également engagé sur des objectifs chiffrés permettant de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris, avec une réduction de 50% de l'intensité carbone (Scope 1 & 2) des portefeuilles obligations privées et actions cotées. A ce jour, cet objectif est atteint à 25%.

Objectifs

1,2
Md

Entre 2022 et 2024

D'investissements durables supplémentaires notamment sur l'infrastructure, l'immobilier, les obligations vertes

-50%

Entre fin 2021 et fin 2029

de l'intensité carbone (tCO₂eq/M€ de chiffre d'affaires) scope 1 et 2 des portefeuilles actions et obligations d'entreprise (périmètre Groupe - vision transparisée), sur une trajectoire d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Taux d'atteinte

83%

25%

GROUPAMA RENFORCE SON ENGAGEMENT EN REJOIGNANT LA NET-ZERO ASSET OWNER ALLIANCE

En 2022, Groupama a renforcé sa politique d'investissement responsable et ses engagements en faveur de la transition énergétique en rejoignant l'Alliance Net-Zero Asset Owner, soutenue par les Nations Unies. Groupama devient également signataire des Principles for Responsible Investment (PRI) au nom du Groupe.

Inaugurée lors du Sommet Action Climat des Nations-Unies en septembre 2019, la Net-Zero Asset Owner Alliance est un Groupe international d'investisseurs engagés à diriger la transition de leurs portefeuilles d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050. L'ambition de l'Alliance est solidement ancrée dans la mise en œuvre des Accords de Paris visant à limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5°C.

CARTOGRAPHIE DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES

Par ailleurs, pour atteindre ses objectifs, Groupama a travaillé à la définition d'une cartographie des investissements en infrastructures. Cette démarche permet d'obtenir une allocation sectorielle précise des investissements en infrastructures et d'identifier le mix énergétique financé par Groupama et ainsi le comparer à des références. L'objectif est de pouvoir déterminer les réorientations potentielles des flux d'investissements en infrastructures et d'évaluer la pertinence à mettre en place des cibles plus précises d'allocation afin de répondre au mieux à l'objectif d'investissement durable et aux besoins de la transition.



> Une stratégie biodiversité renforcée

En 2022, Groupama a renforcé ses travaux en lien avec la biodiversité. Les travaux menés ont permis une analyse fine des pressions et des dépendances des portefeuilles relatives à la biodiversité ainsi que la définition d'une démarche de déploiement d'une stratégie d'alignement de portefeuilles avec les objectifs de long terme de préservation de la biodiversité. En ligne avec les objectifs mondiaux fixés lors de la COP 15, Groupama oriente sa stratégie biodiversité en se fixant en priorité 3 des 23 cibles de Kunming Montréal.

- **Réduire les impacts liés au changement climatique**
- **Suivre et publier les impacts des entreprises financées par Groupama**
- **Participer au besoin de financement en faveur de la biodiversité estimé à 200 Mds€ / an d'ici 2030.**

> Charte investissement durable commune Groupe

En 2022, Groupama a poursuivi ses travaux visant à déployer une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe, se concrétisant par l'adoption d'une charte de l'investissement durable par l'ensemble des entités du Groupe.



Les objectifs du rapport et disclaimers

À travers ce rapport, Groupama s'engage à publier avec transparence ses engagements et actions menés en faveur de la transition énergétique et environnementale, comprenant notamment l'alignement de ses stratégies d'investissement avec les objectifs de limitation du changement climatique et de préservation de la biodiversité, et la prise en compte des risques de durabilité dans sa stratégie d'investissement. Ce rapport se veut clair et transparent à l'égard des données et des méthodologies employées.

Dans ce rapport, les informations chiffrées s'entendent hors UC (unités de compte), sauf mentions particulières.

Ce rapport est rédigé à titre volontaire pour le Groupe Groupama. Le rapport obligatoire concerne l'entité d'assurance vie du Groupe, Groupama Gan Vie (GGVIE). Les filiales françaises d'assurance, y compris GGVIE, délèguent intégralement la gestion de leurs actifs à la direction des investissements de Groupama Assurances Mutuelles : la Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI).

La DOFI est responsable de la gestion des actifs non cotés (PE corpo, infra et fonds immobiliers de diversification) où elle a déployé des véhicules Groupe dans lesquels investissent les caisses et les filiales internationales. Sur le reste du périmètre, la DOFI délègue :

- **À Groupama Asset Management (GAM) la majeure partie de la gestion des actifs cotés avec des mandats intégrant spécifiquement des orientations ESG**
- **À Groupama Immobilier (avec des mandats) la gestion du patrimoine immobilier**

> SYNTHÈSE DES OBJECTIFS, DISPOSITIFS ET MESURES PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT ET PÉRIMÈTRES D'APPLICATION

TYPE DE DISPOSITIF	DISPOSITIF	CRITÈRES CONSIDÉRÉS	MONTANT EN M€	PART DU BILAN GROUPE HORS UC	COMMENTAIRES
OBJECTIFS	Réduction de 50% de l'intensité carbone (Scope 1 & 2)	E	27 729	42%	L'objectif couvre les obligations privées et les actions cotées (en vision transparisée donc y compris détenues dans des fonds)
	1,2 Md€ d'investissement durable entre 2022 et 2024	E - S	63 017	95%	À fin 2022, notre cartographie de définition de l'investissement durable ne couvre pas la dette non cotée exceptée en infrastructure et la trésorerie
DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS	Couverture analyse ESG	E-S-G	63 720	96%	
	Liste des grands risques ESG	E-S-G	48 403	73%	Liste définie par GAM, pour le Groupe sur le périmètre des mandats, des OPC dédiés et des OPC GAM non dédiés Art 8 ou Art 9
	Exclusion charbon	E	25 931	39%	Cette politique s'applique à tous les investissements détenus en direct ou via mandats (hors obligations souveraines et dérivés) et OPC dédiés gérés par GAM (hors stratégies indicelles) du Groupe Groupama
	Exclusion énergies fossiles non conventionnelles	E	25 931	39%	Cette politique s'applique à tous les investissements détenus en direct ou via mandats (hors obligations souveraines et dérivés) et OPC dédiés gérés par GAM (hors stratégies indicelles) du Groupe Groupama
	Filtre de transition climat sur les secteurs carbo-intensifs	E	5 967	9%	Analyse réalisée par GAM sur les actifs du Groupe détenus en mandats et OPC dédiés, pour les émetteurs appartenant aux 8 secteurs les plus carbo-intensifs (Pétrole et Gaz ; Matériaux ; Biens d'équipement ; Transport ; Agriculture agroalimentaire ; Automobile ; Service aux collectivités ; Immobilier) et dont la détention au niveau du Groupe est supérieure à 25 M€
	Politique d'engagement en tant qu'investisseur	E-S-G	27 338	41%	Les actifs (hors souverains et monétaires) dont GAM assure la gestion pour les entités du Groupe (mandats, OPC dédiés et ouverts)
	Politique de vote actionnariale	E-S-G	1 277	2%	La politique de vote est déléguée à GAM pour les actions qu'elles soient détenues en mandat ou en OPC
MESURES (PERFORMANCE ET RISQUES)	Indicateurs de performance environnementale (Intensité CO2, NEC, Température SB2A, Intensité biodiversité Taxonomie Européenne)	E	27 729	42%	Les indicateurs couvrent les obligations privées et les actions cotées (en vision transparisée donc y compris détenues dans des fonds)
	Source IDL	E	27 729	42%	Les estimations de parts vertes éligibles et alignées fournies par Iceberg Data Lab ne couvrent que les actions cotées et les obligations privées (en vision transparisée donc y compris détenues dans des fonds)
	Source Groupama	E	51 754	78%	Les ratios réglementaires et volontaires d'investissements éligibles à la Taxonomie publiés par le Groupe dans sa DPEF couvrent l'ensemble des actifs y compris UC hors expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux. Le pourcentage est donc exprimé en proportion du bilan y compris UC
	Parts brunes	E	28 970	43%	Les évaluations couvrent les obligations privées et les actions cotées (en vision transparisée donc y compris détenues dans des fonds) et les expositions infrastructure
	Évaluation des impacts et dépendances biodiversité	E	9 380	14%	Actions et obligations privées détenues par Groupama Gan Vie dans les mandats GAM
	Évaluation des risques physiques et de transition	E	27 729	42%	Les indicateurs couvrent les obligations privées et les actions cotées (en vision transparisée donc y compris détenues dans des fonds)
	Évaluation du score ND Gain	E	28 086	42%	Positions en obligations souveraines détenues en direct
Évaluation du risque physique immobilier	E	3 615	5%	Patrimoine de Groupama Immobilier (géré pour le Groupe) couvert par BatAdapt	

2 - GROUPAMA, UN ASSUREUR ENGAGÉ PLAÇANT L'ESG AU CŒUR DE SON AMBITION STRATÉGIQUE

A. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE GROUPAMA SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

1. GROUPAMA, UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

Le concept de **double matérialité**, au cœur de la stratégie européenne pour orienter les financements vers la transition écologique, permet de prendre en compte l'ensemble des parties prenantes et vise à clarifier la prise en compte des aspects de durabilité dans les processus d'investissements. Le règlement entré en vigueur en mars 2021, « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), oblige les investisseurs à fournir des informations en matière de durabilité sur l'ensemble de leurs investissements par produit financier.

Cette définition permet à la fois de traiter de :

- L'impact d'événements relatifs aux facteurs ESG sur la valeur des investissements
- L'impact des investissements sur les facteurs de durabilité. Ce sont les incidences positives et négatives en matière de durabilité, appelées Principal Adverse Impacts par le règlement.



Cependant, la réglementation nationale (l'article 29 de la Loi Énergie Climat), va plus loin que la réglementation européenne en mettant notamment l'accent sur les risques relatifs au changement climatique et à la biodiversité. L'article 29 LEC apporte également des précisions sur les modalités de publication des informations relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement. Pour Groupama, la gestion des risques en matière de durabilité et la stratégie de limitation des incidences négatives sur la durabilité sont intrinsèquement liées. En tant qu'assureur et investisseur, le Groupe est triplement exposé aux risques de durabilité à la fois sur ses actifs, ses passifs et son modèle d'affaires. Dans un souci d'intégration de la double-matérialité, Groupama a mené en 2022 un travail d'évaluation

de ses principales incidences négatives afin d'identifier et d'évaluer son impact (détaillé dans la *partie V – Évaluation des principales incidences négatives des investissements*). Cela permettra à plus long terme de limiter les impacts négatifs, valoriser les impacts positifs de ses activités et d'intégrer cette valorisation dans la mesure de la valeur de ses investissements.

Groupama a mis à jour en 2022 son plan d'action par la **construction d'un référentiel ESG commun** au niveau du Groupe visant à garantir une cohérence d'analyse sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Groupama a développé une charte complète qui définit la position et les convictions du Groupe en matière d'investissement durable ainsi que le socle de normes et d'exclusions minimal commun à toutes ses entités : caisses régionales, filiales

d'assurance françaises et filiales internationales. Cette stratégie d'investissement durable est, en 2022, plus particulièrement axée sur le risque climatique et repose sur quatre piliers :

- Une gestion d'actifs intégrant pleinement les critères ESG
- Une politique d'exclusion pour répondre aux risques de durabilité les plus élevés et éliminer les financements les plus néfastes
- Une politique d'engagement actionnarial (vote aux Assemblées Générales et dialogue) contribuant entre autres à la décarbonation des portefeuilles
- Des investissements en faveur du financement des transitions

Cette charte a été adoptée par le Conseil d'administration du Groupe et de toutes les entités du Groupe fin 2022.

2. NOTRE APPROCHE ESG PAR CLASSE D'ACTIFS

Le Groupe est composé de trois périmètres distincts :

Les **filiales françaises d'assurance**, la principale étant Groupama Gan Vie, délèguent intégralement la gestion de leurs actifs à la Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI) de Groupama Assurances Mutuelles en charge de définir leurs politiques d'investissement et de s'assurer de leurs mises en œuvre. La DOFI est responsable de la gestion des actifs non cotés (private equity corporate, infrastructure, dette non cotée et fonds immobiliers de diversification). Afin d'optimiser l'allocation en private equity corporate et infrastructure, des véhicules intragroupes dans lesquels investissent les filiales France ainsi que certaines caisses

régionales et filiales internationales ont été développés. Sur l'essentiel du reste du périmètre, la DOFI délègue :

- À Groupama Asset Management (GAM) la majeure partie de la gestion des actifs cotés via des mandats intégrant spécifiquement les enjeux et orientations ESG en cohérence avec la charte d'investissement durable du Groupe ;
- À Groupama Immobilier la gestion du patrimoine immobilier via des mandats patrimoniaux et de gestion locative.

L'ensemble des mandats de gestion des filiales France est contracté avec Groupama Asset Management et inclut une annexe dédiée à l'intégration des critères ESG dans la gestion. Avec les sociétés de gestion externes, Groupama procède à la sélection des fonds (en utilisant les outils Groupe intégrant un questionnaire de due diligence dédiée à l'ESG) mais n'attribue pas aujourd'hui de mandats directement à partir du bilan de l'assureur.

Périmètre	Responsable de la mise en application	Classes d'actifs	Montant d'actifs couverts en M€ (31/12/2022)	Gestion des risques en matière de durabilité			Financement de la transition énergétique
				Stratégie Environnementale		Autres stratégies ESG	
				Analyse climat	Exclusions sectorielles		
Stratégie de placements des filiales France	Groupama Asset Management	Mandat actions et obligations cotées	33 646	X	X	X	X
		OPC dédiés	8 217	X	X	X	X
	Groupama Assurances Mutuelles (DOFI)	Infrastructures (dette privée et equity)	1 092	X	X	X	X
		Private equity corporate	705		X	X	
		Dette Privée corporate et immobilière	514		X	X	
	Groupama Immobilier	Immobilier	3 554	X		X	
		Forêts	200	X		X	

Les **caisses régionales** sont responsables de la gestion de leurs actifs avec une partie déléguée à GAM sur les actifs cotés (via des mandats similaires à ceux des filiales France sur les aspects ESG). Sur les actifs non cotés, elles investissent en partie dans les véhicules Groupe pour lesquels la DOFI est responsable de la sélection des fonds et délèguent une partie de leur gestion immobilière à Groupama Immobilier. Sur le reste des actifs, elles sont autonomes mais se doivent de respecter la charte d'investissement durable Groupe.

Les **filiales internationales** ont un fonctionnement plus hybride : elles sont responsables de leur gestion d'actifs, mais définissent leur stratégie d'investissement conjointement avec la DOFI. Elles confient des mandats à GAM sur l'essentiel de leurs actifs cotés ; et sur le non coté, elles investissent en partie via les véhicules Groupe et en partie de façon indépendante.



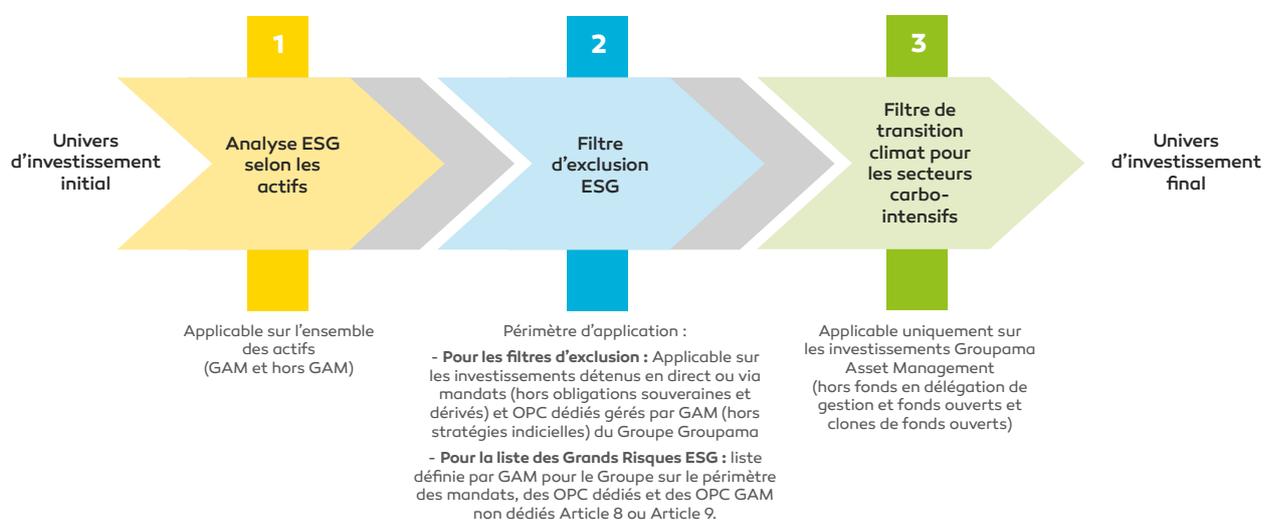
> INTÉGRATION DE L'ESG DANS LA GESTION D'ACTIFS DU GROUPE

La spécificité de la gestion assurantielle est d'être une gestion de long terme dont le but est d'optimiser l'adéquation entre les flux d'actifs et de passifs. La gestion des risques - et notamment des risques ESG - est essentielle dans ce type de gestion. Cette intégration des risques ESG repose en premier lieu sur la mobilisation de trois filtres appliqués successivement :

- L'intégration d'une analyse ESG globale par classe d'actifs ;
- Un filtre d'exclusion des principaux risques ESG : liste des Grands Risques ESG et application des politiques sectorielles ;

- L'intégration d'un volet environnemental quantitatif pour les émetteurs du portefeuille appartenant aux 8 secteurs les plus carbo-intensifs et dont la détention au niveau du Groupe chez GAM dépasse 25 M€ : pétrole et gaz, matériaux, biens d'équipement, transport, agriculture/agroalimentaire, automobile, service aux collectivités et immobilier. L'objectif est de déterminer, au sein de ces secteurs, les émetteurs les mieux positionnés pour faire face aux défis des changements climatiques.

Processus d'intégration ESG



L'analyse ESG selon les actifs et l'exclusion propre aux Grands Risques ESG sont traitées ci-après. Les politiques sectorielles liées au climat et le filtre de transition climat pour les secteurs carbo-intensifs sont présentés dans la partie III – Politique de désengagement sectoriel de ce rapport.

1. Analyse ESG par classe d'actifs

Couverture ESG chez Groupama

À fin 2022, Groupama a porté sa couverture d'analyse extra-financière au niveau Groupe à 91%.

En 2022, la méthodologie existante a été améliorée pour couvrir un plus grand périmètre et permettre une analyse plus approfondie. Elle intègre désormais l'ensemble des classes d'actifs à l'exception de la trésorerie non placée en fonds monétaire ; pour chaque type d'actifs l'existence d'une analyse extra-financière se mesure de façon spécifique.

En 2022, les outils d'analyse dédiés à l'ESG dans la sélection de fonds non GAM ont été modifiés, renforcés et sécurisés rendant la comparaison de couverture extra-financière entre 2021 et 2022 non pertinente.

Différents cadres d'analyse ESG coexistent selon les classes d'actifs :

- Pour les actifs sous mandats ou OPC dédiés chez GAM : le cadre d'analyse de GAM
- Pour les actifs gérés par Groupama Immobilier : son cadre d'analyse spécifique
- Pour les actifs investis dans les fonds non dédiés, 5 questionnaires ont été mis en place en fonction de la typologie des actifs : actifs cotés, infrastructure, dette non cotée y compris immobilière, Private Equity corporate et Immobilier en equity.

Cadre d'analyse ESG pour les fonds non gérés par Groupama Asset Management

Concernant les fonds non gérés par GAM, un processus commun de due diligence a été bâti et déployé dans l'ensemble du Groupe depuis juin 2022. Ce processus se décline sous forme de questionnaires distincts pour chaque classe d'actifs : actifs cotés, infrastructure, dette non cotée y compris immobilière, Private Equity corporate et Immobilier en equity.

Quatre thématiques sont communes à tous les questionnaires : politique ESG de la société de gestion, gouvernance et gestion des risques, politique ESG du fonds, outils et données de reporting. À ces thématiques communes, s'ajoute une partie dédiée aux enjeux d'engagement et de dialogue actionnarial dans le cas des fonds cotés. La section dédiée aux outils et données de reporting s'intéresse à la capacité de la société de gestion à publier des informations relatives par exemple à une part verte, un rapport ESG Climat, l'existence d'une trajectoire d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris ou encore la production des Principal Adverse Impacts.

Les formulaires et réponses aux questionnaires sont progressivement partagés au cours de l'année 2023 sur une plateforme commune à l'ensemble des entités Groupama afin de favoriser une analyse harmonisée dans l'ensemble du Groupe.

Cadre d'analyse ESG pour les investissements en actions et en obligations gérés par Groupama Asset Management dans le cadre des mandats de gestion qui lui sont confiés par les différentes entités du Groupe

La politique d'analyse des risques et opportunités ESG des actions et obligations d'entreprises de Groupama Asset Management s'appuie sur 3 piliers :



Critères environnementaux

Ils analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique ainsi que les impacts des activités des entreprises en matière de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, de pollution, de gestion et qualité de l'eau et de consommation des matières premières.

Critères sociaux

Ils regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise, climat de travail...) au regard des trois transitions (environnementale, numérique, démographique) et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés) ainsi que sa contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Critères de gouvernance

Ils portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

Cette analyse intégrée permet à l'équipe de recherche de Groupama Asset Management d'émettre des recommandations utilisées par les gérants actions et crédit. Les analystes s'appuient sur des sources de données externes (Moody's ESG et Iceberg Data Lab) à partir desquelles ils construisent une note quantitative (entre 0 et 100) en fonction des enjeux clés ESG déterminés lors d'une analyse qualitative. L'approche concernant les critères ESG matériels combine une analyse top-down et bottom-up :

- **L'étude top-down** se fait en partant d'une analyse macro-économique, à partir des trois transitions (environnementale, numérique et démographique) qui ont été identifiées comme structurantes, et est déclinée en une approche micro-économique, au

niveau du secteur et de la valeur. Cela permet d'évaluer si l'entreprise intègre les évolutions de son écosystème d'une part et d'autre part de mesurer sa capacité à s'adapter rapidement.

- **L'étude bottom-up** des critères ESG est réalisée en s'appuyant sur les indicateurs quantitatifs présents dans StarQube, qui est le principal outil d'aide à la décision pour la Recherche de GAM en matière d'analyse ESG.

La méthodologie intègre de plus une très grande majorité des PAI obligatoires directement ou via un indicateur équivalent. Les critères considérés sont pondérés en fonction de leurs matérialité et pertinence pour chaque secteur.

Cadre d'analyse ESG pour les investissements en obligations souveraines gérés par Groupama Asset Management

L'évaluation du risque pays prend en compte les risques et opportunités ESG, à côté notamment des facteurs économiques et financiers. L'analyse ESG vise à capter les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux dans le climat des affaires d'un pays.

Le score ESG est déterminé comme la somme des notes des composantes E, S et G :

- Le **score « gouvernance »** mesure la qualité des structures du pouvoir d'un pays. Il est composé de six sous-piliers dont les données sont publiées par la Banque Mondiale : liberté d'expression, qualité du système réglementaire, efficacité gouvernementale, contrôle de la corruption, stabilité politique et état de droit.
- Le **score « social »** mesure la performance sociale et sociétale, notamment en matière de modes de vie, cohésion sociale, démographie et capital humain.

- Enfin, le **score « environnement »** mesure la performance en matière d'empreinte carbone, d'efficacité énergétique, de croissance verte et, depuis juin 2022, de biodiversité à travers des variables évaluant la qualité du sol.

Les sous-piliers « social » et « environnement » sont construits par Groupama Asset Management à partir d'une sélection de données macroéconomiques disponibles.

La méthodologie d'analyse ESG a en effet été mise à jour en juin 2022 dans un souci de simplification, d'homogénéisation et d'amélioration de la méthodologie existante. La couverture est désormais élargie, avec en outre une distinction entre les pays développés et les pays émergents. Une seule source de données, unique et automatisable via Datastream, a été conservée.

2. Filtre d'exclusion ESG : liste des Grands Risques ESG

Pour tout projet d'investissement porté par Groupama Asset Management, une première analyse pré-trade vérifie que les valeurs identifiées ne sont pas fortement porteuses de risques ESG. Pour les fonds article 8 ou 9 ouverts, les grands risques ESG sont exclus du périmètre d'investissement. Le contrôle est effectué par les analystes ESG en pré-trade.

Groupama tient une liste des Grands Risques ESG. Cette liste intègre les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause la viabilité économique et financière : avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, et donc engendrer une perte de valeur

boursière importante ou un abaissement significatif de la notation des agences. À chaque nouvelle entrée dans la liste des Grands Risques ESG, sont déterminés des « triggers » (ou signaux déclencheurs de sortie) qui sont systématiquement revus tous les six mois. La liste Grands Risques ESG classe les entreprises en deux sous-ensembles :

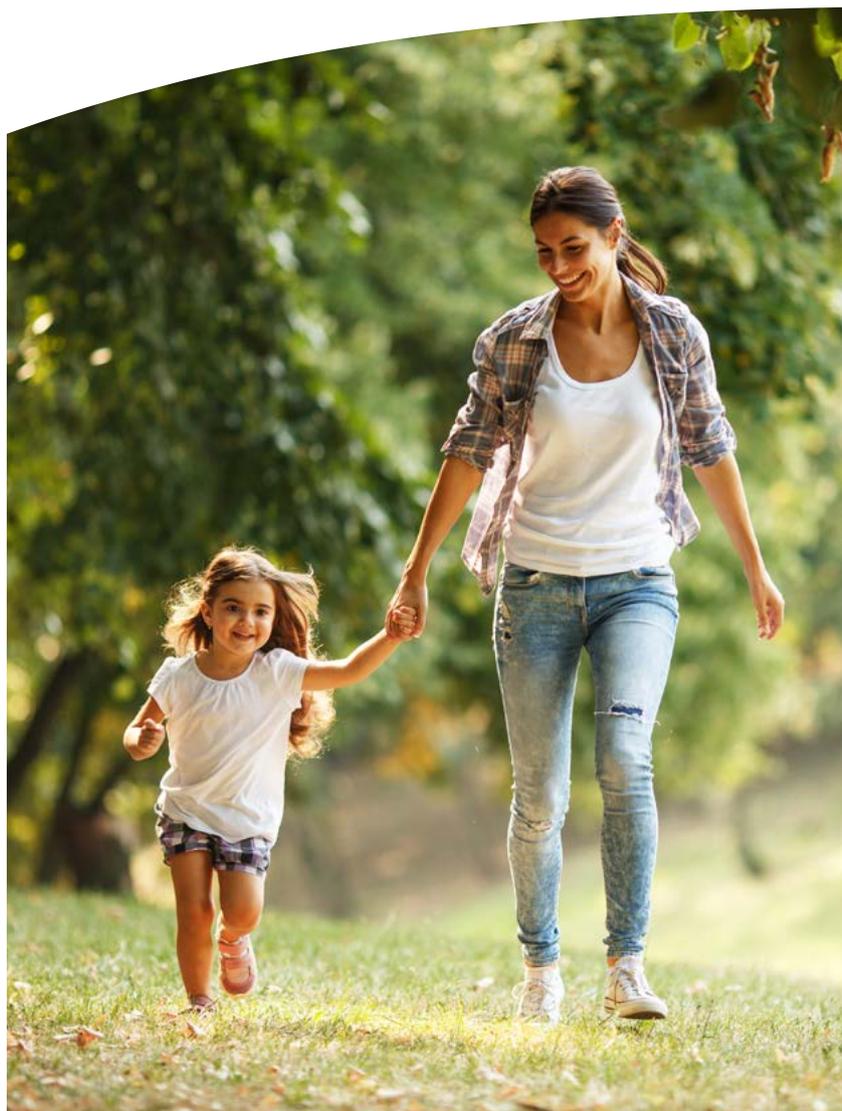
- Niveau élevé de controverses d'après les fournisseurs de données et validé par l'équipe de Recherche de GAM ;
- Gouvernance défailante notée par les analystes avec 50% des critères jugés en évolution négative.

Application de la liste en fonction de la typologie des fonds :

- Sur les **fonds ouverts Article 8 ou Article 9** gérés par GAM, les sociétés de la liste des Grands Risques ESG sont exclues *de facto*. Pour les fonds dédiés et les mandats, l'exclusion des valeurs de la liste est à l'appréciation des clients.
- Sur les **fonds ouverts non Article 8 / non Article 9** gérés par GAM, la liste des Grands Risques ESG émet une alerte aux gérants qui devront justifier, à l'achat, l'intégration de ces actifs.
- Sur les **mandats de gestion du Groupe**, le réinvestissement ou l'investissement dans les sociétés de la liste des Grands Risques ESG est interdit, l'objectif étant de désengager le portefeuille dès que possible.

Dans le cadre de sa politique d'engagement (voir en partie III – *Accélérer les transitions par l'engagement actionnarial*), un dialogue actionnarial est engagé avec les émetteurs de la liste Grands Risques ESG lors de rencontres avec le management.

En complément de ces filtres d'exclusion, sont appliqués des filtres en cohérence avec les politiques d'exclusion sectorielle de Groupama lesquelles sont détaillées dans la partie III – *Politiques de désengagement sectoriel*.



3. Intégration d'un volet environnemental quantitatif : filtre de transition climat pour les secteurs carbo-intensifs

L'équipe Recherche de Groupama Asset Management a développé et renforcé depuis 2017 une méthodologie d'analyse des risques et opportunités liés au climat. Elle s'applique spécifiquement aux titres détenus au sein des portefeuilles du Groupe, y compris les OPC dédiés, qui appartiennent aux 8 secteurs les plus carbo-intensifs (la méthodologie avait initialement été développée sur 7 secteurs, l'immobilier a été ajouté en 2022). Tous les émetteurs de ces secteurs dont la position globale détenue au niveau du Groupe est supérieure à **25 millions d'euros** (mandats et OPC dédiés) sont analysés par

l'équipe Recherche de Groupama Asset Management selon une méthodologie d'analyse qui vise à :

- Identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques liés au changement climatique (risques physiques et de transition) ;
- Identifier les émetteurs les mieux positionnés dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

Cette analyse s'appuie sur la mobilisation de trois indicateurs complémentaires dédiés aux enjeux climatiques, qui ont été intégrés progressivement par Groupama et Groupama Asset Management :

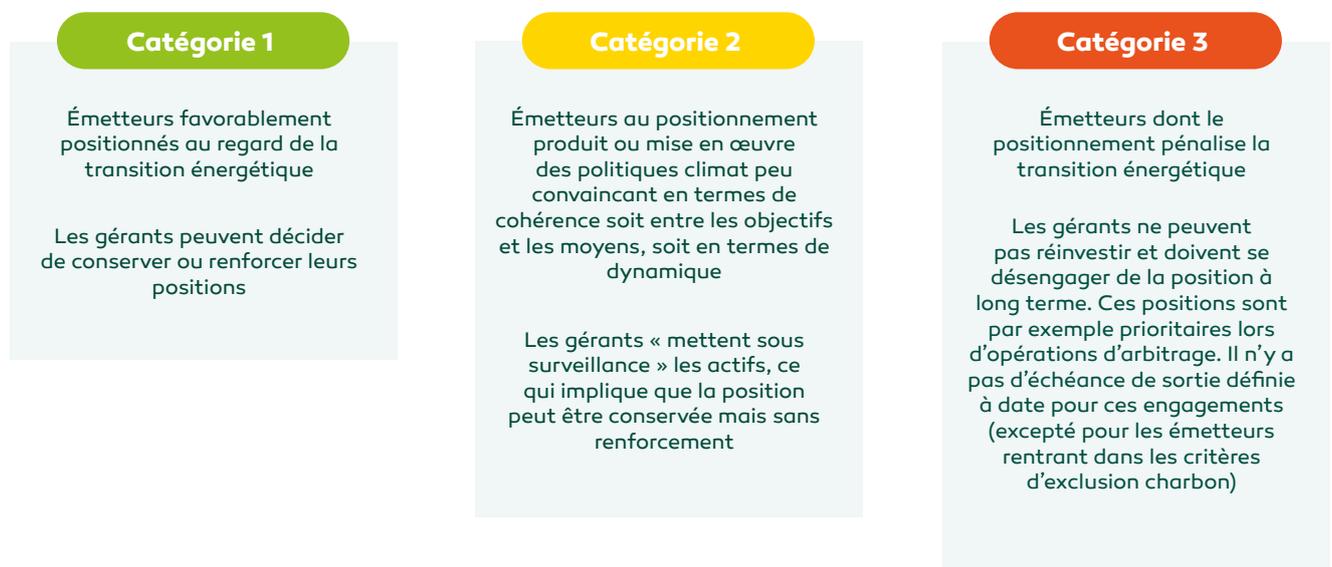
- **L'intensité carbone** : mesurée en T CO₂ / M€ CA. L'intensité carbone mesure la quantité de gaz à effet de serre (GES) nécessaire pour produire un million d'euros de chiffre d'affaires. Cette intensité carbone est mesurée sur le scope 1 (émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre de l'entreprise), le scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication du produit), et le scope 3 amont (autres émissions indirectes, liées à la chaîne d'approvisionnement en amont de la production)
- **La NEC** (Net Environmental Contribution) : cet indicateur, calculé par Iceberg Data Lab, évalue les activités économiques en fonction de leur impact sur

l'environnement, sur une échelle de -100% à +100%, permettant aux acteurs économiques d'identifier les contributeurs à la transition écologique, présentant des opportunités de transition, et les destructeurs de capital naturel, exposés au risque de transition. 0% correspond à l'empreinte environnementale mondiale moyenne. Elle évalue l'impact sur le triptyque climat, biodiversité et ressources. C'est une mesure relative qui analyse l'impact environnemental d'un produit ou service tout au long de son cycle de vie.

- **L'alignement des portefeuilles** avec l'objectif de maintien de la température en dessous de 2°C (fixé par l'Accord de Paris et mesuré selon la méthodologie SB2A), sur les secteurs clés pour la transition climat, indicateur fourni par Iceberg Data Lab.

À partir de ces indicateurs, Groupama a pris des engagements en 2021 qui sont pilotés en interne et dont l'évolution est présentée dans ce rapport.

L'intégration de ces indicateurs a été enrichie en 2022 pour refléter les objectifs climatiques ambitieux du Groupe sur l'intensité carbone : des bonus/malus sont désormais ajoutés ou soustraits aux scores NEC, en fonction de l'intensité carbone de l'émetteur et de sa température induite, par rapport à son secteur. Une note globale est donc attribuée à chaque entreprise couverte par l'analyse et les entreprises sont ainsi classées en 3 catégories :



Cette classification des catégories Climat permet d'identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques liés au changement climatique. Les émetteurs qui sont exclus du fait de la politique charbon sont en catégorie 3 et ceux exclus du fait de la politique concernant les énergies fossiles non conventionnelles sont en catégorie 2.

PRÉCISIONS SUR L'ANALYSE ESG PAR CLASSE D'ACTIFS

.....

OBLIGATIONS VERTES : QU'EST-CE QU'UN TITRE DE CRÉANCE VERT OU « GREEN BOND » ?

Une obligation verte, ou Green bond, est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique pour lui permettre de financer des projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique, etc.). Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elle finance et le caractère « vert » des projets financés. Cette obligation est émise par une institution (entreprise, entité publique, banque, etc.) et finance des projets sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'émetteur. Le Green bond respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations sur l'utilisation et la gestion des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets et le reporting. Un Green bond doit à minima respecter les principes érigés par les Green Bond Principles (ICMA) et au mieux se référer aux taxonomies d'activités vertes. Les standards européens pour les Green Bond exigent l'alignement sur la taxonomie européenne de sorte que les projets doivent avoir une contribution substantielle à au moins un des objectifs environnementaux ; ne causent aucun préjudice important ; disposent de garanties sociales minimales et soient soumis à des critères d'examen technique.

Groupama Asset Management a développé une méthodologie d'analyse spécifique aux obligations vertes, afin de vérifier leurs caractéristiques et notamment l'impact positif sur la transition écologique. Ainsi en 2022, 120 obligations vertes ont été analysées par l'équipe Recherche de Groupama Asset Management en suivant cette méthodologie (contre 429 en 2021, cette baisse s'expliquant par la baisse du volume global d'émissions vertes), qui a conduit à invalider 11% de l'univers analysé.



Caractéristiques de l'émission

Vérification du respect des critères des Green Bond Principles, traçabilité des fonds, processus d'évaluation et de sélection des fonds, gouvernance, gestion des risques ESG

Transparence

Existence et publication d'un Second Party Opinion (SPO), reporting d'allocation, reporting d'impact, audit

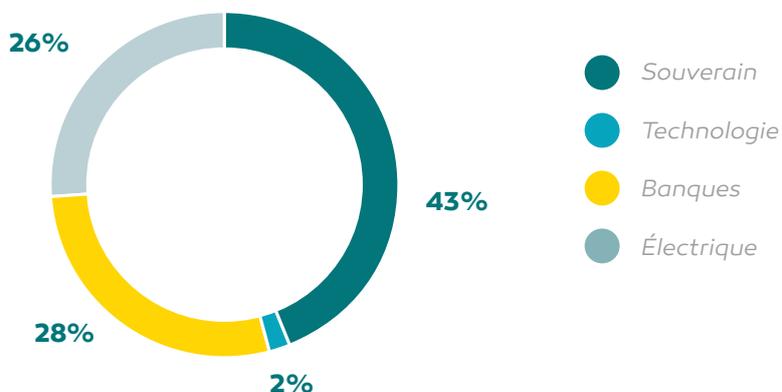
Qualité environnementale des projets

Appréciation du bénéfice environnemental des projets financés : éligibilité et alignement avec la taxonomie, etc.

Caractéristiques de l'émetteur

Performance ESG de l'émetteur et analyse des controverses

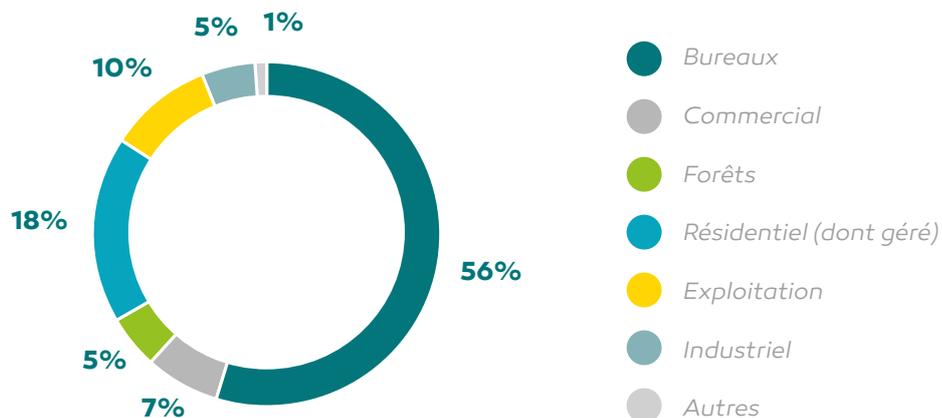
Répartition sectorielle des obligations vertes en 2022



> ACTIFS IMMOBILIERS ET FORESTIERS

ACTIFS GÉRÉS PAR GROUPAMA IMMOBILIER (EN VALEUR D'EXPERTISE)

Répartition des actifs gérés par Groupama Immobilier



LE RÔLE DU SECTEUR DU BÂTIMENT DANS LA TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION NATIONALE

En France, le bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente le premier secteur consommateur d'énergie finale, en totalisant 44% de la consommation. C'est également 19% des émissions nationales de gaz à effet de serre directes (scope 1) qui sont imputables à ce secteur, principalement liés au chauffage, un chiffre qui augmente à 27% si l'on considère les émissions liées à la production d'énergie consommée dans les bâtiments (scope 2). La Stratégie Nationale Bas Carbone (2020) fixe d'ambitieux objectifs de réduction des émissions à moyen et long terme pour le secteur : de 49% en 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation complète du secteur à l'horizon 2050. Les émissions associées au secteur du bâtiment ont tendance à baisser mais à un rythme trop faible au vu des objectifs nationaux : entre 2015 et 2018, le budget carbone consommé surpassait encore de 16 % celui permis par la première trajectoire de la Stratégie nationale bas carbone.



Groupama Immobilier s'est engagé dans une démarche continue de progrès et d'innovation.



DÉMARCHE RESPONSABLE DE GROUPAMA IMMOBILIER

Sur la base des engagements de la Loi Energie Climat du 8 novembre 2019, ainsi que des enjeux inhérents à son activité, Groupama Immobilier entend agir en faveur de l'environnement. Groupama Immobilier, certifié ISO 14001, s'est engagé dans une démarche continue de progrès et d'innovation pour mettre en œuvre une stratégie environnementale pertinente et atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Mesurer son impact environnemental

Groupama Immobilier a entrepris la mesure de son empreinte carbone pour la société de gestion et celle de son patrimoine géré, selon la méthodologie du GHG Protocol et réalise depuis 2015 une étude sur le stockage du carbone au sein des actifs forestiers gérés. Groupama Immobilier a élaboré des processus, des outils de pilotage et des indicateurs nécessaires à la mise en œuvre de sa démarche environnementale. Groupama Immobilier a publié en 2018 un rapport Perspectives Durables 2015-2018, depuis 2019 son premier rapport RSE annuel « Changeons d'ère » et depuis 2020 un Reporting des indicateurs environnementaux.

Adhérer à des actions collectives

Groupama Immobilier participe de façon active à plusieurs actions collectives. La société est membre fondateur de l'Association Circolab en faveur de l'économie circulaire. Elle est Mécène de la fondation Palladio, et administratrice de l'IFPEB, a signé la Charte BiodiverCity en faveur de la biodiversité en ville en 2018 et a intégré en 2022 le collectif BIG (Biodiversity Impulsion Group). Elle a initié en 2020 l'action collective du Booster du réemploi et a rejoint

en 2021 un groupe de travail sur la low-tech dans l'immobilier. Enfin, elle est engagée dans une démarche de certification systématique des forêts confiées en gestion et s'oblige à ce titre à respecter pour le compte de ses mandants les règles du référentiel PEFC.

En tant **qu'investisseur responsable**, Groupama Immobilier réalise un audit préalable de toute opportunité d'investissement, dans le cadre de due diligences qui portent sur l'actif lui-même ainsi que sur la société investie. En 2021, cette grille de due diligence a été transformée afin d'y rajouter plusieurs critères issus du guide disponible dans le centre de ressources, Taloen, de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID). Une attention particulière est portée sur la possibilité d'améliorer les performances environnementales des actifs, les méthodes de construction éco-responsable et les niveaux de certifications obtenus. Des caractéristiques sociales sont également considérées, telles que la proximité de l'immeuble avec les transports en commun, la capacité à recevoir des personnes à mobilité réduite ou l'usage du bâtiment (résidences seniors, crèches, écoles, etc.).

En tant que **gérant responsable de patrimoine**, Groupama Immobilier intègre une forte dimension environnementale dans sa stratégie : mesurer, réduire et réemployer sont les maîtres mots de la stratégie bas carbone sur l'ensemble du cycle de vie de ses bâtiments. Celle-ci prend en compte l'ensemble des matériaux utilisés et des procédés mis en œuvre pour la construction ou la rénovation ainsi que les consommations induites en phase d'exploitation.

Mesurer

Afin de mesurer l'empreinte carbone de ses activités, Groupama Immobilier a été accompagné par Carbone 4 de 2018 à 2020, dans la réalisation du bilan carbone (GHG Protocol) du patrimoine géré. Depuis 2016, Groupama Immobilier consolide les données de consommations énergétiques et eau des immeubles gérés grâce à Deepki. Deepki exploite les données existantes des clients et permet d'obtenir une vision globale de la performance énergétique et intensité carbone des actifs. Dans le cadre des exigences applicables au Décret Tertiaire, Groupama Immobilier a procédé à l'enregistrement des données de consommations énergétiques partagées, sur la plateforme OPERAT. La déclaration des consommations annuelles doit se faire avant le 30 septembre de chaque année.

Afin de piloter la qualité environnementale de ses actifs, Groupama Immobilier a construit une « fiche environnementale », qui consolide la totalité des actions menées sur le patrimoine et les résultats obtenus : performance énergétique, scores ESG, indicateurs et suivi des consommations, et plans d'investissements environnementaux.



Réduire

Afin de garantir la bonne performance environnementale de son patrimoine, le Groupe s'est engagé dès 2015 dans un plan ambitieux de rénovation de son parc tertiaire avec un programme d'investissement de plus de 600M€ sur la période 2014-2025. Au 31/12/2022, 79% du plan de rénovation engagé sur la période 2014-2025 étaient achevés.

Groupama Immobilier est accompagné par la société Eqinov dans la mise en œuvre de solutions visant à réduire les consommations d'énergie et le respect des exigences liées au Décret Tertiaire.

Par ailleurs, Groupama Immobilier entreprend des analyses cycles de vie (ACV) sur ses actifs. Cette méthode consiste à évaluer les impacts environnementaux des matériaux et produits de construction mis en œuvre, sur l'ensemble du cycle de vie du projet immobilier : construction, exploitation et fin de vie du bâtiment. Cette évaluation qui tient compte des caractéristiques intrinsèques de l'actif (surface, durée de vie et usage) permet en outre d'obtenir la répartition des impacts environnementaux au cours des différentes phases de vie du bâtiment, et de comparer des solutions entre elles au regard de leur influence sur l'en-

vironnement. En 2021, Groupama Immobilier a également lancé un plan de campagne de certification de ses actifs par « BREEAM In Use », qui permet d'attester de la performance environnementale d'un bâtiment en exploitation. Cette démarche s'étendra jusqu'en 2024. En 2022, 10 actifs sont certifiés Breeam In Use soit 40% des surfaces du périmètre Groupe (hors actifs détenus dans des OPPCI gérés par Groupama Gan Reim qui représentent 9% du patrimoine en valeur) et 14 projets de certification ont été lancés. En 2023, Groupama a pour objectif d'atteindre le taux de 62% des surfaces certifiées sur le périmètre Groupe.

DÉCRET TERTIAIRE

À l'origine de l'émission de plus de 120 millions de tonnes de CO₂ et de 44 % de l'énergie finale consommée en France par an, l'immobilier est un secteur clé dans la lutte contre le réchauffement climatique. La rénovation énergétique représente un levier majeur pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019, le décret tertiaire est une obligation réglementaire visant à accélérer la transition énergétique du secteur du bâtiment. Il impose aux propriétaires et locataires d'établissements abritant des activités tertiaires de progressivement réduire leur consommation énergétique avec des paliers de réduction en 2030, 2040 et 2050 ; ou d'atteindre un niveau de consommation énergétique fixé en valeur absolue selon chaque catégorie d'activité et chaque type de bâtiment.

Chaque acteur doit prouver la mise en place d'actions en faveur de la transition énergétique sur la plateforme OPERAT (Observatoire de la Performance Énergétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) mise en place par l'État et gérée par l'ADEME. Suite à la déclaration, la plateforme transmet une attestation annuelle des consommations, complétée par la note « Éco Énergie Tertiaire » sur cinq niveaux - allant d'insatisfaisant à excellent - qui atteste de l'avancée dans la démarche de réduction de la consommation d'énergie.

Réemployer

Groupama Immobilier est un acteur engagé dans l'économie circulaire pour l'immobilier, notamment en tant que membre fondateur de l'association Circolab et dans la mobilisation de l'écosystème. En 2020, Groupama Immobilier a lancé le Booster du réemploi, d'abord intrapreneurial puis collectif, dont l'objectif est de favoriser le réemploi des matériaux dans la construction. Le Booster rencontre les différentes structures impliquées par le réemploi (MOE, MOA, constructeurs, industriels, entreprises de construction...) et crée une communauté de partenaires opérationnels avec des engagements clairs.

Le réemploi de matériaux permet une amélioration significative du bilan environnemental des bâtiments. Aujourd'hui l'offre de matériaux en réemploi est bien structurée mais la demande ne l'est pas assez. L'objectif de ce programme est de massifier la demande pour atteindre un effet seuil, qui permettrait de rendre la demande lisible, et collective. Cette démarche a été primée en juin 2021 par le Trophée de l'innovation de l'Association des Directeurs Immobiliers. Sur son patrimoine, Groupama Immobilier suit le traitement des déchets issus des travaux. Aujourd'hui, dans le secteur de l'immobilier, seul 1 % des 42 M tonnes de déchets annuels est réutilisé.

Sensibiliser

La gestion responsable du patrimoine passe aussi par l'entretien d'un dialogue avec les locataires autour des thématiques liées à la sobriété et sensibilisation aux bonnes pratiques de consommation d'énergie, permettant d'identifier les besoins et améliorer les prestations. À la signature d'un bail tertiaire, Groupama Immobilier a systématisé l'intégration d'une clause environnementale de l'immobilier durable, et la mise en place de comités verts, qui sont d'excellents moyens de dialogue avec les locataires.

Acteur du changement, Groupama Immobilier est partenaire du groupe de travail « Low Tech » animé par Paris & Co. Ce collectif a pour objectif de construire une boîte à outil (qui sera rendue à court terme opérable) listant les bonnes pratiques visant à réduire l'empreinte technologique dans les bâtiments, mettant la sobriété au cœur de la démarche. La philosophie de l'approche « low tech » prône des économies d'énergie et de matériaux par une conception plus ingénieuse des bâtiments, plutôt que par l'ajout de solutions technologiques énergivores. En ce sens, Groupama Immobilier a réalisé en 2022 des travaux d'étude portant sur la réhabilitation et mise en location de « l'immeuble le plus NUL de Paris », situé place de la Bourse, un bâtiment prototype des principes low-tech qui devra être « zéro carbone, zéro clim, zéro déchet, et zéro superflu ». Un véritable projet pilote qui concentrera les innovations et servira de « prototype » pour inspirer d'autres immeubles low-tech.



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ « BIODIVERSITY IMPULSION GROUP »

Aux côtés de l'Observatoire de l'Immobilier Durable et de 15 autres entreprises, Groupama Immobilier a lancé en novembre 2021 un programme de recherche sur l'empreinte biodiversité des bâtiments. Cette initiative vise à développer un référentiel commun d'outils de mesure pour définir l'empreinte biodiversité des projets immobiliers, éclairer le choix des parties prenantes et mieux concilier les fonctions urbaines et écologiques des territoires. BIG se développe autour de trois axes : l'élaboration d'outils de mesure des bénéfices de la biodiversité à l'échelle d'un projet immobilier, le développement d'une plateforme de cartographie des contributions locales à la biodiversité et la mise en place de dispositifs d'appropriation de ces outils par les acteurs du secteur immobilier.

LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Groupama Immobilier gère un patrimoine forestier de 22 000 hectares, ce qui en fait l'un des premiers gestionnaires institutionnels français. La politique de gestion forestière de Groupama Immobilier vise à valoriser ces actifs en intégrant la prise en compte de la biodiversité. L'ensemble des forêts gérées est certifié PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), label de qualité environnementale.

Les actifs forestiers sont très exposés aux risques physiques. Les principaux risques identifiés par Groupama sont :

- Les risques de tempêtes ;
- Les risques d'incendies ;
- Les risques phytosanitaires.

Le changement climatique renforce ces risques : événements climatiques extrêmes (dont les tempêtes) plus fréquents et plus violents ; sécheresse aggravant le risque d'incendie, notamment dans des régions qui n'étaient pas concernées et qui sont donc peu préparées ; prolifération de

parasites, insectes et champignons lors des saisons exceptionnellement chaudes et sèches. Le changement climatique entraîne aussi une modification de la répartition des espèces végétales : certaines essences ne sont ainsi plus adaptées à leur environnement. Des solutions sont déployées par Groupama afin de prévenir ces risques ou d'en limiter les impacts :

- Prévention de l'impact des tempêtes :
 - Raccourcissement du cycle de production des forêts (de 60-65 ans à 45 ans) afin de réduire l'exposition au risque (diminution du stock de bois concerné) ;
 - Adaptation des essences (exemple : pin maritime aux racines mieux ancrées).
- Prévention du risque d'incendie : Groupama Immobilier s'appuie sur des associations comme la Défense de la Forêt française Contre les Incendies (DFCI) ;

▸ Entretien des routes et des accotements (déroussaillage, mise à la terre), afin de créer des barrières naturelles à la propagation des incendies et d'éviter les départs de feu d'origine accidentelle.



> ACTIFS COTÉS

Tous les actifs cotés du Groupe, qu'ils soient investis par Groupama Asset Management ou non, bénéficient de l'analyse ESG intégrée de Groupama Asset Management. Mais seuls ceux investis par Groupama Asset Management bénéficient de l'analyse pleinement intégrée avec les recommandations crédit et action.

La méthodologie d'analyse ESG n'a cessé d'être renforcée pour ancrer toujours plus l'approche ESG au cœur de la stratégie d'investissement. En 2022, la méthodologie d'analyse a ainsi été mise à jour afin de :

- Renforcer la part des indicateurs bruts en entrée des analyses pour affiner la précision et la répétabilité des analyses réalisées et réduire la dépendance aux fournisseurs de données qui proposent des indicateurs retravaillés (non bruts) ;

- Intégrer les PAI - obligatoires ou non - dans la méthodologie existante ;
- Industrialiser et sécuriser l'accès aux indicateurs clés pour toutes les entreprises investies avec une même méthodologie

En complément, la méthodologie dédiée au pilier environnemental a été enrichie en 2022 pour inclure la biodiversité. L'analyse ESG prend désormais en compte l'empreinte globale biodiversité, les objectifs et stratégie de l'entreprise sur la protection de la biodiversité, sa gestion durable des sols et les pollutions induites (eau, air).

Une équipe dédiée à l'intégration ESG a été mise en place en 2018 au sein de la Direction de la Recherche. La Direction de la Recherche, directement rattachée à la Direction des Gestions, est composée de trois

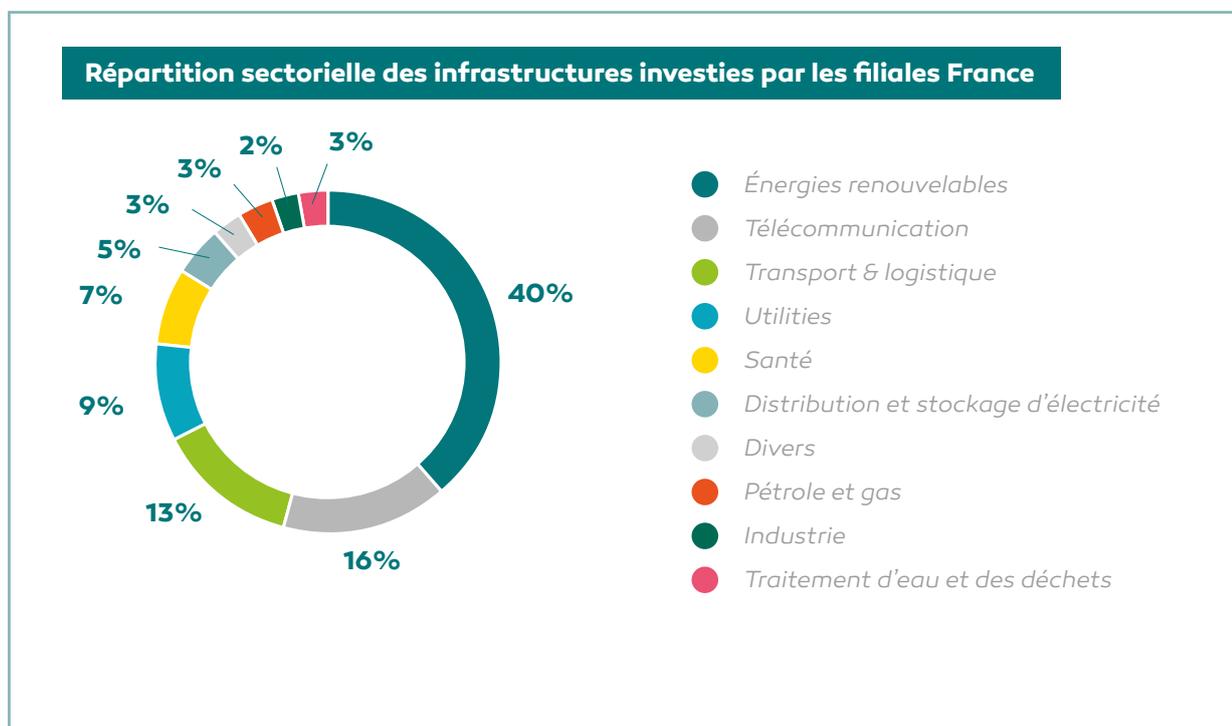
équipes : une équipe dédiée aux études économiques, une équipe d'analystes financiers et extra-financiers et l'équipe d'intégration ESG. Cette dernière équipe dédiée à l'ESG a également pour mission de faire évoluer l'offre vers plus d'intégration et élargir la gamme de produits thématiques ESG.

> ACTIFS NON COTÉS

Le Groupe Groupama est engagé dans le financement de l'économie, notamment à travers le soutien à des PME/ETI en croissance ainsi qu'à des actifs contribuant au développement durable (infrastructures en énergie renouvelable, infrastructures technologiques...). Ces financements se font à la fois via les actions d'entreprises non cotées (Private Equity) et d'infrastructures ainsi que via des dettes privées (prêts). En 2022, Groupama a engagé 800 M€ en nouveaux actifs non cotés (Private Equity, Infrastructures et loans), dont 375 M€ en infrastructures essentiellement européennes.

Comme pour les actifs cotés, Groupama a mis en place pour les actifs non cotés des questionnaires de due diligence ESG. La DOFI recueille également d'autres informations, telles que la signature des UNPRI, l'existence d'un scoring ESG, la classification SFDR du fonds, la fonction ESG et les moyens dédiés, les ODD identifiés et le mécanisme de partage de création de valeur avec des organismes à impact ESG. En 2022, cette grille d'analyse a été harmonisée et pondérée par sous-section afin de refléter leur importance respective.

FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES



Groupama finance de nombreuses infrastructures via des fonds spécialisés comme diversifiés. Ces infrastructures contribuent notamment à la lutte contre le réchauffement climatique ou présentent un rôle social marqué. Au 31 décembre 2022, Groupama était investi dans 56 fonds externes chez 35 asset managers différents pour un montant total d'encours de 950M€. Les secteurs énergies renouvelables et télécommunications représentent 54% des investissements en infrastructure et l'exposition aux énergies fossiles ne représente que 34 M€.

3. COMMUNIQUER NOTRE DÉMARCHE À NOS CLIENTS ET AUX AUTRES ACTEURS DE LA PLACE FINANCIÈRE

Groupama s'engage pour la finance durable et est attentif à communiquer de façon régulière sur ses démarches à ses clients et avec les autres acteurs de la Place financière.

Initiatives de Place soutenues par Groupama et ses différentes filiales

La finance responsable est en plein développement, portée à la fois par la conviction et l'engagement de nombreux acteurs de marché, et par la demande grandissante des investisseurs, des clients, des régulateurs et des ONG. Pour accélérer la transition face à l'urgence climatique, **les acteurs de la Place financière se mobilisent ensemble. Groupama s'engage activement dans ces travaux de Place.**

En 2022, Groupama accentue sa politique d'investissement responsable et ses engagements en faveur de la transition énergétique en rejoignant **l'Alliance Net-Zero Asset Owner**, soutenue par les Nations Unies.

Lancée en septembre 2019 sous l'égide des Nations-Unies, la Net-Zero Asset Owner Alliance est un groupe international d'investisseurs s'engageant à assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050. Les membres souhaitent ainsi contribuer à limiter le réchauffement climatique de la planète à 1,5°C au-dessus des températures préindustrielles, conformément à l'Accord de Paris.

Au-delà de son adhésion à la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), Groupama est devenu en 2022 signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable (UN-PRI) au nom du Groupe ; Groupama Asset Management est adhérent depuis l'origine en 2006.**



PRISE DE PAROLE THIERRY MARTEL

« En tant qu'investisseur institutionnel et acteur majeur du financement de l'économie européenne, Groupama a développé depuis plusieurs années des politiques d'investissement intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette année, nous renforçons nos engagements pour limiter le changement climatique. Ainsi, nous sommes fiers de rejoindre la Net-Zero Asset Owner Alliance pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris et atteindre des portefeuilles neutres en carbone d'ici 2050 »



Initiative incontournable de l'Investissement Responsable, les PRI réunissent les principaux Asset Owners et Managers du monde entier autour des principes ESG communs qui visent à promouvoir l'investissement responsable de long terme et l'intégration ESG. GAM fait partie des signataires fondateurs des PRI.

ENTITÉS	INITIATIVES SOUTENUES PAR GROUPAMA	RÔLES DE GROUPAMA DANS CES INITIATIVES	IMPACT OPÉRATIONNEL
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES	Association des Assureurs Mutualistes	Présidence de l'Association assurée par Thierry Martel, Directeur Général de Groupama Participation au Groupe de Travail (GT) Finance Climat	Les associations professionnelles sont des relais d'informations essentiels (à la fois descendants et ascendants) entre le Groupe et les assureurs ainsi que les régulateurs et autorités publiques, français et européens. Elles permettent à Groupama de promouvoir sa conception exigeante de l'ESG dans les relations avec les autorités de tutelle notamment lors de l'élaboration des réponses communes aux consultations réglementaires.
	France Assureurs (FA)	Participations aux GT dédiés de France Assureurs (GT ESG Climat, Développement durable, Normalisations extra-financière, Risques climatiques) Engagement sur le Pétrole & Gaz non conventionnel en 2022	Groupama participe aux différents exercices pilotes et contribue aux rapports ACPR/AMF de suivi et d'évaluation des engagements climatiques des acteurs de Place.
	ACPR	Participation au Groupe de Travail Risque Climatique	Le Groupe renforce la transparence des informations qu'il communique. Groupama publie également ses engagements sur le site de l'Observatoire de la finance durable.
	Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)	Signataire de la NZAOA depuis 2022	
	Principles for Responsible Investment (PRI)	Signataire des PRI depuis 2022	

ENTITÉS	INITIATIVES SOUTENUES PAR GROUPAMA	RÔLES DE GROUPAMA DANS CES INITIATIVES	IMPACT OPÉRATIONNEL
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Principles for Responsible Investment (PRI)	Signataire depuis 2006 Assessment A+ depuis 2020	Les PRI donnent accès aux investisseurs tels que GAM à des travaux de réflexion sur l'implémentation des critères ESG dans leur politique d'investissement et leur permettent de renforcer leurs actions d'engagement grâce à des initiatives collaboratives telles que le Climate 100+.
	Institut de la Finance Durable (ex Finance For Tomorrow)	Membre et participant à différents GT : transition juste, biodiversité, impact	Participer aux groupes de travail sur les sujets tels que la biodiversité et l'impact permet de promouvoir la vision de GAM sur ces enjeux et de renforcer son expertise grâce aux échanges avec les acteurs de la Place. GAM publie également ses engagements sur le site de l'Observatoire de la finance durable.
	Forum pour l'Investissement Responsable	Membre Participation à différents GT Adhésion de Groupama Asset Management au Say on Climate du SBF 120 Participation à la Commission Grand Public En tant que membre du Forum pour l'Investissement Responsable, membre d'EuroSIF et contribution active aux travaux de convergence européenne sur l'ISR	À titre d'exemple, la participation à l'engagement collaboratif Say on Climate SBF 120 en 2022 auprès de 46 investisseurs a permis de communiquer aux entreprises les exigences communes en termes de stratégie climat, renforçant ainsi l'impact des votes de GAM lors des votes en Assemblée Générale.
	EFRAG	Membre de la Project Task Force European Sustainability Reporting Standards depuis septembre 2020 (saison 1) et juin 2021 (saison 2) : travaux sur la normalisation des données durables	Le Project Task Force - European Sustainability Reporting Standards a permis de livrer en 2022 un projet de normes européennes de reporting en matière de développement durable. A terme, elles seront utilisées par les entreprises européennes afin de publier une information extra financière normée et comparable, utilisable par GAM lors des décisions d'investissement via sa méthodologie ESG interne.
	Association Française de la Gestion (AFG)	Présidence du Comité Investissement Implication sur différentes thématiques telles que les labels, la réglementation ou l'impact	Participer aux différentes commissions de l'AFG permet à GAM de promouvoir sa définition exigeante de l'ESG dans les organismes de Place et dans les relations avec les autorités de tutelle notamment lors de l'élaboration des réponses communes aux consultations réglementaires ou des recommandations pour la saison des votes.
	Société Française des Analystes Financiers (SFAF)	Participation à Commission extra-financière Contribution active à la mise en place de formations sur la finance durable. Animation régulière de ces formations	Via sa participation à la commission extra-financière, GAM intervient notamment dans les modules de formation du CESGA, diplôme d'analyse extra-financière, permettant ainsi de promouvoir l'utilisation de l'information ESG dans les décisions d'investissement en complément indispensable à l'analyse financière classique.
	ORSE	Contribution depuis 2022 aux travaux du Club Finance Participation à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR	La structure permet à GAM de bénéficier d'échanges et de veille avec les parties prenantes sous forme de groupe de travail/conférences permettant de promouvoir et soutenir les bonnes pratiques sur la RSE et le développement durable
GROUPAMA IMMOBILIER	Association Circolab (association visant à repenser le système économique en système circulaire afin de préserver les ressources - réduction des ressources naturelles, optimisation des ressources, préservation des écosystèmes)	Membre fondateur	
	IPFEB (Institut Français pour la Performance Energétique du Bâtiment)	Administrateur	
	Charte du Plan Bâtiment Durable	Signataire de la Charte de mobilisation des acteurs professionnels en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés	
	Biodiversity Impulsion group	Participation au lancement du programme de recherche sur l'empreinte biodiversité des projets immobiliers	
	Fondation Palladio (créée en 2008, sous l'égide de la Fondation de France, autour de l'enjeu de la construction des villes et des lieux de vie)	Mécène	
Incubateur "LOW-TECH" animé par l'agence de développement Urban Lab Paris & Co	Partenaire du groupe de travail "LOW-TECH" pour élaborer une approche qui prône les économies d'énergie et des matériaux par une conception plus ingénieuse des bâtiments plutôt que par l'ajout de solutions technologiques énergivores		

SENSIBILISER LES CLIENTS

Groupama porte une attention particulière à l'information de ses clients sur l'ensemble des enjeux climatiques et de responsabilité sociale.

Depuis le 2 août 2022, la **Directive Distribution d'Assurance (DDA)** exige des assureurs qu'ils fournissent des informations claires et transparentes sur la durabilité des produits d'assurance proposés, ainsi que sur les pratiques durables de l'assureur. Les distributeurs d'assurance doivent également évaluer les besoins et les exigences du client en matière de durabilité et proposer des produits d'assurance conformes à ces critères. Dans ce contexte, Groupama entend déployer une communication transparente envers ses assurés, et souhaite dialoguer de manière responsable avec l'ensemble de ses parties prenantes. À ce titre, Groupama a développé des outils de communication pédagogiques qui permettent de mieux appréhender le système de retraite dans le cadre de sa gamme Plan Epargne Retraite.

Afin d'accroître la mobilisation de l'épargne en faveur du développement durable, les réseaux de distribution sont sensibilisés régulièrement pour

accompagner au mieux la promotion de ces offres auprès des clients. En s'appuyant sur les sociétés de gestion partenaires, les conseillers en agence et commerciaux participent à de nombreux **roadshows et animations sur l'ISR**.

Enfin, **les rapports de gestion envoyés mensuellement** aux clients comprennent une partie informative dédiée à la gestion durable. En 2023, un document périodique d'offres durables sera envoyé aux clients et comprendra l'annexe précontractuelle RTS SFDR ainsi que le suivi des engagements pris. L'ensemble de ces documents sera aussi mis à disposition sur les sites internet de chacun des distributeurs des offres durables (Groupama, Gan Patrimoine, Gan Prévoyance et Gan Assurances).

Par ailleurs, l'accentuation des périls climatiques a conduit le Groupe à étoffer ses équipes et compétences sur les enjeux climatiques avec notamment la création du **Climate Lab** début 2022, afin de développer l'expertise des enjeux assurantiels en lien avec les risques climatiques. L'enjeu est de pouvoir accélérer la réponse apportée en installant

une démarche d'adaptation au changement climatique pour mieux accompagner les clients et sociétaires, dans le respect de la raison d'être, tout en maîtrisant les engagements. Des plans d'actions spécifiques par péril (inondation dans un premier temps, puis sécheresse, et tempête/grêle à venir) ont été mis en place, en tenant compte des spécificités de chacun des domaines d'activités (distinguant les risques de masse et ceux de type Entreprises et Collectivités).

Groupama mène depuis de nombreuses années des **actions de prévention/protection et de sensibilisation auprès de ses clients et sociétaires**, à l'instar de Groupama-Predict, un partenariat destiné à améliorer la résilience face aux risques climatiques. Initié en 2007, ce partenariat permet aujourd'hui à près de 20 000 collectivités de disposer de plans communaux de sauvegarde (PCS), avec un suivi des événements climatiques extrêmes en temps réel : des millions de citoyens peuvent être avertis des risques en approche par sms par anticipation, et à l'échelle communale, 24h./24, 7j./7.



B. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR GROUPAMA

1. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DES ENGAGEMENTS ESG

Au sein du Groupe Groupama, 68 collaborateurs (exprimé en ETP) sont dédiés à la prise en compte des critères ESG et à l'intégration des sujets de RSE sur l'ensemble des métiers (contre 28 ETP en 2021, cette hausse s'expliquant à la fois par un renforcement des équipes, et un déploiement de plus en plus large et important de la stratégie RSE via la création d'ambassadeurs dans de nombreuses entités). Le Groupe évalue à 666 000 euros son budget finance durable hors RSE dont environ les deux tiers dédiés au montant investi dans la recherche. Ce budget couvre les frais internes et de fournisseurs de données.

Pour soutenir ses ambitions et déployer son expertise, l'équipe dédiée au sein de la DOFI s'est renforcée en 2022. Elle compte désormais :

- Un chargé d'études en finance durable qui participe à la définition des ambitions de Groupama en matière de finance durable en lien avec les ambitions du Groupe pour contribuer à la mise en œuvre des financements nécessaires, la stratégie RSE du Groupe, les pratiques des pairs et les exigences réglementaires ;
- Un data analyst ESG qui contribue à faire évoluer l'utilisation, le traitement et l'analyse de la donnée pour prendre en compte les données et impacts ESG ;
- Un allocataire ESG dont le rôle est d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des stratégies d'engagement, d'alignement et d'exclusion au sein des portefeuilles des filiales France.

Interview de Laura Serkine

Les entités financières, et plus particulièrement les assureurs, en leur qualité d'investisseurs / financeurs de l'économie réelle, d'intermédiaires entre les épargnants et les gestionnaires d'actifs, de concepteurs de produits financiers, et de porteurs de risques de leurs clients, sont parmi les acteurs les plus concernés par l'ensemble des projets et initiatives visant à financer les transitions vers une économie durable.

Les changements réglementaires et les risques liés à la durabilité impactent de façon spécifique et polymorphe le modèle d'affaires des entreprises d'assurance. En effet, notre stratégie d'investissement et de gestion des risques est directement impactée dès lors que nous sommes confrontés

à des investissements sur les marchés financiers. De plus, en tant qu'investisseurs institutionnels, nous sommes tenus à des obligations strictes dans nos décisions de gestion d'actifs et portons l'entière responsabilité de résultat à l'égard de nos épargnants. Nous veillons donc à intégrer les enjeux de durabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits financiers, allant de la conception à la distribution en passant par la gestion de ces derniers. Enfin, nos obligations issues de la réglementation applicable à la transparence ESG ont un impact direct sur l'organisation de notre gouvernance et les modalités de nos prises de décisions stratégiques.

Au sein d'un Groupe tel que Groupama, caractérisé par une

forte décentralisation et une grande diversité de métiers dans différentes branches (vie et non vie), ainsi qu'une gouvernance mutualiste, nous avons à cœur de tenir compte des attentes élevées des clients et de la société civile en matière de durabilité d'une part et d'autre part de l'environnement réglementaire en constante évolution. Dans ce contexte, Groupama a renforcé son expertise en formant une équipe spécialisée en finance durable. Cette équipe assure la cohérence et la crédibilité des engagements de l'entreprise, surveillance et en pilote la mise en œuvre, tout en identifiant les domaines où la participation d'un assureur comme Groupama est la plus pertinente pour financer les transitions nécessaires.

1. UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE CENTRALE AU SERVICE DE L'INTÉGRATION ESG POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Au sein de Groupama, une organisation centralisée a été mise en place pour favoriser la bonne intégration des enjeux ESG dans la stratégie de gestion dans l'ensemble du Groupe. La Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI) y joue un rôle clé.

Ainsi, depuis 2022, la DOFI est notamment chargée de la définition, la mise en œuvre effective et des évolutions de la Charte d'investissement durable, commune à l'ensemble des filiales. À ce titre, la DOFI établit, pour l'ensemble du Groupe, la politique d'investissement durable, les exclusions et les

engagements (en particulier climat) afin de limiter l'exposition aux risques de durabilité ; pilote et contrôle la mise en œuvre de ces politiques par les sociétés de gestion, via des comités réguliers s'agissant de Groupama Asset Management et Groupama Immobilier ; et développe les outils de sélection et les met en œuvre s'agissant des investissements qu'elle réalise elle-même.

Ainsi, la DOFI gère et enrichit un référentiel de données ESG sur les classes d'actifs non cotés, calcule les indicateurs réglementaires au niveau de Groupe, intègre les indicateurs ESG aux reportings Groupe et fournit des reporting dédiés.

La DOFI est également responsable de la gestion des actifs non cotés, autre qu'immobiliers et forestiers.

En complément de ces rôles clés assurés par la DOFI, Groupama dispose d'instances de gouvernance de suivi des risques : Comité des risques Groupe, Comités des risques par famille de risque. Ces instances, décrites au chapitre V – *Intégration des risques de durabilité au sein de la gestion des risques de Groupama*, font partie intégrante de l'organisation permettant l'intégration de l'ESG au cœur de la stratégie d'investissement.

2. UNE GOUVERNANCE ESG DÉDIÉE COMPLÉMENTAIRE DANS CHAQUE MÉTIER

> ACTIFS COTÉS (GROUPAMA ASSET MANAGEMENT)

Au sein du Groupe Groupama, la gestion des actifs cotés est déléguée en très grande majorité à Groupama Asset Management. Le Groupe a mis en place un dispositif de suivi des investissements et de la gestion financière confiée à Groupama Asset Management, à travers le Comité ESG GAM-GMA.

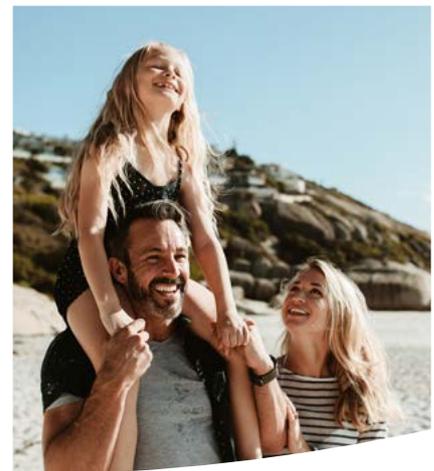
Le Comité ESG GAM-GMA est une instance commune à Groupama Asset Management et à la Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI) Groupe. Les impératifs de ce comité s'articulent autour de plusieurs objectifs : tout d'abord, il s'agit de garantir une veille attentive et continue sur les listes d'émetteurs, en prenant en compte à la fois les changements relatifs au périmètre couvert et les évolutions méthodologiques. Par ailleurs, ce comité joue un rôle transversal essentiel en matière de contrôle de l'application des listes, en complément de la surveillance effectuée lors des divers comités de gestion. Enfin, cette instance a pour mission de co-construire la stratégie d'investissement durable en étroite collaboration entre GAM (centre

d'expertise en matière de recherche financière et extra-financière et en charge des gestions actives et assurantielles) et la DOFI en charge de la définition de la stratégie globale d'investissement.

Ce comité définit et suit la stratégie ESG Climat appliquée sur les actifs de toutes les filiales de Groupama via un outil de pilotage spécifique : le Tableau de Bord ESG, qui sert de base d'échanges entre les gérants et analystes de Groupama Asset Management et la DOFI. Ce Comité est composé des équipes de direction des gestions, de gestions actives et assurantielles et de recherche du côté de GAM et des équipes de finance durable et d'allocation d'actifs du côté de GMA. Il s'organise autour de 4 sessions d'1h30 par an, dans le prolongement des comités des risques de durabilité GAM.

Au sein de Groupama Asset Management, l'implémentation de la stratégie ESG est mise en œuvre de façon transversale sur l'ensemble des gestions. La stratégie ESG spécifique aux actifs gérés pour le compte du Groupe fait l'objet d'un dispositif de

suivi, intégré au dispositif gestion des risques de Groupama Asset Management. Ce suivi est intégré au Comité des Risques de Durabilité de Groupama Asset Management, présidé par le Directeur des Risques de GAM.



> GROUPAMA IMMOBILIER

La gestion des actifs immobiliers de Groupama est déléguée à Groupama Immobilier, rattaché au Directeur Financier Groupe. La stratégie d'investissement immobilier est définie et pilotée par la Direction des Opérations Financières et des Investissements sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe, puis mise en œuvre opérationnellement par Groupama Immobilier.

Au sein de Groupama Immobilier, le Comité de Management Green

& RSE tertiaire pilote la stratégie ESG Climat. L'objectif de ce comité est de centraliser les projets et les actions environnementales du patrimoine tertiaire ainsi que leur suivi, de façon concrète et opérationnelle. Il se tient de façon bimensuelle et réunit les fonctions Asset Management, Property Management, Développement Durable & Innovation et Service Achats Contrôle et Audit.

En parallèle, le Comité des Risques de Groupama Immobilier qui se réunit

trimestriellement intègre les risques physiques liés au changement climatique à travers l'évaluation du risque d'obsolescence des actifs tertiaires par rapport à l'estimation des capex nécessaire à leur mise en conformité avec le décret tertiaire. En particulier, la cartographie des risques canicule et inondation réalisée au travers de la plateforme Resilience for Real Estate (R4RE) proposée par l'Observatoire de l'immobilier durable.

2. RENFORCER NOTRE EXPERTISE EN INTERNE POUR SERVIR LES AMBITIONS DU GROUPE

> RENFORCER LA FORMATION DES COLLABORATEURS

Afin de renforcer son expertise en interne, Groupama met en place des formations sensibilisant sur les sujets ESG, suivant l'actualité, et qui sont déclinées pour s'adapter à chaque métier.

La mobilisation des collaborateurs et élus est essentielle pour la réussite de la mise en place de la nouvelle stratégie RSE. Il a été ainsi lancé à compter de l'été 2022 un vaste Plan d'engagement RSE, avec pour objectif d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie en déployant un dispositif d'information (vidéos courtes, webinaires), de sensibilisation (kit pour les managers, défis collaborateurs) et de formation (e-learning), en lien avec les grands thématiques RSE clés pour Groupama (entraide, finance durable, contribution au développement local...). Plus précisément, un plan de formation Groupe destiné à l'ensemble des salariés du Groupe et des élus a été réalisé couvrant 3 sujets principaux : finance durable, changement climatique et durabilité, impact du risque climatique sur les métiers. Le module finance durable a été élaboré par les équipes dédiées de la DOFI afin d'assurer une parfaite cohérence avec la stratégie du Groupe.

En complément, des modules de formation sont proposés aux conseillers régionaux sur les nouvelles offres de Gestion déléguée thématique et Durable de GG Vie (voir partie IV-D Notre contribution

à une société durable). Ces modules de formation ont été conçus par un groupe de travail associant 3 caisses régionales pilotes, des contributeurs internes et un partenaire externe. Ils allient les apports théoriques liés à la réglementation financière aux sujets de durabilité avec un angle métier.

Concernant Groupama Immobilier, des formations ont été organisées afin de sensibiliser les asset managers et le property management aux enjeux réglementaires (taxonomie, dispositif éco-énergie tertiaire (DEET), ...). L'ensemble des collaborateurs Groupama Immobilier a de plus été formé aux enjeux climatiques en 2022 via un atelier de sensibilisation, La Fresque du Climat.

Chez Groupama Asset Management, en 2022, 1561 heures de formations dédiées aux enjeux ESG ont été délivrées pour 239 collaborateurs ce qui fait une moyenne de 6,5h / collaborateur.

En 2022, l'ensemble des collaborateurs des équipes Allocation d'actifs, Finance Durable, une partie de l'équipe reporting ainsi que le directeur des investissements (soit 14 personnes) de la Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI) ont par ailleurs pu suivre une formation sur l'ensemble des indicateurs utilisés par le Groupe sur les enjeux environnementaux, incluant la stratégie climat et les enjeux biodiversité en parallèle des travaux

initiés sur l'évaluation des risques liés à la biodiversité et leur gestion (soit environ 100h de formation). Début 2023, l'intégralité des autres collaborateurs de la DOFI, les responsables des investissements des caisses régionales et leurs équipes, ainsi qu'une partie de la direction des risques ont bénéficié de la même formation (soit environ 500h de formation).

CHANTIERS 2023

- Déploiement du plan de formation en lien avec la stratégie RSE
- Mise à disposition de compléments de formation aux collaborateurs selon les besoins identifiés.
- Une formation en matière de durabilité sera dispensée courant 2023 aux administrateurs de Groupama Assurances Mutuelles, puis dispensée aux administrateurs des filiales concernées (dont GG Vie) afin de les sensibiliser sur les risques et opportunités des enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

> RENFORCER LA CONNAISSANCE DE GROUPAMA SUR LES SUJETS CLIMAT

Les assureurs sont directement confrontés aux impacts du changement climatique. En charge de l'indemnisation des dommages consécutifs aux aléas naturels, ils disposent de précieux renseignements sur l'évolution des phénomènes en temps réel. Les assureurs sont également receveurs de retours d'expériences, acquis sur le terrain et à l'écoute des populations sinistrées. Acteurs de la protection et de la prévention, les assureurs sont les témoins des défaillances de l'adaptation des territoires, qui subissent les conséquences des catastrophes naturelles. La prise en compte des risques sur le long terme, la prévention et l'adaptation sont essentiels pour améliorer la résilience des territoires, mais aussi des activités des assureurs.



Conscient des enjeux, le Groupe Groupama a engagé dès 2020 une démarche d'adaptation au changement climatique.



Conscient des enjeux, le Groupe Groupama a engagé dès 2020 une démarche d'adaptation au changement climatique, fondée sur les expériences terrains. Face à la montée des inondations, le Groupe a lancé un chantier qui visait à comprendre les zones de souscription nécessitant plus de contrôle. Cette démarche a été amplifiée et étendue à l'ensemble des métiers en 2021 : le Groupe a constitué le **Climate Lab, une cellule dédiée au climat**

et plus précisément aux risques physiques impactant le passif de Groupama. Constitué d'une équipe de 3 collaborateurs dédiés, le Climate Lab a 2 missions principales :

- **Coordonner et accélérer des travaux d'adaptation au changement climatique** avec les différents métiers de Groupama (assurance dommage, assurance habitation, PME-TPE et collectivités territoriales) et les fonctions Risques, Finance et Actuariat du Groupe. Cette démarche concerne l'ensemble du Groupe, à savoir les caisses régionales (métropolitaines et outre-mer), Gan Assurances et les filiales à l'international. Le Climate Lab a pour rôle de coordonner et centraliser les expertises internes ; chaque direction garde la responsabilité des sujets liés au changement climatique.
- **Accélérer des sujets définis comme prioritaires** : mieux comprendre comment fonctionnent les risques physiques (phénomènes physiques, territoires concernés) en collaboration avec des experts et développer la prévention pour contribuer à réduire la vulnérabilité.

Le Climate Lab déploie une démarche prospective dont le but est d'intégrer toute la production scientifique sur les risques climatiques physiques ainsi que les travaux menés en collaboration avec France Assureurs, l'institution Pierre Simon Laplace et l'INRAE. Grâce à cette connaissance diffuse, les différents métiers peuvent voir comment porter la prévention, la protection, l'indemnisation et les évolutions à mettre en place pour répondre aux défis posés. La **prévention** est une des priorités du Climate Lab et est déclinée en 2 volets :

- **Prévention auprès des collaborateurs** Groupama pour sensibiliser sur les impacts du changement climatique et construire une véritable culture groupe sur ces sujets : organisation de journées de sensibilisation au climat ou de moments d'échange lors des rencontres nationales du Groupe ou des assemblées générales des caisses régionales ;

- **Prévention auprès des clients** : accompagnement et formation pour sensibiliser à la vulnérabilité des bâtiments (en relayant les dispositifs publics en lien avec le Fonds Parniers et les Programmes d'Actions de Prévention des inondations des collectivités territoriales) et aux bons comportements à avoir en cas de sinistre.

En 2022, le Climate Lab a réalisé une cartographie des différents types de périls (inondation, grêle et sécheresse majoritairement) en fonction des différentes régions, à climat actuel, afin de déterminer l'exposition du portefeuille de Groupama aux différents périls. Ces travaux font le lien avec les différents travaux de place menés sur le sujet sur lesquels Groupama s'est appuyé pour déterminer ses propres expositions. Le travail du Climate Lab se concentre dans un premier temps sur les données des événements climatiques passés et a vocation à évoluer dans un second temps vers un travail de projection des expositions.

En complément, en 2022, et afin de mesurer le plus précisément possible l'exposition de ses engagements aux risques physiques, Groupama a travaillé sur un Plan Informatique spécifique dont le but est notamment d'améliorer sa capacité à maîtriser la localisation des actifs assurés et à l'intégrer dans les outils pour être utilisée par les équipes. Ces travaux seront poursuivis en 2023.

C. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE GROUPAMA

1. UNE GOUVERNANCE IMPLIQUÉE DANS LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Pour assurer que les enjeux de durabilité soient pris en compte à tous les niveaux, Groupama a mis en place un système de gouvernance solide, qui correspond à la nature et à la complexité de ses activités. Ce système permet notamment au conseil d'administration et aux comités (de gestion, financiers, risques...) en charge de ces questions d'intégrer les risques et les opportunités liés aux enjeux de durabilité et en particulier liés au climat dans leurs processus de prise de décision et leurs activités opérationnelles.

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'investissement durable est définie dans le cadre de la stratégie d'investissement globale du Groupe **approuvée par le Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles** composé de 15 administrateurs. Le conseil d'administration est en outre assisté dans l'exercice de ses fonctions par le **Comité d'audit et des risques** qui valide également la politique d'investissement intégrant les enjeux de durabilité. Les Conseils d'administration de chaque entité française et internationale valident également la stratégie d'investissement.

En 2022, **le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles s'est réuni 8 fois. Les sujets liés à la durabilité et la stratégie d'investissement ont été étudiés à l'occasion de 2 de ces réunions portant respectivement sur l'adoption de la stratégie et sur le bilan de mi-année de la stratégie d'investissement.** En 2022, les travaux ont notamment porté sur :

- L'adoption d'une stratégie RSE se déclinant au sein de l'ensemble du Groupe ;
- Le déploiement de la charte d'investissement durable du Groupe validée par le Conseil d'administration de GMA. Toutes les entités du Groupe ont également fait adopter, par leur conseil d'administration, leur propre charte contenant un socle minimal commun.

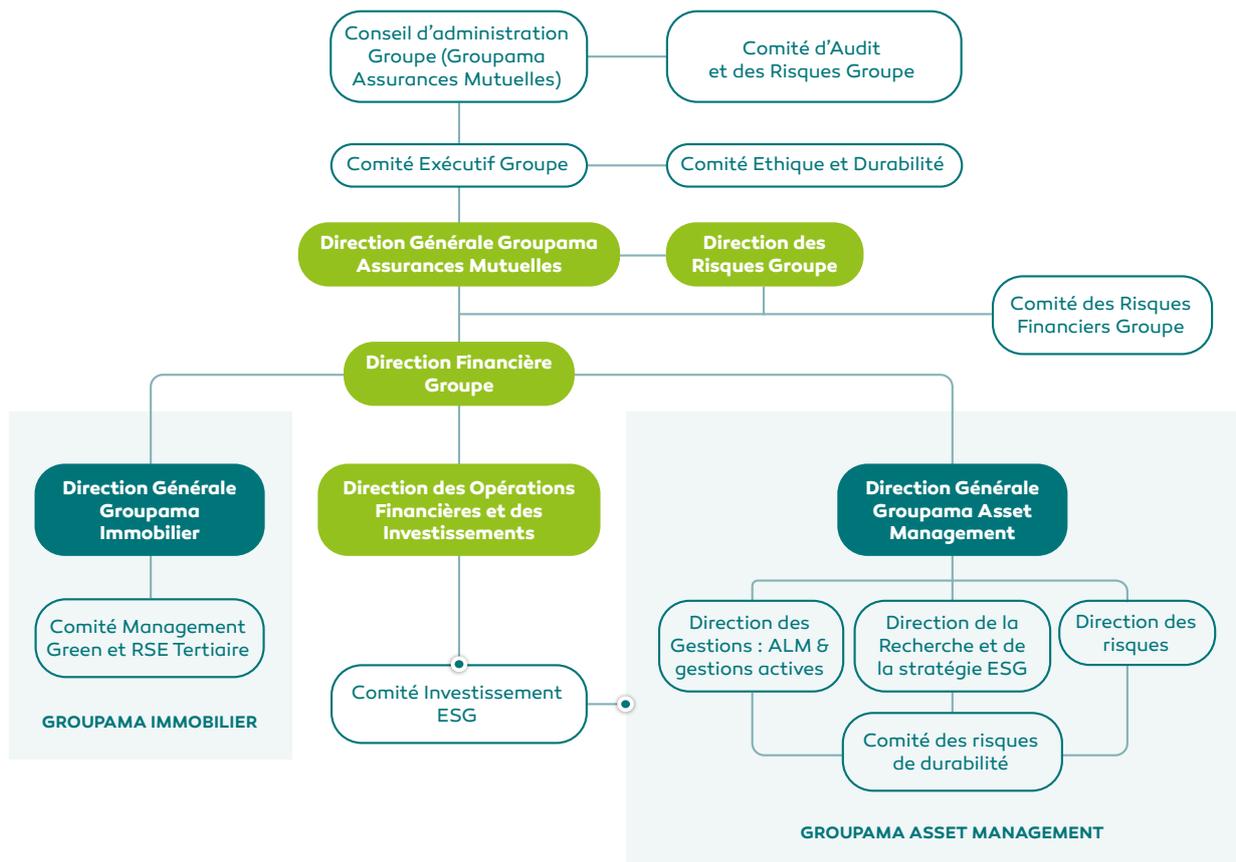
Ainsi, la charte d'investissement durable a été adoptée en conseil d'administration de GMA et de tous les organismes d'assurance du groupe, y compris GG Vie, à même valeur qu'un règlement intérieur.

La stratégie d'investissement durable du Groupe, ses objectifs et sa mise en œuvre sont également présentés et validés au moins 2 fois par an par le **Comité d'Éthique et Durabilité du Groupe, comité rattaché au Comité Exécutif Groupe dont le rôle est de participer à l'élaboration et au suivi opérationnel de la stratégie du Groupe. Le Comité d'Éthique et Durabilité du Groupe est présidé par Thierry Martel** et est composé de 8 membres, tous membres du Comité exécutif Groupe.

Le Groupe poursuit par ailleurs le renforcement de l'approche ESG dans sa gouvernance en intégrant le volet RSE dans ses politiques écrites « Gestion actif-passif et investissement ».

Dans une volonté de renforcer les connaissances et compétences ESG des instances de gouvernance et en lien avec la démarche d'intégration globale des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les prises de décision, une formation aux enjeux durabilité sera dispensée courant 2023 aux administrateurs de Groupama Assurances Mutuelles, puis déployée aux administrateurs des filiales.





Au niveau opérationnel

- La **Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI)** est chargée de la mise en œuvre effective des processus d'investissement durable des filiales France. Ses missions sont décrites au chapitre II-B de ce rapport ;
- La **Direction des risques Groupe** travaille en étroite collaboration avec la DOFI et Groupama Asset Management à travers le Comité des Risques financiers Groupe qui contrôle a posteriori la bonne application

des règles d'exclusion et de désengagement dans les portefeuilles d'actifs. Le Comité des Risques financiers Groupe comprend 15 membres issus de GMA, GGVIÉ et Groupama Asset Management. Il s'est réuni 4 fois en 2022 et a travaillé sur les enjeux de durabilité au cours d'une de ces réunions.

GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DE DURABILITÉ

En tant qu'assureur responsable, la maîtrise des risques est au cœur de la stratégie et de la gouvernance de Groupama. Afin de maîtriser au mieux l'ensemble des risques auxquels il est exposé, le Groupe a mis en place un ensemble de mesures et de suivi des risques qui sont gérés au sein d'un dispositif global. Depuis 2014, le dispositif de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment), matérialisé par la rédaction d'un rapport annuel. La gouvernance du dispositif de suivi des risques est assurée au niveau Groupe par plusieurs instances avec notamment :

- Le Comité des Risques Groupe, composé des membres du Comité Exécutif Groupe complété du Responsable de la fonction-clé Gestion des Risques
- Les comités des risques par famille de risques (assurances, financiers, opérationnels et conformité)

Les fonctions Risques, Contrôle Permanent et Conformité Groupe ont pour mission d'assurer la conformité de l'ensemble des entités du Groupe aux exigences du Pilier 2 de Solvabilité II ainsi qu'à celles de la Direction Générale en termes de dispositifs de contrôle interne, conformité et gestion des risques.

Se référer au Chapitre V – *Risque pour plus d'information sur la gouvernance de la gestion des risques.*



2. INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION

À fin 2022, la politique de rémunération Groupe comprend un critère lié à la durabilité pour ce qui concerne la rémunération de certains commerciaux. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la politique de rémunération Groupe intègre des critères qualitatifs pour la rémunération variable individuelle des réseaux salariés de Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP) et les Conseillers Financiers (FI) employés par les distributeurs de GGVIE appartenant au Groupe Groupama (caisses régionales Groupama et certaines filiales de GMA).

Par ailleurs, la rémunération collective des collaborateurs de certaines entités du Groupe intègre, via leur accord d'intéressement, un indicateur en lien avec la RSE. Ainsi, l'accord d'intéressement de l'entité du Groupe, en charge notamment de la gestion des immeubles occupés par le Groupe, intègre un indicateur permettant de mesurer l'évolution dans le temps du taux de performance énergétique annuel des immeubles qu'elle gère. Les immeubles concernés accueillent la plupart des collaborateurs de GMA et de ses principales filiales, dont notamment GGVIE et Gan Assurances.

De même, l'accord d'intéressement applicable aux exercices 2022 à 2024 inclus, pour les collaborateurs de Groupama Assurances Mutuelles, intègre un critère de durabilité lié à l'efficacité énergétique des bâtiments occupés par les salariés de cette entité. Le critère est fondé sur les consommations énergétiques d'électricité de chaud, de froid et de gaz, attribuées aux bâtiments occupés en kWhEF par ETP CDI moyen. Les grilles ont été construites avec un objectif de baisse de près de 5% par an.

L'accord d'intéressement d'une des caisses régionales Groupama applicable à l'exercice 2022 prévoit un critère de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ayant pour objectif de tendre vers le « zéro papier ». Celui-ci est mesuré par le taux de comptes actifs des Espaces Clients et par le taux de signatures électroniques.

Quant à la politique de rémunération des dirigeants de Groupama, si elle n'inclut pas directement à fin 2022 de critères en lien avec la durabilité, la rémunération variable actuelle du Directeur Général de GMA prend en compte des critères de durabilité. Ces critères font référence à l'empreinte carbone du Groupe conformément à la stratégie RSE du Groupe Groupama.

Des travaux de revue de la politique de rémunération Groupe seront entamés en 2023 afin de s'assurer que cette politique, a minima, n'est pas contradictoire avec la prise en compte des risques de durabilité et comporte des éléments en attestant. À l'issue de ces travaux, une trajectoire d'adaptation de cette politique à l'intégration des risques en matière de durabilité sera définie. Les conclusions de ces travaux et la trajectoire définie au niveau du Groupe feront l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration de GMA puis par le conseil d'administration de chacune des entités du Groupe avant sa mise en œuvre.

3 - STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

A. ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS PAR L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

1. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Pour Groupama, l'engagement traduit une volonté d'assumer pleinement sa responsabilité de détenteur d'actifs à long terme. S'appuyant sur Groupama Asset Management, le Groupe a la volonté de renforcer le dialogue avec les entreprises sur les thématiques ESG. L'engagement actionnarial vient compléter l'analyse ESG et sa prise en compte dans les décisions d'investissement. Il se décline sur les thèmes suivants : les risques de durabilité, la transition énergétique et environnementale ainsi que les écarts de rémunération. Cette démarche se structure alors autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives.

La démarche d'engagement actionnarial vise les trois objectifs suivants :

1. Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises
2. Améliorer la qualité des données ESG
3. Identifier et partager les bonnes pratiques sectorielles

Un comité d'engagement a été créé en 2021. Présidé par la Directrice Générale de Groupama Asset Management, il se réunit deux fois par an dans le but de valider les politiques d'engagement et de votes et de suivre leurs mises en œuvre.

Trois axes prioritaires thématiques conduisent les initiatives d'engagement :

- 1 Les risques de durabilité propres au modèle d'affaires des entreprises : étude des risques ESG grâce à la liste de « Grands risques ESG », application de la politique charbon de Groupama ;
- 2 Les enjeux liés à la transition énergétique et environnementale : étude des enjeux environnementaux et de la maturité climat des entreprises (gouvernance climat, intégration des sujets de biodiversité, feuille de route et objectifs climatiques...);
- 3 La création et le partage de valeur au sein des sociétés : équilibre des rémunérations dans l'entreprise, alignement de la rémunération des parties prenantes sur la création de valeur réelle.

Ces engagements thématiques guident à la fois les engagements individuels et les engagements collectifs.

Le Groupe ne définit pas de politique d'engagement autre que celle de GAM présentée dans cette partie, puisque la politique de vote et d'engagement est déléguée à GAM. En revanche, les thématiques et axes d'engagement de la politique d'engagement de GAM suivent les ambitions du Groupe. Ainsi, en 2023, la politique d'engagement évoluera pour intégrer les attendus de la NZAOA, dont Groupama est membre depuis 2022. GAM travaille ainsi à la mise en place d'une action d'engagement propre aux entreprises les plus intenses en carbone du portefeuille actions-obligations privées du Groupe. La forme de cette action d'engagement diffèrera selon les entreprises (pays, secteurs ...) et les actifs détenus.

> ENGAGEMENT INDIVIDUEL ET DIALOGUE

GAM travaille avec les entreprises et met en place des engagements adaptés à leur besoin :

Des dialogues : Les gérants ou les analystes abordent des thématiques ESG avec le management des sociétés rencontrées. L'échange porte à la fois sur l'approche par les entreprises des thématiques, mais aussi sur leur mesure par des indicateurs précis afin d'évaluer les progrès réalisés ou sur la mise en place de ces indicateurs. Le dialogue direct avec le management est une composante essentielle à la fois du process de gestion, du suivi des enjeux ESG, et de la méthodologie ESG.

Bilan des dialogues en 2022

62⁽²⁾

Nombre d'entreprises rencontrées

117

Nombre de réunions

58,65%

Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées

52,14%

% de réunions abordant la thématique Social

59,83%

% de réunions abordant la thématique Environnement

51,28%

% de réunions abordant la thématique Gouvernance

Des engagements individuels : Les entreprises présentant un potentiel important d'amélioration des pratiques ESG peuvent faire l'objet d'un engagement particulier de la part de GAM. **Des thématiques et des objectifs précis sont définis en amont de l'engagement qui doit aboutir, sur le long terme, aux réels progrès de la part des entreprises contactées.** Les axes prioritaires d'engagements ciblés, propres au secteur ou au modèle d'affaires des entreprises sont :

- La promotion du besoin de transparence autour des indicateurs ESG ;
- La transition énergétique ;
- Les conditions de travail des employés.

GAM a rencontré 8 sociétés en 2022 dans le cadre d'un engagement individuel, lors de 18 réunions.

La progression et les résultats des engagements individuels sont également tracés dans des outils de suivi dédiés afin de consigner les différentes étapes et les progrès constatés ou non. Les dialogues individuels suivent le processus suivant :

- Identification des entreprises sujettes à l'engagement ;
- Fixation des objectifs d'engagement ;
- Choix de mesures d'escalade ;
- Échanges avec la société ;
- Suivi régulier de l'engagement et mesure des résultats obtenus.

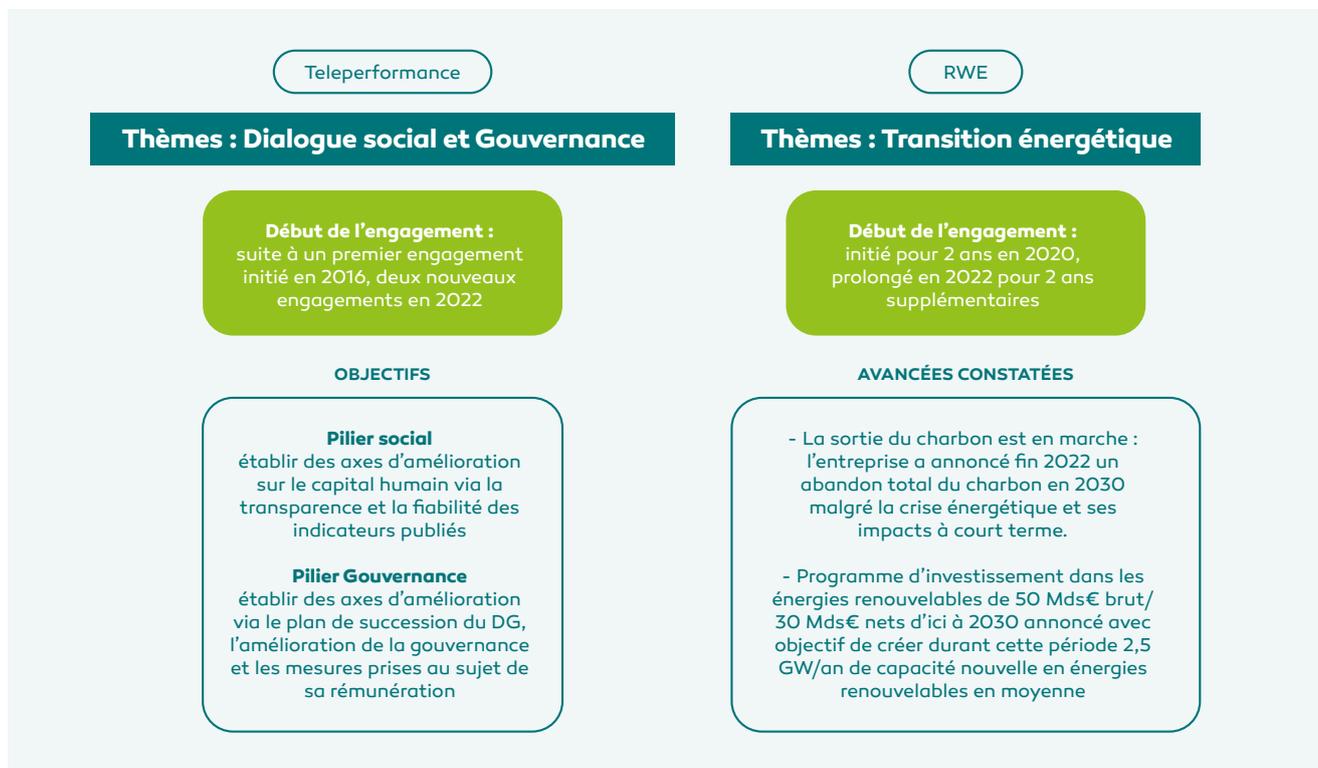
Groupama Asset Management a rencontré 8 sociétés en 2022 dans le cadre d'un engagement individuel, lors de 18 réunions.



² Suite à un travail d'amélioration du suivi de la politique d'engagement, les chiffres présentés portent uniquement sur les dialogues menés sur le périmètre Groupe (en 2021 les chiffres couvraient l'ensemble des activités de Groupama Asset Management y compris pour la gestion externe).

En 2022, GAM a tenu des réunions de suivi avec chacune des sociétés faisant l'objet d'un engagement individuel. Ce moment d'échange permet de faire le point sur les progrès réalisés, l'atteinte des objectifs fixés par l'engagement, mais aussi de partager les difficultés des entreprises comme les bonnes pratiques constatées par GAM chez d'autres entreprises. Ces rencontres sont des moments d'échanges privilégiés avec les entreprises. Des échanges sont aussi organisés en amont des assemblées générales des entreprises participantes.

Exemple d'engagements ciblés poursuivis ou initiés en 2022

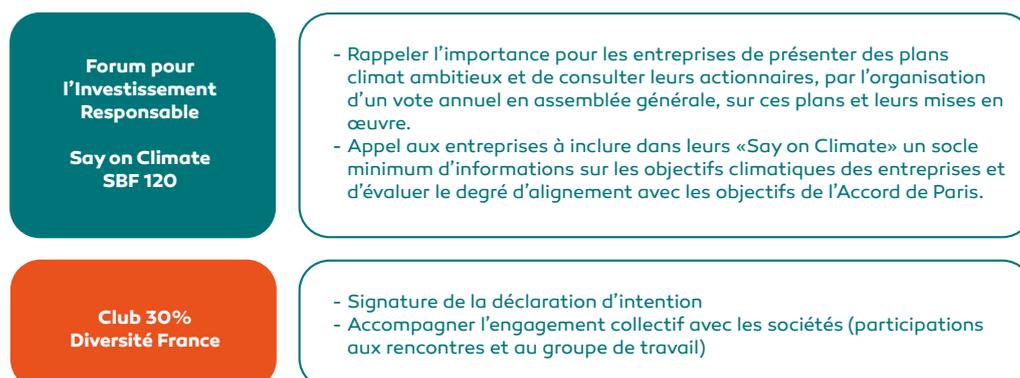


> SOUTIEN D'ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Depuis 2018, Groupama Asset Management s'est associé à 19 initiatives d'actions collaboratives concernant en particulier le climat, la santé ou encore les conditions de vie et de travail dans les maisons de retraite. Ces initiatives sont de portée soit européenne, soit internationale dans le cadre de la plateforme d'engagement collaboratif des PRI, dont Groupama Asset Management est signataire fondateur depuis 2006.

En 2022, Groupama Asset Management s'est associé à 2 nouvelles initiatives collectives soutenant **le principe des résolutions Say on Climate ou la parité au sein des comités exécutifs en France.**

Nouvelles initiatives collaboratives soutenues en 2022 par GAM



2. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DE VOTE

L'Assemblée Générale (AG) est un événement privilégié, permettant aux entreprises de communiquer et rendre compte à leurs actionnaires, et ce en toute transparence. Le vote aux AG fait partie intégrante du processus de gestion de Groupama AM et constitue un axe fort de la stratégie ESG, en particulier en matière de dialogue sur les sujets de gouvernance.

Les principes directeurs de la politique de vote sont axés sur : le traitement équitable des actionnaires, l'équilibre des pouvoirs entre les instances de direction et les instances de contrôle, la transparence et l'équité des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, la gestion raisonnée des fonds propres, la reconnaissance par l'entreprise de responsabilités sociales et environnementales.

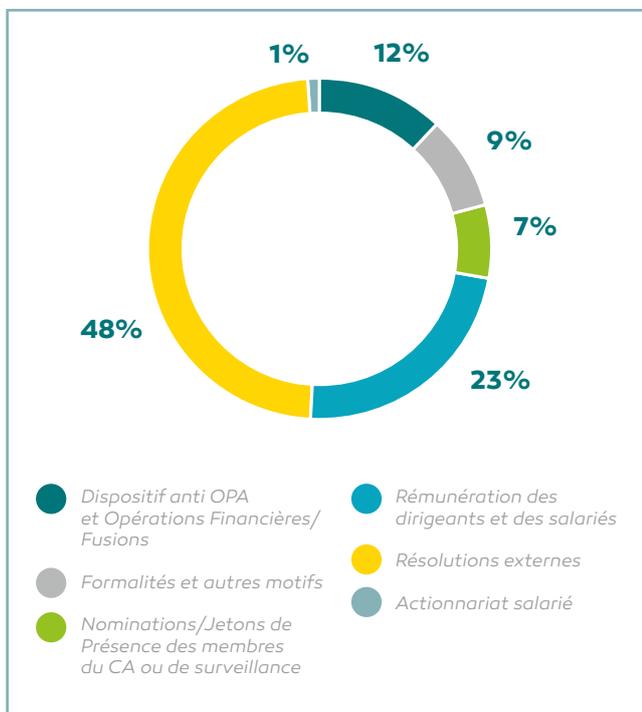
L'exigence de la prise en compte par les entreprises des risques climatiques et de la stratégie relative à ces risques est matérialisée par les évolutions de la politique de vote en 2022 et continuera à l'être en 2023. La politique de vote actualisée en 2023 intègre les évolutions qui ont été au cœur de la saison des votes 2022 ou qui émergent pour la saison 2023 : en particulier la prise en compte accrue des enjeux ESG par les sociétés et notamment les critères d'évaluation liés aux stratégies climatiques des entreprises dans les politiques de rémunération.

L'extension du périmètre de vote a été poursuivie en 2022 :

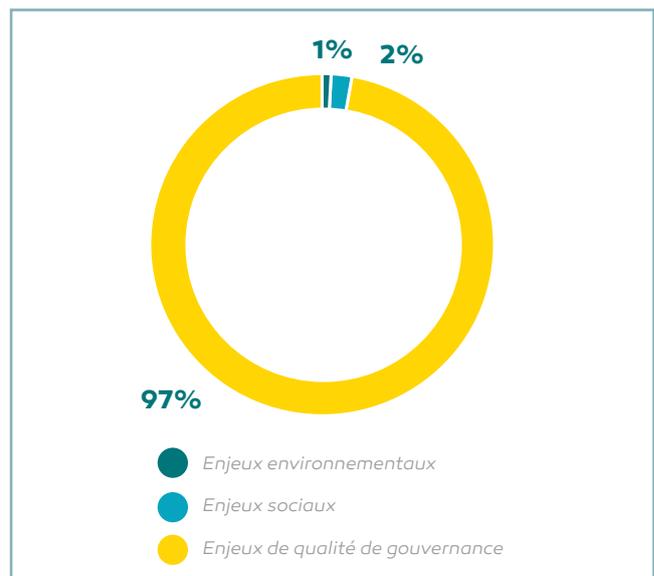
- GAM a intégré le Japon en 2022 à son périmètre de vote, en sus de 17 pays européens, après l'intégration des États-Unis et du Canada en 2020.
- Depuis 2022, le seuil de vote par valeur a été abaissé sur les portefeuilles pour les fonds labellisés ISR. Pour l'ensemble des valeurs investies dans les fonds labellisés ISR, le vote systématique est prévu, quel que soit le montant global détenu.
- Pour les autres portefeuilles, le seuil de vote par valeur est fixé à 2 M€ d'encours global au niveau de la société.

BILAN POUR L'ANNÉE 2022

En 2022, GAM a voté dans 495 assemblées générales, soit une hausse de 12% par rapport à 2021, pour un total de 8 916 résolutions. Au total, GAM a voté « non » sur au moins une résolution dans plus de 60% des assemblées générales. Le pourcentage de vote « non » ou « abstention » par grand type de résolution en 2022, présenté ci-dessous, illustre les exigences de GAM :



L'ensemble des votes (8 916 résolutions) sur les enjeux ESG se répartit comme suit entre les sujets environnementaux, sociaux et sur les enjeux de qualité de la gouvernance :



Les résolutions ont été classées en :

- E : résolutions actionnaires / management sur le climat
- S : résolutions actionnaires / management sur les sujets de diversité, de donation à des partis politiques
- G : l'ensemble des autres résolutions.

Groupama Asset Management n'a participé à aucun dépôt de résolution en 2022.

B. POLITIQUES DE DÉSENGAGEMENT SECTORIEL

> EXCLUSIONS LIÉES AU CLIMAT

Pour tout investissement, des exclusions sectorielles sont appliquées. Ces exclusions sont issues des politiques sectorielles du Groupe Groupama qui encadrent les investissements dans les secteurs présentant des risques environnementaux et sociaux. Elles concernent notamment les énergies fossiles et sont régulièrement étendues ou révisées.

CHARBON : POLITIQUE DE DÉSENGAGEMENT

Groupama avait annoncé en 2020 un calendrier de sortie du charbon thermique. Cette politique prévoit une sortie définitive du secteur au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.



Le Comité scientifique et d'expertise (CSE) de l'OFD a présenté un nouveau rapport le 14 mars 2023 sur les énergies fossiles. Ce dernier rappelle que l'ensemble des infrastructures liées au charbon doit fermer à horizon 2030 dans l'UE/pays de l'OCDE et en 2040 dans le reste du monde, et formule 5 recommandations, parmi lesquelles un renforcement du calendrier de sortie. **Dans cette perspective, Groupama renforce en 2023 sa politique de sortie du charbon thermique avec un abaissement des seuils absolus sur la production annuelle et les capacités installées :**

- **Réduction du seuil de production de 20MT à 10MT.** Au 31/12/2022, les émetteurs en portefeuille entrant dans ce nouveau périmètre d'exclusion, d'après la liste Urgewald, représentent une exposition inférieure à 200M€.
- **Réduction du seuil absolu de capacités installées de 10GW à 5GW.** Au 31/12/2022, les émetteurs en portefeuille entrant dans ce nouveau périmètre d'exclusion, d'après la liste Urgewald, représentent une exposition d'environ 500M€.

Le reste de la politique charbon est inchangé, et en particulier :

- **L'objet :** elle concerne l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique y compris les développeurs.
- **Les outils et la mise en œuvre :** elle s'appuie sur les données d'Urgewald et les analyses de GAM, qui peuvent conduire à des conclusions divergentes de la stricte application des données Urgewald. Dans ce cas, une stratégie d'engagement est instaurée et la stratégie de l'entreprise est revue à minima annuellement.
- **Le périmètre d'application :** elle s'applique à tous les investissements détenus en direct ou via mandats (hors obligations souveraines et dérivés) et OPC dédiés gérés par GAM (hors stratégies indicelles) du Groupe Groupama.



PÉTROLE ET GAZ NON CONVENTIONNELS

Le Groupe est faiblement exposé au secteur de l'énergie.

Conscient du rôle primordial du secteur Pétrole & Gaz dans la décarbonation de l'économie et afin de répondre aux différents appels à renforcer les engagements sur les énergies fossiles, Groupama a renforcé en 2022 sa politique sur les énergies fossiles non conventionnelles, en accord avec les préconisations des scénarios de l'AIE. Le scénario Net Zéro Émissions (NZE) de l'AIE, qui est le plus ambitieux, implique : l'arrêt immédiat des nouveaux projets pétroliers et gaziers, ainsi que la réduction progressive pétrolière et gazière.

Dans la lignée de ces recommandations, le Groupe suit la démarche suivante :

- 1** Groupama s'engage à ne plus financer en direct les entreprises concourant au développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers non conventionnels, à l'exception des besoins de financements spécifiquement fléchés vers la transition. Autrement dit, le Groupe pourra continuer à investir dans une filiale ou un projet dédié au financement de la transition et dans des obligations vertes émises par ces entreprises, afin de se laisser l'opportunité de contribuer pleinement au financement de la transition ;
- 2** Groupama met en place des actions d'engagements individuels et collectifs auprès des entreprises des secteurs de l'énergie pour les inciter à réduire leurs émissions à court et moyen terme et à diriger leurs investissements vers des solutions décarbonées.

Groupama met au cœur des moyens d'application de cette politique la liste d'entreprises élaborée par Urgewald : la Global Oil and Gas Exit List (GOGEL). L'ambition de cette politique fera l'objet d'une revue sur son périmètre d'application ainsi que de réflexions sur d'éventuels seuils de désengagement.

4 - GROUPAMA RENFORCE SA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DURABLE AUTOUR DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

A. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

1. ALIGNEMENT AVEC LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Pour l'année 2023, Groupama, comme toute institution financière, est tenu de publier la part de ses activités éligibles à Taxonomie pour les deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

LE PACTE VERT

En réponse à la crise climatique, en 2019 l'Union Européenne a publié le Pacte Vert, une initiative ambitieuse visant à faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone d'ici 2050. Le Pacte Vert a notamment mis en lumière la nécessité de réorienter les flux financiers privés dans des activités compatibles avec une transition durable. Adopté en 2020, le « Règlement Taxonomie » devient une des pièces centrales de la stratégie réglementaire européenne dans le cadre de son plan finance durable. L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification des activités considérées comme « durables » d'un point de vue environnemental, c'est-à-dire n'aggravant pas le changement climatique.

Pour être verte, une activité doit satisfaire aux trois critères suivants :

- Apporter une contribution substantielle à un des 6 objectifs environnementaux :
 - Atténuation du changement climatique,
 - Adaptation au changement climatique,
 - Gestion de l'eau,
 - Économie circulaire,
 - Prévention et contrôle de la pollution,
 - Protection de la biodiversité
- Ne pas causer d'impact négatif significatif ou majeur à l'un des 5 autres objectifs (DNSH) en respectant des critères techniques quantitatifs et qualitatifs
- Respecter les garanties sociales minimales (MSS).

> TAXONOMIE ÉLIGIBILITÉ REPORTÉE

Dans le cadre du règlement Taxonomie, Groupama calcule le ratio réglementaire, soit la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie rapportée au total des investissements du Groupe.

Sans utiliser d'estimations, selon les normes réglementaires, **la part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie est de 13% du total des investissements.** Les investissements sont définis comme l'ensemble des actifs détenus de façon directe et indirecte au bilan des compagnies d'assurance vie et non vie du Groupe Groupama. Il s'agit donc d'une vision transparisée des actifs de l'ensemble du Groupe, hors actifs intragroupe mais en intégrant les unités de compte. En vertu de l'article 7 paragraphe 1 du règlement délégué UE 2021/2178, les expositions souveraines sont exclues du calcul du ratio Investissement, aussi bien du numérateur que du dénominateur. Les dérivés, les entreprises non soumises à NFRD et la trésorerie sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du ratio.

Les informations publiées devant se fonder sur des données réelles fournies par les entités non financières ou financières, l'ensemble des expositions en immobilier (placement et exploitation), détenues de manière directe ou indirecte, a été entièrement reconnu comme éligible sur la base d'informations réelles. Toutefois, s'agissant des autres actifs, pour des raisons opérationnelles notre fournisseur de données n'est pas en mesure de mettre à disposition des données reportées quant à la part du chiffre d'affaires (ou des CAPEX) éligibles à la taxonomie ou à l'assujettissement des entreprises à la NFRD.

> TAXONOMIE ÉLIGIBILITÉ VOLONTAIRE

Au titre du reporting volontaire, Groupama a fait le choix de publier un ratio Investissement sur la base de données estimées en interne.

Les activités économiques éligibles sont identifiables à partir des codes NACE inscrits dans les annexes de l'acte délégué climat. Ainsi pour le calcul du ratio volontaire, Groupama a choisi de raisonner par secteur d'activité, en s'appuyant sur les indications fournies par la Commission au travers de l'outil « EU Taxonomy Compass ». Ainsi, si

un émetteur a un secteur NACE explicitement référencé dans cet outil, Groupama a considéré que 100% de son exposition était éligible. Autrement, si un émetteur opère dans une activité non explicitement référencée, elle sera considérée comme intégralement non éligible.

En utilisant ces estimations, la part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie est de 32% du total des investissements.

> PART VERTE DES PORTEFEUILLES ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISE FOURNIES PAR NOTRE FOURNISSEUR DE DONNÉES (VISION TRANSPARISÉE)

Groupama dispose également des données de part verte fournies par le prestataire Iceberg Data Lab (IDL). IDL collecte toute donnée relative à la part verte publiée par les entreprises (éligible, alignée, Capex, Opex). Toutefois, lorsque la donnée n'est pas reportée, IDL calcule les indicateurs intermédiaires en appliquant les différentes étapes de calcul suivantes :

- **Décomposition du chiffre d'affaires** par sous-secteurs afin d'identifier les activités éligibles à la Taxonomie (référentiel NACE 4). Les données de production et de

consommation sont en outre calculées à l'aide d'un modèle interne, qui modélise les flux physiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'activité.

- **Examen des seuils de performance** via le Climate Change Mitigation pour chaque activité.
- **Évaluation des impacts sur chacun des autres objectifs environnementaux** en utilisant l'indice Environmental Performance Index.
- **Respect des garanties sociales minimales** en s'appuyant notamment sur les données fournies par le Bureau of International Labour Affairs, qui recense 159 produits dans 87 pays exposés au travail forcé et au travail des enfants.

			2022		2021	
Portefeuille	Indicateur de mesure	Unité	Résultat	Couverture	Résultat	Couverture
Portefeuille actions	Part verte alignée	%	22	18%	3	23%
Portefeuille obligations d'entreprise	Part verte alignée	%	11	24%	16	21%
Portefeuille global - Actions & obligations d'entreprises	Part verte alignée	%	11	24%	15	21%



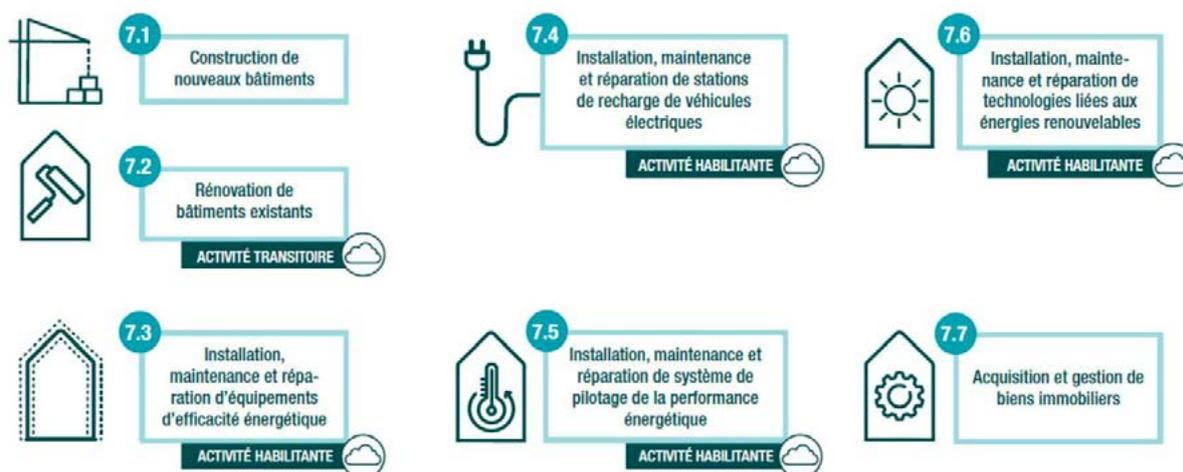
IDL associe à chaque indicateur un niveau de « **Data Quality Level** » allant de 1 à 5, permettant d'identifier la source de données utilisée pour calculer les résultats du modèle et identifier les lignes basées sur des données estimées versus reportées. Plus le DQL est élevé, plus la donnée repose sur des estimations. En moyenne, le DQL de la part verte est de 3.

Étape 1 - Les activités de Groupama sont-elles éligibles à la taxonomie ?

Le panel des activités éligibles à la taxonomie recense les activités ayant le plus d'impact sur la poursuite de chaque objectif environnemental, tout en ayant une marge de progression importante. Le secteur du bâtiment, par son impact environnemental, fait partie des secteurs éligibles à la taxonomie, dans les catégories « Acquisition et gestion de bâtiments » ainsi que « Construction de nouveaux bâtiments » et « Rénovation de bâtiments existants ».

► Activités 100% éligibles

LES ACTIVITÉS DU BÂTIMENT ET DE L'IMMOBILIER ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



Baromètre Immobilier de l'Observatoire de l'Immobilier Durable, 2022

Étape 2 - Les activités de Groupama sont-elles alignées sur la taxonomie ?

Les activités éligibles doivent ensuite être passées au crible des critères techniques de la taxonomie pour être considérées comme alignées et donc durables. Cela implique de satisfaire les critères de contribution substantielle, de ne causer de préjudice important à aucun des cinq autres objectifs, tout en respectant les garanties sociales minimales.

- **Contribuer** : Contribution substantielle au pilier de l'atténuation ; les bâtiments doivent soit être dans le top 15% national en énergie primaire, soit avoir un DPE de classe A.
- **Ne pas nuire** : (Do Not Signant Significant Harm) ; l'activité d'acquisition et propriété ne doit également pas causer de préjudice important aux cinq autres objectifs environnementaux.
- **Respecter les garanties minimales sociales** : Si l'activité de construction de nouveaux bâtiments remplit les conditions des 3 étapes présentées, elle sera alignée à la taxonomie pour l'objectif d'atténuation du changement climatique.



2. ENCOURAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR LA RÉDUCTION DE NOTRE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

> PART BRUNE

À fin 2022, Groupama a évalué la part brune de ses activités ainsi que son exposition au charbon et aux énergies fossiles non conventionnelles. Conformément aux dernières recommandations de l'ACPR, la méthodologie de mesure de ces expositions a été revue afin d'intégrer le midstream (et plus uniquement l'upstream) pour l'ensemble des énergies, mais aussi de procéder à deux évaluations : une évaluation dite "au premier euro" sans aucune pondération, et une évaluation pondérant l'investissement par l'implication

relative des entreprises dans les énergies considérées. Des mesures proforma à fin 2021 ont donc été réalisées afin de mieux appréhender les évolutions au cours de l'année 2022. Ces mesures ont été réalisées pour l'ensemble du portefeuille d'actifs privés cotés (en vision transparaissée) en utilisant les données d'Urgewald et sur 90% du portefeuille d'infrastructures en utilisant les reportings annuels fournis par les asset managers.

En 2022, les équipes de Groupama ont travaillé sur la construction d'une méthodologie pour déterminer ces métriques :

- **Pour les valeurs « pondérées »**, les expositions des émetteurs présents dans la Global Coal Exit List (GCEL) et la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) sont pondérées par leur implication relative dans les énergies fossiles telle que renseignée par l'organisation Urgewald dans les listes GOGEL et GCEL. Trois indicateurs sont calculés selon cette méthodologie par Groupama :

- **La part charbon**, elle représente la part des investissements dans les entreprises qui réalisent une partie de leur activité grâce au charbon thermique et est calculée en multipliant la valeur boursière de l'exposition à l'entreprise par la part du chiffre d'affaires liée à l'exploitation du Charbon (GCEL).

- **La part Non-conventionnel³**, elle représente la part des investissements dans les entreprises qui réalisent une partie de leur activité grâce aux énergies fossiles non conventionnelles et est déterminée en multipliant la valeur boursière de l'exposition à l'entreprise par la part du chiffre d'affaires liée à l'exploitation d'hydrocarbures (GOGEL), puis par la part du Non-conventionnel dans la production d'hydrocarbure (GOGEL).

- **La part brune** : elle représente la part des entreprises impliquées dans l'extraction, la production (upstream) et le transport (midstream) d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel). Elle est calculée comme la somme de la valeur boursière multipliée par la part du chiffre d'affaires lié à l'exploitation du Charbon (GCEL) et la valeur boursière multipliée par la part du chiffre d'affaires lié à l'exploitation d'hydrocarbures (GOGEL). Les fonds d'infrastructures sont intégrés dans ce calcul sans aucune pondération.



- **Pour les valeurs dites « 1^{er} Euro »**, les calculs d'exposition sont réalisés en prenant en considération l'intégralité des investissements du Groupe Groupama dans les entreprises concernées. Aucune pondération n'est donc effectuée et 100% de la valeur boursière est prise en compte dans l'exposition pour les émetteurs présents dans les listes Global Coal Exit List (GCEL) et Global Oil & Gas Exit List (GOGEL).

Indicateurs d'exposition aux énergies fossiles en % des actifs totaux pour les périmètres concernés

	GROUPE	
	2021	2022
Exposition Charbon Pondérée	0,1%	0,1%
Exposition Charbon - 1 ^{er} euro	0,6%	0,9%
Part Brune Pondérée	1,2%	1,2%
Part Brune - 1 ^{er} euro	1,9%	2,4%
Exposition Non-Conventionnel Pondérée	0,1%	0,1%
Exposition Non conventionnel - 1 ^{er} euro	0,6%	0,5%

L'évolution à la hausse de la part brune est à relativiser car due pour l'essentiel aux expositions en monétaires qui sont très variables d'une année à l'autre. En revanche, même sur le monétaire, les émetteurs concernés font l'objet d'actions d'engagement de la part de Groupama (tels que Engie) et font partie des acteurs les plus crédibles en matière de transition (tels que ENEL). Hors monétaire, les parts brunes sont en légère baisse, partant par ailleurs de niveaux bas.

³ Fracturation, sables bitumineux, méthane de houille, pétrole très lourd, eaux très profondes et Arctique

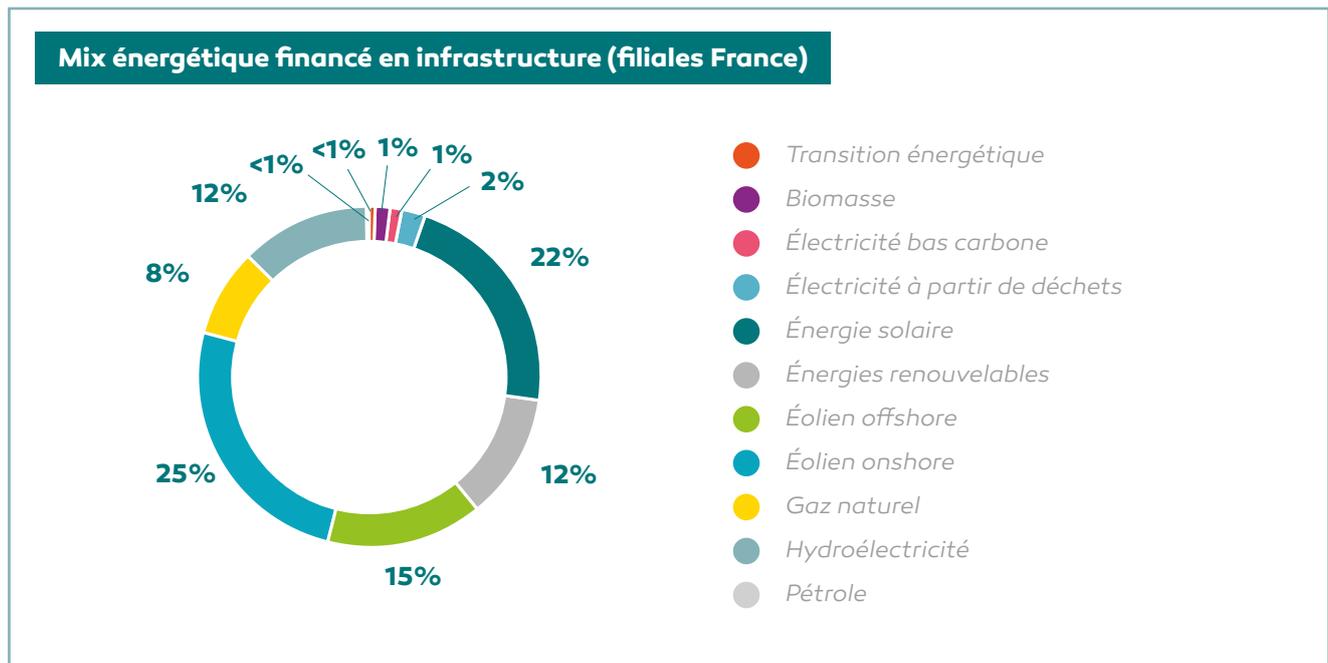
> MIX ÉNERGÉTIQUE

Une étude a été menée sur l'ensemble des investissements en infrastructure financés par Groupama afin d'identifier le mix énergétique du périmètre. Ces résultats ont été comparés avec les mix énergétiques de l'AIE présentés comme compatibles avec un objectif Net-Zero.

Au 31/12/2022, l'exposition du Groupe en infrastructure s'élève à 1,3 milliard d'euros, essentiellement concentrée

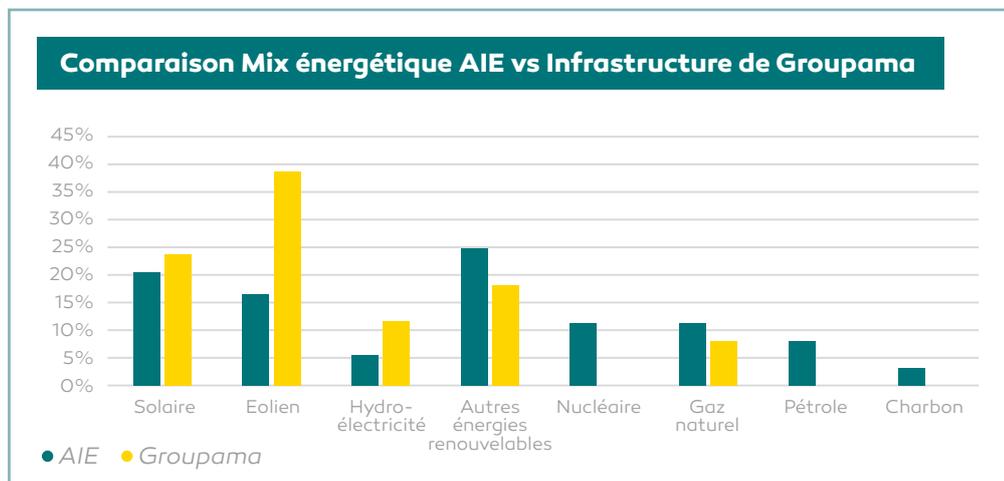
dans les filiales France (90%). Le périmètre de l'étude est uniquement celui des filiales France, et sur un montant global de 950M€ soit 82% de l'encours investi par les filiales France.

L'énergie représente plus de la moitié des investissements en infrastructure. Sur ce segment les financements se répartissent comme suit :



Dans le cadre de son rapport 2022 sur le mix énergétique cible à atteindre à horizon 2050 pour être net zéro, l'Agence Internationale de l'Énergie met en avant le besoin d'accroître très fortement la part de l'énergie solaire (x20) et de l'énergie éolienne (x16) pour réduire la dépendance aux énergies fossiles, qui représentent aujourd'hui près de 80% du mix énergétique.

En comparant le mix énergétique du portefeuille de Groupama au 31/12/2022 au mix énergétique cible de l'AIE, on constate que le mix énergétique de Groupama suit les indications cibles de l'AIE en concentrant ses efforts sur les énergies bas carbone qui représentent 92% du total étudié.



Chantier 2023 :

Mener une analyse plus approfondie des différentes technologies, de leur niveau de maturité et risques, ainsi que des besoins de financement pour évaluer la pertinence de mettre en place des cibles sectorielles / d'allocation sur le portefeuille d'infrastructures.

B. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS ET LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

Les gouvernements, les entreprises ainsi que les populations sont de plus en plus conscients des risques liés au changement climatique et de l'importance d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat) a participé à l'augmentation de cette conscience collective en fournissant plusieurs évaluations scientifiques sur l'évolution du climat, les causes et les impacts des changements climatiques, ainsi que les options d'adaptation et d'atténuation.

Plusieurs accords et engagements ont été pris par les gouvernements pour réduire les émissions de GES et encourager la transition vers une économie plus sobre en carbone. A l'échelle mondiale, l'Accord de Paris a réuni la signature de 196 parties en décembre 2015 avec pour objectif de maintenir l'augmentation de la température mondiale « bien en dessous » de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant des efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius. L'Union Européenne s'est, elle, engagée à devenir climatiquement neutre d'ici 2050 et à réduire ses émissions de GES d'au moins 55% d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. Ces objectifs ont été fixés dans le cadre du « Pacte vert pour l'Europe », également connu sous le nom de « Green Deal ».

L'ensemble des acteurs doit se préparer pour s'adapter aux conséquences déjà visibles du changement climatique et mitiger ses impacts. Dans ce contexte, Groupama, en tant qu'investisseur institutionnel et acteur du financement de l'économie, a l'ambition de poursuivre ses travaux de recherche et de renforcer sa stratégie climat. Cependant, ces travaux sont dépendants de la qualité et de la volatilité de la donnée et des méthodologies qui sont en constante évolution. L'absence d'un cadre fixe met à risque toutes les études et simulations présentées par Groupama.

1. MISE EN ŒUVRE DE NOTRE STRATÉGIE CLIMAT

La stratégie climat de Groupama se décline en différents objectifs :

1. Décarboner le portefeuille à horizon 2030, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris :

- Réduire l'intensité GES (tCO₂ eq/ M€ de chiffre d'affaires) du portefeuille actions et obligations d'entreprises au niveau du périmètre du Groupe, de 50% entre fin 2021 et fin 2029. En 2022, les émissions du portefeuille ont baissé de 12,5% par rapport au niveau de fin 2021.

2. Augmenter la contribution positive en finançant davantage de solutions durables avec un objectif d'investissements durables supplémentaires de **1,2 milliard d'euros entre 2022 et 2024** investis en majorité sur l'infrastructure, l'immobilier et les obligations vertes. En 2022, Groupama comptabilise 1 milliard d'euros d'investissements durables supplémentaires.

3. Intégrer les enjeux climatiques dans la politique d'investissement en mettant en place **des politiques d'exclusion** :

- Engagement sur une sortie définitive du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.
- Concernant les énergies fossiles non conventionnelles, Groupama s'engage à ne plus financer en direct les entreprises concourant au développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers non conventionnels, à l'exception des besoins de financements spécifiquement fléchés vers la transition. C'est-à-dire que, le Groupe pourra continuer à investir dans une filiale ou un projet dédié au financement de la transition et dans des obligations vertes émises par ces entreprises, afin de se laisser l'opportunité de contribuer pleinement au financement de la transition.



> DÉCARBONER LE PORTEFEUILLE ACTIONS ET OBLIGATIONS

Il est nécessaire de mettre en place une méthodologie claire et d'impliquer l'ensemble des équipes opérationnelles et de direction pour effectuer avec succès l'exercice complexe de fixer des objectifs climatiques. Au sein de Groupama, le travail a été effectué en deux étapes :

- Définition du cadre de fixation des objectifs et diagnostic climat du point de départ
- Construction d'une trajectoire climatique et identification des leviers pour atteindre les objectifs

L'objectif de réduction de l'intensité carbone de Groupama a été fixé à l'horizon fin 2029 par rapport aux niveaux de fin 2021.

Étape 1 - Définition du cadre de fixation des objectifs et point de départ



L'étude du point de départ de la trajectoire climatique de Groupama ainsi que les évolutions annuelles permettent de prioriser les enjeux par secteur et d'adapter les stratégies de Groupama.

Étape 2 - Construction d'une trajectoire climatique et leviers pour atteindre les objectifs

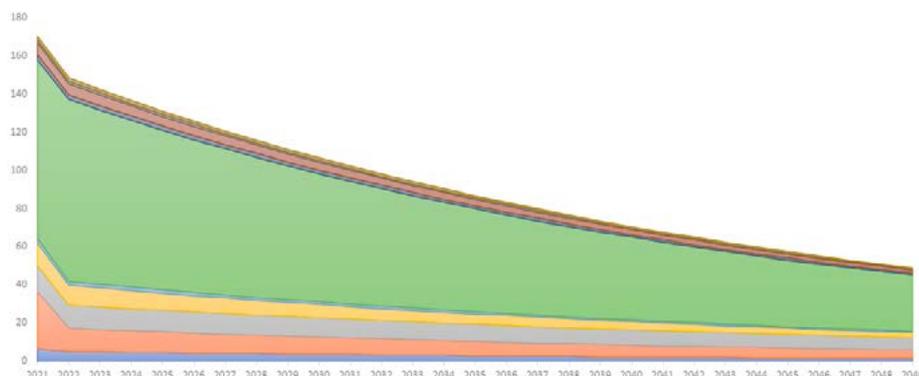
Une trajectoire de réduction a été construite en 2021 en prenant en compte les spécificités du portefeuille et sa répartition sectorielle. La méthodologie utilisée s'appuie sur une projection des réductions attendues en tCO₂e/M€ CA selon les scénarios de transition par secteur (NZE de l'AIE, ETP 2020 de l'AIE, OECM) reconnus et recommandés par la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA). Pour les secteurs non couverts par ces scénarios, des estimations ont été faites en considérant les réductions d'émissions GES attendues au niveau de l'économie dans son ensemble. Ce travail a été fait **en accord avec les attendus du protocole NZAOA** auquel Groupama a adhéré en 2022. L'engagement de réduction de l'intensité carbone de 50% (soit une intensité carbone de 85 tCO₂e/M€ en 2029) est ainsi en

ligne avec la fourchette proposée par la NZAOA : [-65% ; -49%] de fin 2019 à fin 2029.

Cet engagement a été pris sur la base de travaux réalisés au cours de l'année 2021 qui s'appuient sur un cadre méthodologique dépendant de l'estimation des données notamment des trajectoires de décarbonation ainsi que du retard d'accès à la donnée des entreprises (données 2020 reportées et disponibles au mieux fin 2021). Les trajectoires ont été construites à partir des principaux scénarios de transition par secteur et des entreprises présentes dans le portefeuille. La décarbonation du portefeuille est donc dépendante de la mise en œuvre des stratégies climat des entreprises et de la capacité de l'économie dans son ensemble, y compris des États, à tenir leurs engagements.

Exemple de trajectoire à allocation sectorielle constante à fin 2022 en utilisant des projections de réduction d'intensité sectorielle (n'a pas valeur d'engagement)

CARBON INTENSITY, SCOPE 1+2 (TCO₂/M€)



- Biens de consommation
- Industries
- Matériaux de base
- Pétrole et gaz
- Santé
- Services aux collectivités
- Services aux consommateurs
- Sociétés financières
- Technologie
- Telecommunications

Sur l'année 2022, l'empreinte carbone du portefeuille actions-obligations d'entreprise Scope 1-2 a nettement diminué : 149,1 tCO₂e/M€ CA en 2022 contre 170,8 tCO₂e/M€ CA en 2021. Il s'agit de l'intensité Scope 1+2 calculée sur le périmètre actions et obligations privées hors UC couvert par de la donnée d'intensité soit 25,1 Mds€ (91% de couverture). Le résultat induit une réduction de 12,5% sur 2022. Cela représente un **taux d'atteinte de 25% de l'objectif de réduction** de 50% d'ici fin 2029.

Pour poursuivre sa réduction d'émissions, Groupama a mené une étude sur les leviers de décarbonation supplémentaires à sa disposition :

- L'évolution de la politique d'investissement (niveau de rotation du portefeuille et de sélection des émetteurs à partir des filtres catégories climat détaillés dans la partie [Analyse ESG par classes d'actifs]) ;
- L'évolution du niveau de décarbonation du portefeuille à fin 2021 (en analysant les émetteurs les plus contributeurs à l'intensité carbone scope 1-2 du portefeuille) ;
- Le scénario de décarbonation suivi par l'économie à horizon 2030 (1.5°C, WB2°C, 2°C, business as usual, etc...).

À ce stade, Groupama exclut la possibilité de faire de la réallocation sectorielle dans une logique de réduction de l'intensité carbone (hormis sur les secteurs intrinsèquement non compatibles avec la transition) pour continuer à financer l'économie dans son ensemble et encourager les investissements de transition des secteurs les plus carbo-intensifs.

Groupama ambitionne d'améliorer progressivement la démarche présentée à mesure que la qualité de la donnée et que les méthodologies utilisées s'améliorent. Plusieurs chantiers sont à l'étude. Leur horizon et degré d'atteinte dépendront des travaux de Groupama mais aussi des évolutions des pratiques et données de place :

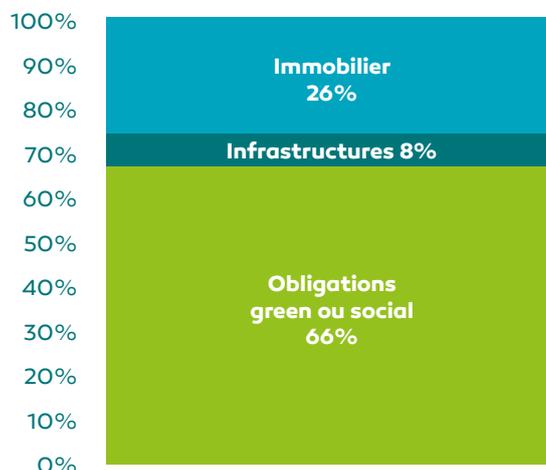
- Intégrer tout ou partie du scope 3 afin de capturer l'impact GES des entreprises sur l'ensemble de leur chaîne de valeur ;
- Étendre le périmètre des classes d'actifs (obligations souveraines, infrastructures, fonds de private equity...) en suivant le protocole de la NZAOA ;
- Fixer des objectifs en intensité physique (ex : gCO₂e/kWh pour le secteur électrique) pour les secteurs les plus intenses en carbone ;
- Quantifier des objectifs liés à la politique d'engagement, notamment pour mesurer l'impact des démarches d'engagement actionnarial.

> AUGMENTER LA CONTRIBUTION POSITIVE EN FINANÇANT DAVANTAGE DE SOLUTIONS DURABLES

Groupama s'est fixé un objectif d'investissements durables supplémentaires de **1,2 milliard d'euros entre 2022 et 2024** investis en majorité dans l'infrastructure, l'immobilier et les obligations vertes. En 2022, Groupama comptabilise 1 milliard d'euros d'investissements durables supplémentaires répartis de la façon suivante :



Répartition des investissements durables supplémentaires réalisés en 2022



Pour atteindre cet objectif, Groupama a travaillé à la définition d'une cartographie des investissements durables, sur le pilier E et S et par classe d'actifs. Cette classification a pour objectif de guider les investisseurs chez Groupama vers les activités ayant une contribution ESG positive. Les entreprises qui se sont notamment engagées à lutter contre le changement climatique, ou qui offrent une énergie propre et abordable correspondent à cette définition.

Cartographie des investissements durables

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL
Actions	Participations stratégiques alignées avec la Taxonomie européenne	Relève d'une analyse spécifique
Obligations privées	Green Bonds alignés avec les Green Bond Principles ou les European Green Bond Standard validés par la méthodologie GAM	Social Bonds alignés avec les Social Bonds Principles validés par la méthodologie GAM
Obligations souveraines	Green Bonds alignés avec les Green Bond Principles	Social Bonds alignés avec les Social Bonds Principles
Private equity corporate	Actif à caractère environnemental appartenant à un fonds article 9	Actif à caractère social appartenant à un fonds article 9
Infrastructure	Infrastructure à caractère environnemental liée aux activités éligibles à la taxonomie (sans critère technique)	Relève d'une analyse spécifique
Immobilier	Actif labélisé ou certifié d'un point de vue environnemental ou énergétique Projets alignés avec la taxonomie européenne	Relève d'une analyse spécifique
Fond immobilier	Actifs immobiliers appartenant à des fonds article 9	Relève d'une analyse spécifique

2. SUIVI DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES INVESTISSEMENTS : BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE CLIMAT

La diversité d'indicateurs de performance environnementale utilisés par Groupama permet de capturer un large spectre d'enjeux environnementaux plus ou moins corrélés. L'utilisation d'une multitude d'indicateurs met en valeur la capacité des gérants à identifier le risque carbone. Alors qu'aucun indicateur en soi ne donne un résultat tangible, le diagnostic de performance climatique quantitatif et qualitatif ainsi que la capacité de recherche permettent d'apprécier la transition d'une entreprise.

Les indicateurs de performance environnementale utilisés sont fournis par Iceberg Data Lab, qui fournit pour chaque émetteur et indicateur une mesure de la qualité de la donnée. Sur l'ensemble des émetteurs en portefeuille chez Groupama et couverts par une donnée Iceberg Data Lab, la qualité des données reste perfectible et hétérogène selon les indicateurs.

Proportion d'émetteurs par niveau de qualité de donnée Iceberg Data Lab				
	INTENSITÉ CO ₂ (SCOPE 1 & 2)	TEMPÉRATURE SB2A	NEC	PART VERTE
Compris entre 1 et 2	40%	2%	7%	0%
Compris entre 2 et 3	5%	2%	26%	2%
Compris entre 3 et 4	51%	56%	66%	98%
Note de 4	4%	41%	0%	0%
Note de 5	0%	0%	0%	0%

Note de lecture : 1 = Données reportées ; 2 = Données modélisées sur la base de données reportées ; 3 = Données modélisées sur la base des chiffres d'affaires et de l'activité des entreprises ; 4 = Données modélisées sur la base des chiffres d'affaires et activités des principaux acteurs du secteur ; 5 = Données basées sur des moyennes sectorielles

> PORTEFEUILLE ACTIONS EN VISION TRANSPARISÉE

Indicateur de mesure	Unité	2022				2021	
		Portefeuille actions	Couverture	MSCI Europe Index	Couverture	Portefeuille actions	Couverture
Intensité carbone (scope 1-2)	tCO ₂ e/M€ CA	150,7	91%	207	98%	174	61%
Intensité carbone (scope 1-2-3 amont)	tCO ₂ e/M€ CA	353	91%	464	98%	NS	NS
Température équivalente SB2A	°C	2,85	90%	2,75	100%	NS	NS
NEC	%	-0,76	90%	-0,01	100%	NS	NS

En 2022, l'intensité carbone (scope 1-2) du portefeuille actions a diminué de 13% par rapport à l'année 2021, et reste inférieure à l'indice de référence. Les données 2022 pour l'intensité carbone, la température et la NEC ne sont pas comparables aux données 2021 à la suite de l'amélioration de la méthodologie utilisée quant à l'application des règles d'héritage (filiales / maison mère) pour les émetteurs non couverts.

Méthodologie SB2A (Science-Based 2°C Alignment)

La métrique Science-Based 2°C Alignment (SB2A), développée par Iceberg Data Lab, indique si une entité (entreprise, nation ou actif) est alignée sur l'objectif historique de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Elle est déterminée à partir de l'intensité carbone de l'entité (y compris le scope 3 lorsque cela est pertinent), des tendances passées en matière d'émissions, ainsi que des objectifs de décarbonisation. Le score final, exprimé en °C, représente une hausse de température globale implicite sur laquelle l'entité est alignée, par comparaison avec son objectif de décarbonisation sectoriel basé sur des trajectoires de référence externes (SBT et modèles de l'AIE).

La NEC (Net Environmental Contribution) est un indicateur, calculé par Iceberg Data Lab, qui permet d'évaluer la contribution positive ou négative de l'émetteur à la transition écologique et énergétique en prenant en compte différents enjeux environnementaux dont le climat, la biodiversité, le stress hydrique, etc. La NEC s'échelonne de -100 % (activités à forts dommages environnementaux) à +100 % (activités à impact environnemental net fortement positif).

> PORTEFEUILLE OBLIGATIONS D'ENTREPRISE EN VISION TRANSPARISÉE

Indicateur de mesure	2022				2021		
	Unité	Portefeuille obligations	Couverture	Barclays Euro Aggregate	Couverture	Portefeuille obligations	Couverture
Intensité carbone (scope 1-2)	tCO ₂ e/M€ CA	135,4	91%	197	84%	152	74%
Intensité carbone (scope 1-2-3 amont)	tCO ₂ e/M€ CA	330	91%	394	84%	NS	NS
Température équivalente SB2A	°C	2,7	90%	2,8	95%	NS	NS
NEC	%	1,4	95%	0,01	95%	NS	NS

En 2022, l'intensité carbone (scope 1-2) du portefeuille obligations a diminué de 10% par rapport à l'année 2021, et reste inférieure au benchmark. Les données 2022 pour l'intensité carbone, la température et la NEC ne sont pas comparables aux données 2021 suite à l'amélioration de la méthodologie utilisée quant à l'application des règles d'héritage (filiales / maison mère) pour les émetteurs non couverts.

> PORTEFEUILLE GLOBAL ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISE EN VISION TRANSPARISÉE

Indicateur de mesure	2022			2021	
	Unité	Portefeuille global	Couverture	Portefeuille global	Couverture
Intensité carbone (scope 1-2)	tCO ₂ e/M€ CA	149	91%	171	72%
Intensité carbone (scope 1-2-3 amont)	tCO ₂ e/M€ CA	332	91%	NS	NS
Température équivalente SB2A	°C	2,75	90%	NS	NS
NEC	%	1,29	95%	NS	NS

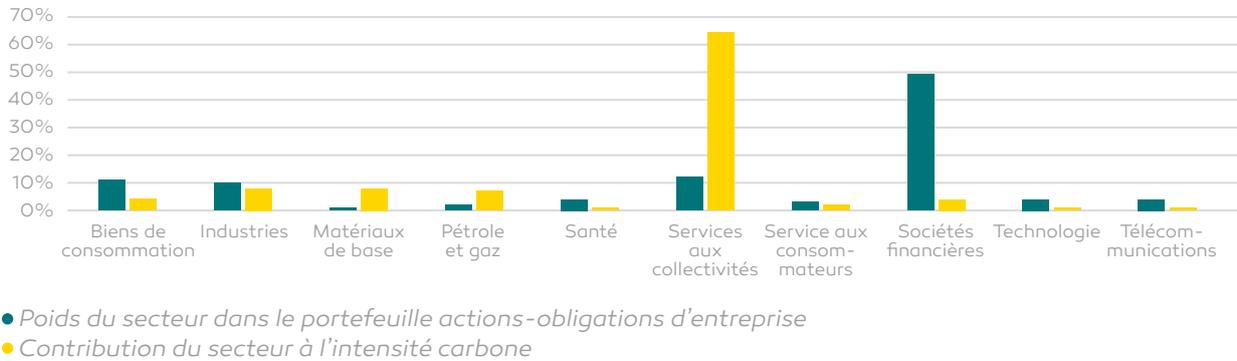
> EMPREINTE CLIMAT

Dans le suivi de la structuration de la stratégie climat menée en 2021, Groupama affine ses analyses pour identifier plus précisément les enjeux du portefeuille global entreprise (actions + obligations d'entreprise).

L'intensité carbone scope 1-2 du portefeuille global entreprise est largement déterminée par les services aux collectivités qui y contribuent à 64%, alors qu'ils ne représentent que 11% de l'actif du portefeuille (très majoritairement détenu en monétaire). Le secteur financier n'y contribue qu'à hauteur de 4% alors qu'il représente 49% de l'actif total (figure Contribution des secteurs à l'intensité carbone page suivante). A contrario, le secteur financier est le principal contributeur lorsqu'on intègre les données de scope 3, encore trop peu fiables à ce jour.

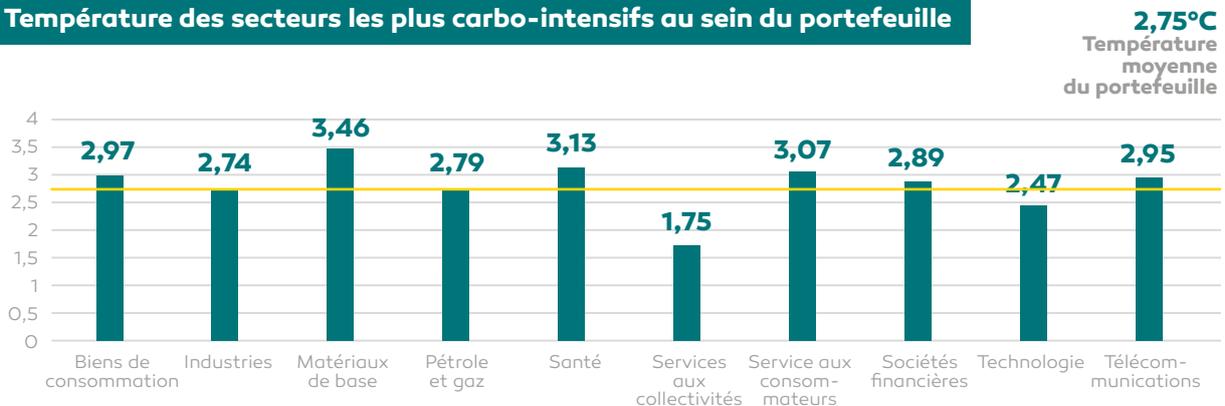


Contribution des secteurs à l'intensité carbone



L'accès aux données de température SB2A permet aux gérants de sélectionner, au sein des secteurs les plus carbo-intensifs, les entreprises les mieux positionnées en matière de performance climat dynamique. La figure (Voir graphique ci-dessous) confirme cela, notamment pour les services aux collectivités (1.7°C de température au sein du portefeuille).

Température des secteurs les plus carbo-intensifs au sein du portefeuille



La performance climat dynamique du portefeuille de Groupama est également liée à la robustesse des engagements pris par les entreprises. À fin 2022, 70% de l'intensité carbone du portefeuille s'explique par 20 entreprises qui représentent 12% de la valeur totale du portefeuille couvert par l'analyse. En se concentrant sur ces 20 entreprises, 55% de l'empreinte carbone du portefeuille est couverte par un engagement SBT (committed ou target set).

> PORTEFEUILLE OBLIGATIONS SOUVERAINES

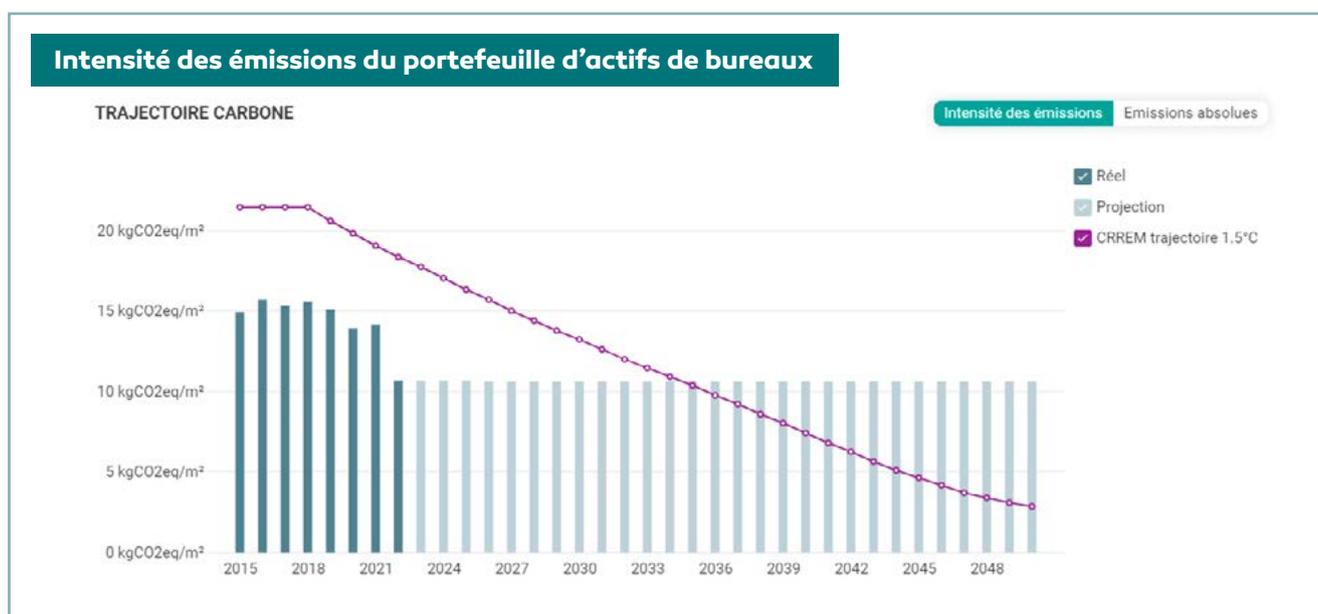
	Émissions nationales de GES/ PIB (territoriales + importées)	Part des énergies bas carbone (dont nucléaire)	Potentiel de réchauffement du portefeuille	Taux de couverture
Unité	tCO ₂ /M€PIB	%	°C	%
Portefeuille obligations souveraines 2022	630	39%	1,8	96%
Portefeuille obligations souveraines 2021	607	37%	1,7	97%

Le portefeuille d'obligations souveraines est peu carboné car largement investi en obligations françaises (56%) et italiennes (21%) puis espagnoles (9%). La part verte énergétique (intégrant le nucléaire) est en hausse, à 39% en 2022 contre 37% en 2021. Le portefeuille a un potentiel de réchauffement de 1,8°C, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.

> PORTEFEUILLE IMMOBILIER DE PLACEMENT

Dans la construction de sa stratégie, Groupama Immobilier accorde une importance particulière à la mesure de l'empreinte carbone de son patrimoine sous gestion. Groupama travaille avec des cabinets externes depuis plusieurs années pour saisir les opportunités et réduire les risques liés aux enjeux carbone sur toute la durée de vie des bâtiments. En particulier, Groupama Immobilier travaille avec Equinov pour la réalisation de revues stratégiques liées aux exigences applicables du Décret Tertiaire.

En 2022, Groupama Immobilier a renforcé sa démarche de mesure de l'intensité énergétique et impact carbone d'un panel défini d'actifs immobiliers grâce à la plateforme Deepki. La démarche immobilière a permis d'atteindre en 2022 une intensité carbone moyenne de 11kgCO₂ eq/m₂/an (hors périmètre GREIM) sur les actifs de bureaux monitorés par Deepki, en baisse de 20% par rapport à 2021. Cette moyenne s'inscrit en dessous de la moyenne française, qui est de 12kgCO₂ eq/m₂/an sur les actifs de bureaux (qui a reculé de 12,5% par rapport à 2021⁴). Sur l'ensemble du patrimoine aujourd'hui couvert par Deepki, on observe une trajectoire carbone alignée jusqu'en 2035 avec la trajectoire CREEM 1,5°C.



Il convient toutefois de souligner les limites méthodologiques. En effet, les trajectoires carbone du CRREM (Carbon Risk Real Monitor) peuvent inclure des incertitudes dans les données d'entrée, des hypothèses simplificatrices et des erreurs de modélisation. De plus, les facteurs d'émissions carbone utilisés ne sont pas forcément les plus à jour. Par ailleurs, les résultats sont également subordonnés à la qualité de la complétude des données collectées (consommations, inventaire d'équipements techniques...) et à l'engagement des parties prenantes impliquées (locataires, fournisseurs ...).

⁴ Source : « Baromètre 2022 de la performance énergétique et environnementale des bâtiments » de l'OID

C. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

1. GROUPAMA EST CONSCIENT DES INTERACTIONS FORTES ENTRE LE SECTEUR FINANCIER ET LA BIODIVERSITÉ, ET DE SON RÔLE DANS LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN TANT QU'INVESTISSEUR RESPONSABLE

La biodiversité, essentielle à la vie et aux activités humaines, connaît depuis quelques années un déclin dont l'ampleur et le rythme sont inédits, et sa préservation est un enjeu essentiel. Le rapport mondial sur les risques 2023 du World Economic Forum a classé la dégradation de la biodiversité et l'effondrement des écosystèmes en quatrième place parmi les 10 principaux risques mondiaux pour la société dans les 10 ans à venir.

Le dernier rapport du GIEC, publié en mars 2023, reconnaît l'interdépendance du climat, des écosystèmes, de la biodiversité et des sociétés humaines, plaçant ainsi ce défi au même niveau que celui du changement climatique.

En tant qu'investisseur institutionnel, acteur du financement de l'économie, Groupama est conscient de son impact sur le climat et l'érosion de la biodiversité. Groupama a ainsi fait appel au cabinet Moonshot afin de se former sur le sujet et comprendre comment établir une stratégie robuste et alignée avec les objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992. Cette convention a été revue fin 2022 lors de la COP 15, qui a défini un nouveau cadre mondial visant à enrayer le déclin de la biodiversité d'ici à 2030, en adoptant 23 cibles.

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

KUNMING - MONTRÉAL 2022 HORIZON 2030

- | | | |
|--|--|---|
| 1 Planification spatiale - préserver les zones de haute importance | 7 Réduire les risques de pollution et les impacts associés d'au moins 50% | 13 Prise en compte de la biodiversité dans les politiques et réglementation |
| 2 Restauration de 30% des espaces dégradés | 8 Réduire les impacts associés au changement climatique | 14 Partage juste et équitable des bénéfices découlant des ressources génétiques |
| 3 Conservation de 30% des écosystèmes via la mise en place d'aires protégées | 9 Gestion et utilisation durable des espèces sauvages | 15 Suivi et publication des impacts sur la nature par les acteurs économiques |
| 4 Lutte contre l'extinction des espèces menacées | 10 Gestion durable des zones aquacoles, halieutiques et forestières | 16 Encourager les pratiques de consommation durable |
| 5 Mettre un terme à l'utilisation, à la récolte et au commerce non durables d'espèces | 11 Restauration et amélioration par des approches écosystémiques | 17 Réduction des subventions néfastes à la biodiversité, Financements pour la biodiversité (200 Mds / an d'ici 2030) |
| 6 Réduire la propagation des espèces exotiques envahissantes d'au moins 50% | 12 Développer des projets de nature en ville | 18 Soutenir l'innovation, la transparence, l'inclusion, et l'égalité des genres |

Dans le cadre de la dernière conférence de parties de la Convention sur la Diversité Biologique (COP 15 dite de Kunming-Montréal), 195 États et l'Union Européenne ont établi le « Cadre mondial de la biodiversité post 2020 » et défini 23 cibles à atteindre à horizon 2030. La Convention sur la Diversité Biologique (traité international de 1992) vise la conservation biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Cette conférence s'inscrit dans le prolongement des objectifs de préservation de la biodiversité établis lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, et des objectifs d'Aichi définis en 2010.

Groupama est conscient de l'importance de la biodiversité pour le bien être humain, la sécurité alimentaire, la santé et l'environnement. À ce titre, Groupama soutient les 23 cibles définies lors de la COP 15 dite de Kunming Montréal.

La biodiversité est essentielle à la résilience des écosystèmes, qui fournissent eux-mêmes des services indispensables, permettant la vie sur notre planète. Les activités humaines sont la principale cause du déclin de la biodiversité sur terre. Elles impactent en particulier le sol, l'atmosphère et l'eau. À titre d'exemple :

- Les activités extractrices de matières premières (comme l'expansion des terres agricoles) participent à la déforestation et à l'artificialisation des sols.
- Les industries pétrolières et de l'énergie sont fortement émettrices de gaz à effet de serre et dégradent la qualité de l'air.
- Les industries agroalimentaires et chimiques quant à elles contribuent fortement à la pollution des eaux de surface et souterraines.

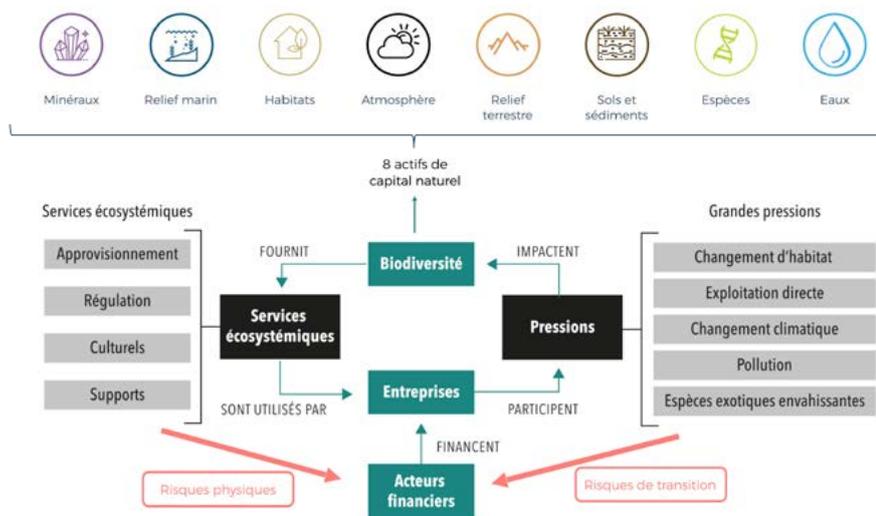
Quatre chaînes de valeur représentent 90% des pressions humaines exercées sur la biodiversité :

- 1. le secteur agroalimentaire,**
- 2. les infrastructures et la mobilité,**
- 3. l'énergie,**
- 4. l'industrie de la mode** (dont le textile).

Par ailleurs, la biodiversité et les écosystèmes offrent des services gratuits aux Hommes assurant leur alimentation, la production, la consommation de ressources et le maintien de l'habitabilité de la planète. Ces services sont appelés services écosystémiques.

Ces services fournis par la nature sont ainsi essentiels au développement des entreprises, qui utilisent et érodent ces actifs et services dont ils dépendent.

En finançant ces entreprises, Groupama participe à exercer des pressions sur la biodiversité pouvant contribuer à son érosion. En même temps, l'activité des entreprises financées par Groupama utilisant ces services écosystémiques, la valeur de ces entreprises et donc des portefeuilles d'investissement peuvent varier en fonction du degré d'érosion de la biodiversité. Il s'agit du concept de double matérialité que l'on retrouve dans le schéma ci-dessous.



PRESSIONS DÉFINIES PAR L'IPBES

Les activités économiques, et plus largement les activités humaines, exercent, à travers leurs relations avec la nature, des pressions sur la biodiversité. En 2019, l'IPBES a identifié les cinq principales pressions directes et d'origine anthropique s'exerçant sur la biodiversité. Ces dernières, qui interagissent, sont le changement d'usage des sols, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.

LES DÉPENDANCES

Les dépendances à la biodiversité des entreprises représentent les services de la nature (les services écosystémiques) dont les activités humaines et économiques ont besoin pour se développer. Quatre grandes catégories de services permettent de mettre en évidence et de préciser les dépendances des activités humaines et économiques à la biodiversité :

- **Les services d’approvisionnement** qui représentent les produits ou biens obtenus des écosystèmes (nourriture, matières premières naturelles, eau douce, biomasse, etc.)
- **Les services de régulation et d’entretien**, qui permettent de réguler la planète afin de la rendre habitable (ex : régulation climatique, pollinisation, régulation des eaux, traitement des déchets, etc.)
- **Les services culturels**, qui permettent aux activités de loisirs, de tourisme ou d’éducation de se développer
- **Les services de soutien des ressources** comme le cycle de l’eau, la formation des sols, la photosynthèse etc.

Conscient de son rôle dans la préservation de la biodiversité en tant qu’investisseur responsable, Groupama, avant même la définition d’une stratégie d’alignement de ses portefeuilles avec les objectifs de long terme de préservation de la biodiversité, avait développé un modèle de notation extra financière des émetteurs, incluant une analyse biodiversité. La notation environnementale de Groupama Asset Management intègre les enjeux de perte de biodiversité à travers :

- La NEC (Net Environmental Contribution) qui est un indicateur permettant de mesurer l’alignement du modèle économique d’une entreprise en intégrant les enjeux environnementaux (selon la pertinence au niveau du secteur d’activité) tels que les déchets, la biodiversité, l’eau, la qualité de l’air et le climat qui sont des enjeux clés de l’accord de Kunming Montréal. Cet indicateur représente environ un quart de la notation environnementale.
- Le pilier « Capital Naturel » qui se compose de l’indicateur d’empreinte biodiversité, d’un score « eau » et d’un score « déchets » qui mettent en exergue la performance et la pertinence des engagements de l’entreprise sur ces thématiques. Ce pilier est pondéré à 30% dans la notation environnementale.

En 2022, Groupama a renforcé ses travaux d’analyse avec l’accompagnement de Moonshot via une évaluation plus fine sur un périmètre restreint : dans un premier temps l’analyse se concentre sur le portefeuille de GGVIE détenu dans les mandats GAM (gestion en direct), qui correspond au périmètre sur lequel les leviers de gestion sont les plus importants. Comme les indicateurs liés à la biodiversité dont Groupama dispose ne couvrent pas les actifs souverains, le périmètre couvert représente 9 Mds€ d’actifs à fin 2022 (obligations privées et actions).

2. GROUPAMA MESURE LES PRESSIONS ET LES DÉPENDANCES DE SON PORTEFEUILLE RELATIVES À LA BIODIVERSITÉ

A. LA MESURE DES PRESSIONS

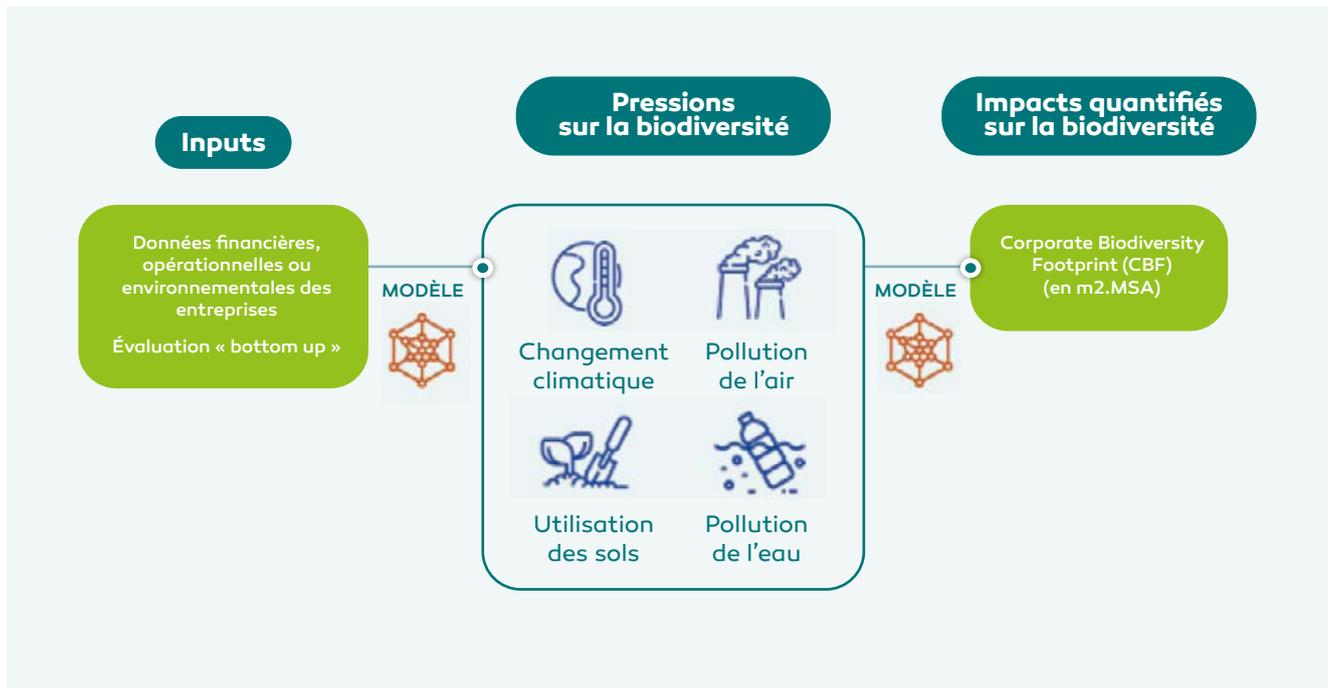
Iceberg Data Lab a développé la Corporate Biodiversity Footprint (CBF) comme indicateur de l’impact des entreprises sur la biodiversité. Cette mesure reflète la mesure dans laquelle les écosystèmes affectés par les activités d’une entreprise ont été dégradés par rapport à leur état naturel primitif.

La méthode a pour point de départ une activité. Grâce à diverses bases de données, l’outil quantifie l’empreinte de l’activité selon quatre dimensions identifiées comme faisant partie des principales pressions sur la nature :

- l’usage des terres,
- la pollution atmosphérique,
- la pollution de l’eau,
- le changement climatique.

L’outil modélise ensuite – grâce au modèle GLOBIO – ces quatre pressions en quatre mesures d’impact avant d’obtenir un impact annuel sur la biodiversité et une empreinte biodiversité. L’agrégation de ces différentes pressions et leur modélisation permet d’obtenir un impact négatif exprimé en km². MSA (mean species abundance, abondance moyenne des espèces). Ce résultat permet de ramener l’estimation de l’impact négatif sur la biodiversité à un équivalent exprimé en matière de perte totale de diversité des espèces sur une surface donnée. Ainsi, une entreprise ayant une mesure CBF égale à – 1000 km². MSA a, par son activité, causé l’équivalent d’une perte complète de biodiversité sur un écosystème non perturbé sur une surface de 1000 km², sur une période d’un an. Autrement exprimé, l’activité de l’entreprise durant l’année écoulée a été équivalente à l’artificialisation complète de 1000 km² d’écosystème originellement vierges.

Modèle simplifié du Corporate Biodiversity Footprint (CBF)



La CBF couvre les impacts les plus importants sur la biodiversité et le modèle est continuellement amélioré. Tous les impacts matériels sur la biodiversité calculés sont appuyés par des cadres scientifiques robustes. Cependant, il existe des biais méthodologiques et des limites à la méthodologie de la CBF, les plus importants étant :

- La CBF ne couvre que la biodiversité terrestre et partiellement la biodiversité marine.
- La CBF est limitée par la disponibilité des données publiées par les entreprises. Cet indicateur ne prend pas non plus en compte les impacts positifs des entreprises (solutions basées sur la nature).
- La modélisation de la CBF étant propriété de Iceberg Data Lab, Groupama ne dispose pas d'une transparence totale sur l'exhaustivité des informations publiées par les entreprises qui entrent

dans le calcul de la CBF et avec quel poids. Ainsi, Groupama n'est pas en mesure de s'assurer que les efforts effectués par les entreprises vont faire évoluer l'indicateur CBF. A date, Groupama ne peut pas utiliser la CBF comme indicateur de pilotage de la gestion ou comme fondement d'une stratégie d'alignement avec des objectifs de long terme en lien avec la biodiversité.

La robustesse des données joue un rôle clé dans la prise de décision des acteurs visant à préserver la biodiversité. La démarche de Groupama ne sera que renforcée par l'amélioration de la qualité des données, indispensable pour une meilleure identification et prise en compte des impacts négatifs sur la biodiversité. Actuellement, 40% des données sont considérés comme comportant une forte incertitude (score DQL compris entre 3 et 4) et 60% des données sont considérés comme de bonne qualité (score DQL compris entre 1 et 2).

L'analyse du portefeuille par la méthodologie de la CBF met en évidence les éléments suivants :

Indicateurs	Groupama
Portefeuille en millions d'euros	8 999
Nombre d'émetteurs	177
Indicateur A : Empreinte biodiversité des entreprises (sans prendre en compte le %tage de détention) : Km ² MSA	-953
Indicateur B : Empreinte biodiversité des entreprises (en prenant en compte le %tage de détention) : Km ² MSA	-643
Indicateur C : Intensité biodiversité moyenne (en Km ² MSA par million investi)	-0,07
Indicateur D : Intensité biodiversité moyenne (en Km ² MSA par million de capital déployé - data IDL)	-0,05

Définition des indicateurs

Indicateur A

$$A = \sum_{i=1}^n CBF Value_i$$

AVEC :

i : entreprises investies couvertes par IDL
n : 177 : nombre d'entreprises couvertes par IDL
CBF Value : CBF des entreprises

Indicateur B

$$B = \sum_{i=1}^n AUM_i \times \frac{CBF Value_i}{EV_i}$$

AVEC :

i : entreprises investies couvertes par IDL
n : 177 : nombre d'entreprises couvertes par IDL
CBF Value : CBF des entreprises
AUM : exposition à l'entreprise (en valeur de marché)
EV : valeur d'entreprise

Indicateur C

$$C = \sum_{i=1}^n \frac{AUM_i}{\sum_{i=1}^n AUM_i} \times \frac{CBF Value_i}{EV_i}$$

AVEC :

i : entreprises investies couvertes par IDL
n : 177 : nombre d'entreprises couvertes par IDL
CBF Value : CBF des entreprises
AUM : exposition à l'entreprise (en valeur de marché)
EV : valeur d'entreprise

Indicateur D

$$D = \sum_{i=1}^n \frac{AUM_i}{\sum_{i=1}^n AUM_i} \times \frac{CBF Value_i}{Capital Emp_i}$$

AVEC :

i : entreprises investies couvertes par IDL
n : 177 : nombre d'entreprises couvertes par IDL
CBF Value : CBF des entreprises
AUM : exposition à l'entreprise (en valeur de marché)
Capital Emp : capital déployé par l'entreprise

L'empreinte biodiversité des investissements est de -643 km². MSA à fin 2022 :

Le secteur industriel, qui ne représente que 12% du portefeuille, a une empreinte biodiversité de -353 km² MSA, soit 55% de l'empreinte totale de Groupama. Le second secteur le plus impactant est le secteur financier notamment en raison de son poids important dans le portefeuille. Ces deux secteurs ont une empreinte totale de -541 km² MSA soit 84% de l'empreinte du portefeuille.

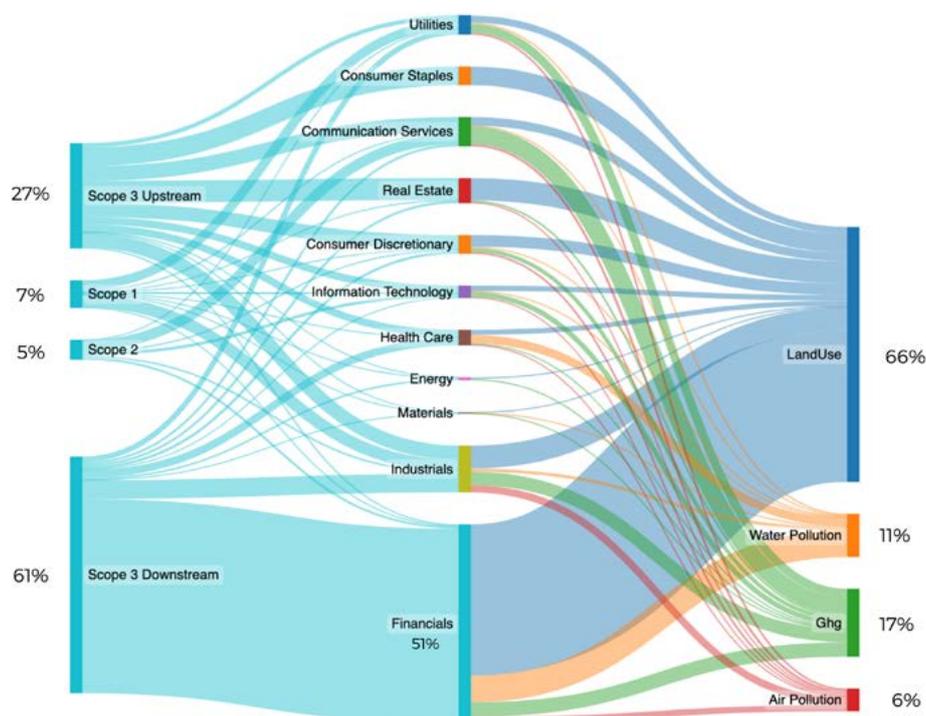
L'intensité biodiversité moyenne de Groupama est de -0.07 km².MSA par million d'€ investi et -0.05 km². MSA par million de capital déployé. Autrement dit, en moyenne, lorsque Groupama investit €1 million, 0,07 km² MSA est dégradé (soit l'équivalent de 7 terrains de football).

Lorsque Groupama investit €1 million dans le secteur des matériaux, 0,1 km² MSA est dégradé.

Le secteur ayant le plus fort impact sur la biodiversité par million investi est le secteur industriel.

Les analyses menées ont permis d'identifier comme principale pression le **changement d'usage des sols** (ou changement d'habitat) s'expliquant par le Scope 3 des institutions financières qui représentent la moitié du portefeuille.

Contribution relative de chaque scope, secteur et pression de la chaîne de valeur à l'intensité biodiversité



B. LA MESURE DES DÉPENDANCES

La base de données ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) a été développée par la Nature Capital Finance Alliance en partenariat avec le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (UNEPWCMC). Elle permet notamment d'évaluer les dépendances potentielles des entreprises à la biodiversité, et en particulier aux 21 services écosystémiques, en partant des processus de production propres à chaque activité d'une entreprise.

Les données ENCORE s'appuient sur la combinaison de données scientifiques issues de littérature

spécialisée, d'entretiens avec des experts sectoriels et d'autres données physiques (cartes de sécheresses/précipitations, météorologie, de sédimentation des sols, espèces menacées etc.).

La base de données Encore permet d'évaluer le niveau de dépendance potentielle d'une entreprise aux différents services écosystémiques. La note attribuée varie sur une échelle de dépendance nulle à une dépendance très forte.

La note finale de dépendance de chaque process de production est placée sur cette échelle :



La note est calculée selon les deux paramètres suivants :

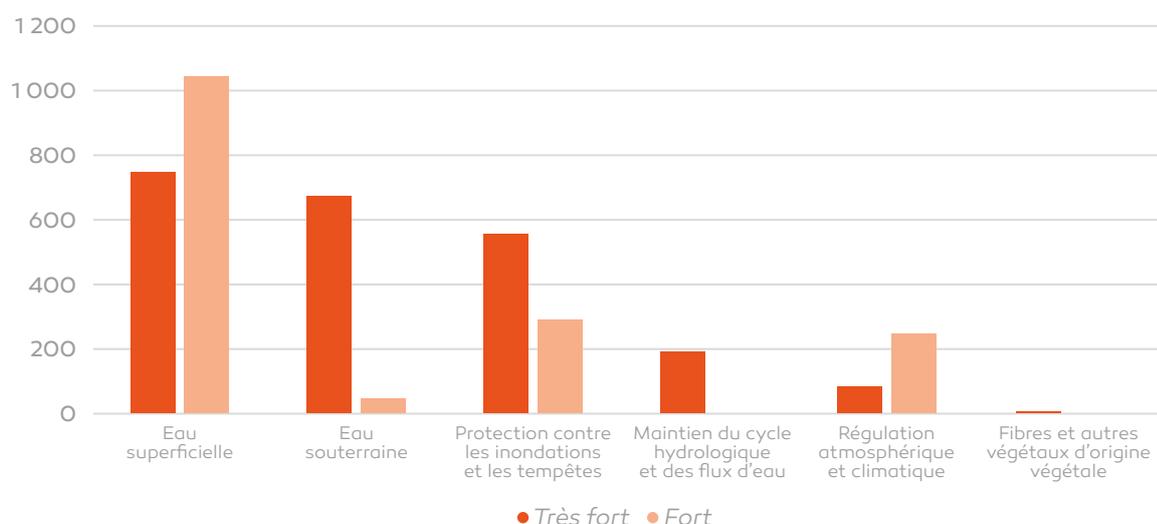
- Le niveau de perte de fonctionnalité si le service écosystémique est perturbé (limite, modéré ou sévère)
- Le niveau de perte financière lié à cette perte de fonctionnalité (limite, modéré ou sévère)

Cette méthodologie présente toutefois des limites. En

effet, l'analyse repose essentiellement sur une approche « top-down » très statistique et appuyée sur des données financières ne tenant pas compte des politiques et stratégies menées par les émetteurs. Le scope 3 amont et aval n'est pas non plus pris en compte dans cette méthode, seuls les impacts directs sont comptabilisés.

À fin 2022, la plus forte dépendance représente moins de 10% des actifs couverts par l'analyse : 750 M€ sont très fortement dépendants à l'eau superficielle.

Principales dépendances du portefeuille



En se référant au score « eau » développé par GAM, le score moyen des 750 M€ investis dans des émetteurs très fortement dépendants à l'eau superficielle est de 54/100.

Ce score est une moyenne équipondérée de 4 composantes : deux composantes relatives à la situation actuelle (consommation et stratégie globale) et deux composantes plus prospectives appréciant la crédibilité des engagements à réduire la consommation et la quantité d'eau polluée rejetée.

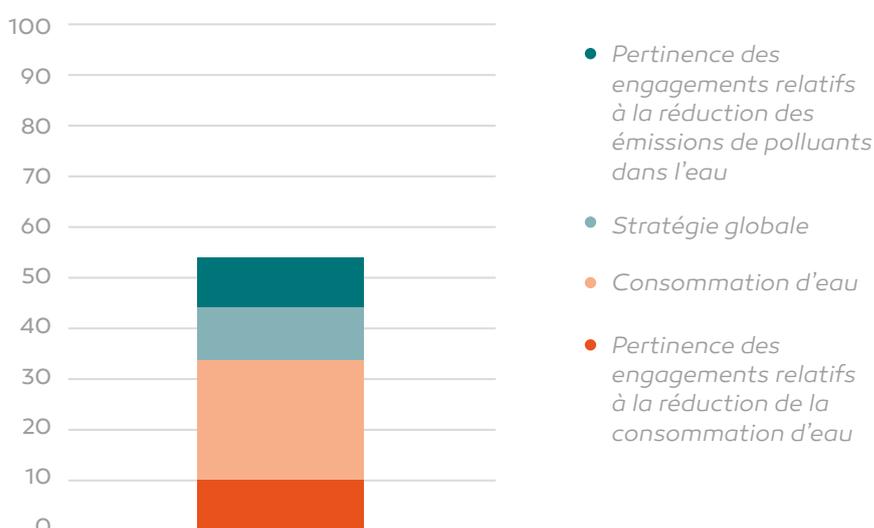
Ce score relativement bas s'explique par la faiblesse des engagements pris pour réduire la consommation

d'eau et la quantité d'eau polluée rejetée, et non par leur consommation actuelle, relativement alignée avec les pratiques sectorielles.

Une analyse fine réalisée émetteur par émetteur du périmètre sur les 30 positions issues de 8 secteurs différents montre que 9 d'entre elles (soit 150 M€) présentent un score eau global inférieur à la moyenne de leur secteur.

Ces 8 entreprises feront l'objet d'un suivi spécifique.

Score «eau» moyen des expositions très fortement dépendantes



3. GROUPAMA INSCRIT SA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ DE MANIÈRE À RÉDUIRE LES PRESSIONS ET IMPACTS DÉFINIS PAR L'IPBES

L'analyse des impacts et dépendances du portefeuille a mis en lumière les thématiques clés pour Groupama, que sont le changement d'usage des sols, dont la déforestation, et l'eau. Les prochains enjeux pour le Groupe consistent à enrichir l'analyse des émetteurs concernés de manière à les accompagner dans la réduction des pressions exercées et des dépendances relevées.

Pourquoi la déforestation ?

La déforestation est l'une des causes majeures du changement d'usage des sols (principal impact identifié pour le portefeuille de Groupama) et les outils permettant de lutter contre la déforestation via l'investissement connaissent un développement rapide sur lequel Groupama peut appuyer une politique cible et crédible.

A. Quel est le problème ?

Selon les dernières estimations de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), la déforestation dans le monde s'est accélérée ces dernières années et a atteint une moyenne annuelle de 10 millions d'hectares entre 2015 et 2020, contre 7,6 millions d'hectares par an entre 2010 et 2015.

Si la plupart des pays du monde a édicté des lois et réglementations pour réduire la déforestation, moins de 20% des surfaces forestières en Amérique du Sud et en Afrique sont couvertes par des plans de protection et de gestion de long terme.

B. Pourquoi faire ?

Selon le GIEC, la lutte contre la déforestation est l'une des actions les plus efficaces pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. En effet, les forêts absorbent approximativement 15 gigatonnes de CO₂ par an tandis que la déforestation et la dégradation des zones forestières génèrent l'équivalent de 8 gigatonnes de CO₂ par an.

La perte de forêts tropicales est également une menace majeure pour la biodiversité, car ces écosystèmes abritent une grande variété d'espèces animales et végétales uniques.

La lutte contre la déforestation est l'un des principaux leviers pour réduire le changement d'usage des sols défini par le SBTN (Science Based Target Network). Le SBTN a défini un premier cadre d'action pour lutter contre le changement d'usage des sols, le SBTN Land, en février 2023. Il comprend 3 volets visant à réduire la conversion des sols, réduire l'occupation des sols et accroître l'intégrité des sols. La lutte contre la déforestation est l'un des leviers identifiés pour réduire la conversion des sols.

C. Comment adresser le sujet ?

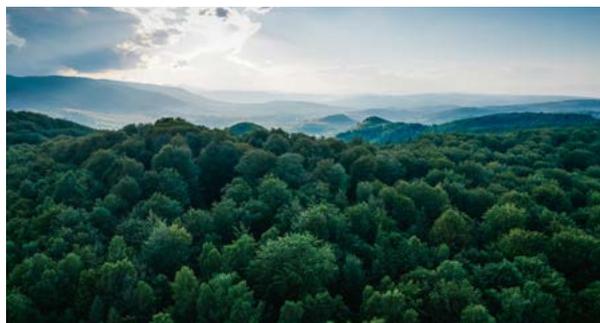
La thématique de la déforestation pour Groupama cible deux enjeux :

1. La déforestation,
2. La déforestation importée, thématique critique pour les émetteurs européens.

La thématique a été particulièrement relayée lors de la COP 15 de décembre 2022 et a soutenu le développement de nombreuses initiatives privées.

Aujourd'hui, les outils permettant de lutter contre la déforestation via l'investissement connaissent un développement rapide et peuvent appuyer une politique d'investissement prenant en compte ce risque. Parmi les outils, figurent :

1. Une bonne connaissance des causes et des chaînes de valeur responsables de la déforestation permettant d'identifier plus finement les émetteurs critiques. En cela, le classement de Global Canopee par exemple, qui évalue aussi les politiques des institutions financières en matière de déforestation, est un outil disponible d'évaluation des grands émetteurs,
2. La publication d'informations par les entreprises sur leur exposition au risque de déforestation (questionnaire CDP Forest),
3. Le développement de données sur la déforestation via des outils de traçage par données satellitaires.



En ligne avec les objectifs mondiaux fixés lors de la COP 15, Groupama oriente sa stratégie Biodiversité en se fixant en priorité 3 des 23 cibles de Kunming Montréal :

- **La cible 8** : réduire les impacts liés au changement climatique (grâce à sa stratégie climat) via des actions de préservation de la biodiversité.
- **La cible 15** : suivre et publier les impacts des entreprises financées par Groupama. Les travaux menés en 2022 d'évaluation des impacts et dépendances, ainsi que les évolutions de la méthodologie de notation de GAM visant à intégrer la biodiversité vont dans ce sens.
- **La cible 19** : participer au besoin de financement en faveur de la biodiversité estimé à 200 Mds€ / an d'ici 2030. A ce titre, Groupama est conscient que la lutte contre le changement climatique ne peut pas se réduire au secteur de l'énergie, avec le défi de décarboner le mix de production et de favoriser l'efficacité énergétique, mais que la préservation du climat est également intrinsèquement liée à celle de la nature. Groupama étudie l'opportunité d'investir dans des solutions dites de « **Capital Naturel** », au sein de la stratégie de private equity et infrastructure. Ce sont des solutions fondées sur la nature, qui visent à financer des projets qui associent rentabilité et impact : conservation et restauration des écosystèmes, moyens durables de subsistance pour les populations locales.

Les 3 cibles sélectionnées aujourd'hui sont le point de départ de la stratégie Biodiversité des investissements de Groupama, et le Groupe se laisse la possibilité de se positionner sur d'autres cibles à court, moyen ou long terme.

Les deux thématiques clés, que sont la déforestation et l'eau, font l'objet d'un travail approfondi du groupe de manière à réduire les principales pressions et impacts générés par le portefeuille d'investissement sur la biodiversité, tels que définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Le changement d'usage des sols, en particulier la déforestation, fait l'objet d'une attention accrue du Groupe via ses investissements.

Différents secteurs d'activité participent à la déforestation dans le monde, et les causes sont distinctes selon les zones géographiques concernées (élevage et culture du soja au Brésil, culture du café en Ouganda, culture du cacao en Côte d'Ivoire par exemple). Les réponses apportées doivent donc tenir compte des spécificités géographiques et politiques. En ce sens, la législation européenne sur la déforestation importée vise à capter les différentes problématiques régionales et à accroître la vigilance des investisseurs sur les risques encourus par les émetteurs au titre de la déforestation.



Les principaux secteurs participant à la déforestation dans le monde sont :

- L'élevage et l'agriculture à grande échelle dont en particulier la culture de certaines matières premières dont le soja, le cacao, le café et l'huile de palme
- Les plantations industrielles d'arbres et l'exploitation forestière à grande échelle
- La production de bois d'œuvre, de bois de chauffage et de charbon de bois
- L'exploitation minière
- Les infrastructures de transport
- L'expansion urbaine

Groupama Immobilier gère un patrimoine forestier de 22 000 hectares, via 29 forêts, dont 50% sont implantés dans le Sud-Ouest, ce qui en fait l'un des premiers gestionnaires institutionnels français. Son patrimoine se constitue de :

- Sites Natura 2000 faisant l'objet de protections spécifiques des oiseaux, de la faune et de la flore
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- Zones de protection des zones humides (RAMSDAR)

Groupama a réalisé des zonages environnementaux des forêts de sa société forestière sur 1/3 des surfaces (7 000 hectares) au 31 décembre 2022.

Dans la continuité de cet exercice et de manière à mettre en exergue et à protéger la diversité biologique des forêts en patrimoine, une chercheuse a été recrutée en 2022.

D. NOTRE CONTRIBUTION À UNE SOCIÉTÉ DURABLE

1. À LA RECHERCHE D'UN IMPACT SOCIAL

Les défis que rencontre notre société appellent à une transition écologique mais aussi sociale, pour la rendre plus durable et plus solidaire. En tant que mutualiste, la recherche d'un impact social positif est ancrée fondamentalement dans les valeurs de Groupama, matérialisée par les 3 axes de la **stratégie RSE**. Groupama met notamment l'accent sur le devoir de conseil, en renforçant la qualité et la formalisation de ses pratiques, afin de développer une relation de confiance pérenne et utile aux clients. Par ailleurs, Groupama s'engage en proposant diverses solutions et services afin de répondre aux enjeux des transitions démographique, climatique et numérique ainsi qu'à celui de la retraite. Enfin, le Groupe place la prévention au cœur de sa politique depuis plus de 60 ans et a par exemple lancé l'opération « Les Gestes Qui Sauvent » fin 2021 pour sensibiliser à cette thématique. En outre, Groupama souhaite être un acteur incontournable de ses territoires, en poursuivant une **politique régionale de partenariats et de mécénats avec l'écosystème local** et en soutenant les initiatives économiques locales, afin d'être un leader en matière d'entraide.

Au-delà des enjeux climatiques et environnementaux, clés dans sa politique d'investissement, Groupama intègre pleinement les problématiques sociales et sociétales à ses choix d'investissements, même si la mesure et le formalisme sont encore plus complexes que sur les enjeux environnementaux essentiellement du fait du manque de normes et de données. Les deux typologies d'actifs pour lesquelles l'intégration du pilier S est la plus avancée sont les actifs non cotés (infrastructure et dette privée corporate) et les obligations cotées via les Social Bonds. Les objectifs visés sont prioritairement :

- Le travail décent et la croissance
- L'éducation
- L'accès aux soins et la sensibilisation à la santé
- La réduction des inégalités

> OBLIGATIONS À IMPACT SOCIAL

Groupama investit également dans des obligations à impact social ou durables (Social Bonds, Sustainable Bonds). Ces obligations répondent à la fois à des forts enjeux sociaux, mesurent leur impact social et contribuent à une création de valeur durable pour

l'ensemble des parties prenantes. Au 31 décembre 2022, les montants investis par Groupama dans les obligations à impact social représentent 161 M€ (79,1 M€ à fin 2021).

> LANCEMENT D'UN FONDS DE DETTE PRIVÉE À IMPACT SOCIAL EN 2022

En mars 2022, Groupama Asset Management a lancé un fonds de dette privée, Groupama Social Impact Debt, classé Article 9 SFDR. Au 31 décembre 2022, 163 M€ ont été levés sur un objectif de 200 M€. L'objectif de Groupama Social Impact Debt est de proposer aux clients de Groupama d'avoir un impact social au travers de leur investissement en investissant dans des PME ancrées dans le tissu local et engagées sur la gestion du capital humain. Groupama investit dans le tissu économique local en accompagnant directement des entrepreneurs en leur accordant des prêts d'un montant de 5 à 20 M€. Pour aligner les convictions d'acteur de la finance durable et d'investisseur, sont sélectionnées des entreprises solides et qui s'engagent à améliorer leur bilan social. À travers ce fonds géré par Groupama Asset Management, Groupama entend promouvoir la création d'emplois et l'augmentation du pouvoir d'achat afin d'avoir un **impact positif et concret**

sur les entreprises et leurs salariés. L'impact social du fonds est mesuré à travers des indicateurs spécifiques tels que la conversion des contrats temporaires en CDI, l'évolution des salaires ou encore les ratios d'équité.

Porté par la démarche d'impact de Groupama, le fonds Groupama Social Impact Debt veille à répondre aux 3 grandes caractéristiques de l'impact :

- **L'intentionnalité** : la volonté explicite de l'investisseur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable ;
- **L'additionnalité** : l'action ou la contribution particulière permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités ;
- **La mesure de l'impact** : les indicateurs d'impact qui sont utilisés et communiqués dans les évaluations et rapports d'impact.



Depuis plusieurs années, les assureurs se mobilisent pour dynamiser l'intégration des critères ESG (et souvent en priorité les enjeux climatiques) dans leurs stratégies d'investissements. En tant qu'investisseurs institutionnels, l'objectif est d'accélérer la mobilisation et l'ampleur des investissements responsables pour répondre à l'urgence climatique. Conscients que la mobilisation de l'épargne française constitue un levier important, les assureurs travaillent désormais à développer l'offre d'unités de compte responsables, à destination des particuliers. Cette démarche répond à la demande croissante des épargnants pour des supports responsables et aux obligations réglementaires. À partir de 2022, de nouvelles obligations réglementaires incombent en effet aux assureurs : dans le cadre de la loi PACTE, chaque contrat d'assurance-vie multi-supports doit désormais référencer une unité de compte (UC) adossée à un fonds labellisé ISR, une UC adossée à un fonds GreenFin et une UC adossée à un fonds solidaire. Les conseillers financiers devront également s'enquérir de l'impact et des préférences ESG recherchées par les clients au travers de leurs investissements afin de leur proposer des produits financiers adaptés à leurs préférences.

2. OFFRE DE PRODUITS D'ÉPARGNE AXÉS SUR L'ESG

Groupama propose des contrats d'assurance-vie mono-supports (fonds en euro) ou des contrats multi-supports en architecture ouverte, soit en gestion libre, soit en gestion déléguée :

- En « gestion libre », les décisions d'investissement sont prises par le client, qui choisit certaines unités de compte au sein d'un éventail d'options d'investissement déterminé par Groupama Gan Vie, avec le soutien de Groupama Asset Management et la Direction des Opérations Financières et des Investissements.
- En « gestion déléguée », Groupama propose à ses clients différents profils d'allocation répondant à leur profil de risque, leur portefeuille évolue en fonction du contexte financier et des convictions des équipes Groupama. Ces portefeuilles combinent : le fonds en euro et des OPC gérés par Groupama Asset Management ou d'autres sociétés de gestion ; complétés par des supports immobiliers, non cotés ou encore des produits structurés. La gestion déléguée du Groupe, conçue par Groupama Gan Vie et déployée depuis avril 2018 dans tous les réseaux du Groupe, propose cinq profils de risque : sérénité, modéré, équilibré, dynamique et offensif.

> UNE OFFRE DE GESTION DÉLÉGUÉE DURABLE

Depuis fin 2019, Groupama propose à ses clients d'investir selon un profil durable ou de conserver ses placements classiques. L'ensemble des profils de risque de gestion déléguée (sérénité, modéré, équilibré, dynamique et offensif) est ainsi dupliqué en version durable. Chaque épargnant est ainsi libre d'investir selon son appétence aux facteurs de durabilité, son

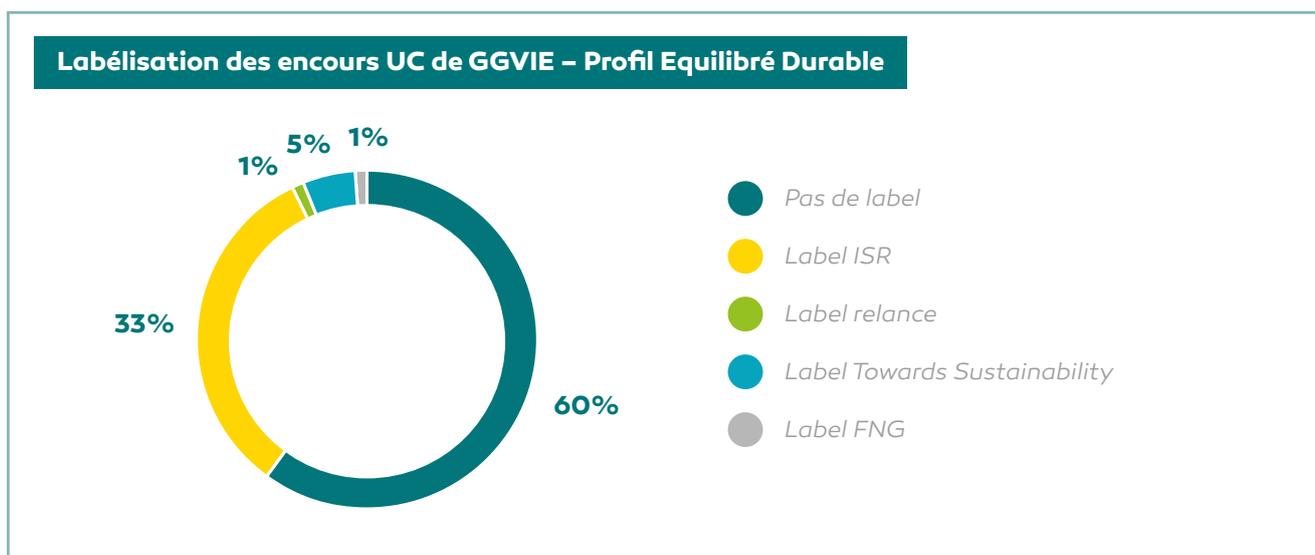
projet, sa situation, et son horizon de placement. Au 31 décembre 2022, l'ensemble des 5 profils de la gestion déléguée durable a atteint 1 571 M€ (1 271 M€ à fin 2021, donc en nette hausse malgré les évolutions de valeur de marché très défavorables en 2022) représentant un encours moyen par contrat de 86 946 € (59 048 € à fin 2021).

Au 31 décembre 2022, le profil Equilibré Durable de la Gestion Déléguée durable reste le profil le plus représenté et atteint 1 195 M€.

Évolution des encours sur le profil de gestion déléguée équilibré durable entre 2021 et 2022 en valeur de marché

Années	Date	Encours (€)	Encours – nombre de contrats (€)
2021	31/12/2021	1 184 937 335	28 553
2022	31/12/2022	1 194 627 725	68 704

Bien que la gestion déléguée durable ne représente que 12% des UC de GGVIÉ, 40% de ces UC étaient labélisés au 31 décembre 2022 :

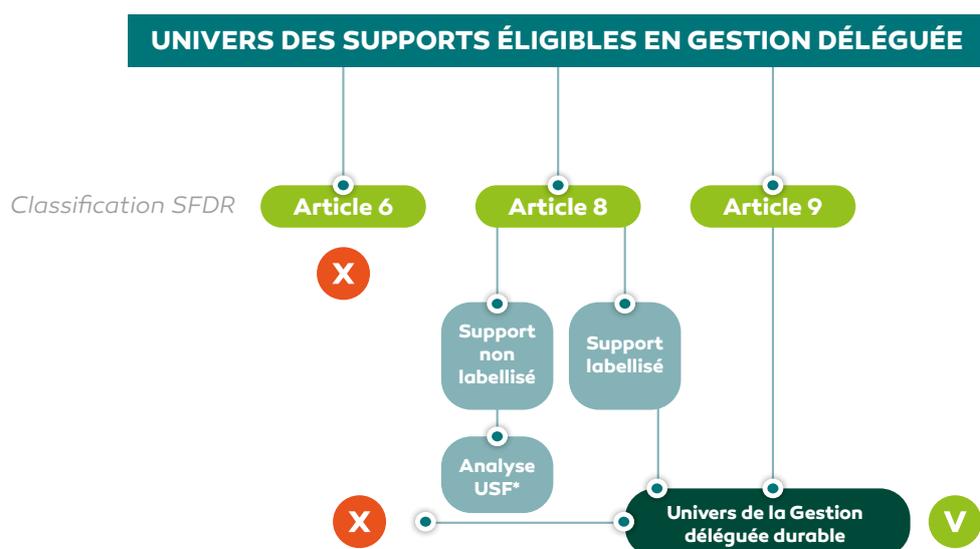


> UNIVERS D'INVESTISSEMENT DURABLE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE

L'univers d'investissement durable de la gestion déléguée est composé de supports de types actions, obligations ou diversifiés et investis sur des valeurs sélectionnées sur la base de critères d'analyses financières et extra-financières selon le même principe que le reste de la gestion (*détaillé dans la partie I-A Démarche générale*). L'univers durable de la gestion déléguée est composé de supports :

- soit ayant un objectif d'investissement durable (conformément à l'article 9 du règlement SFDR) ;
- soit qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (conformément à l'article 8 du règlement SFDR) et ont soit obtenu un label de placement responsable et durable, ou ont été sélectionnés par Groupama qui reconnaît la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans la stratégie d'investissement du support (voir schéma ci-dessous). Dans ce cadre, et pour s'assurer que les supports pourront être éligibles à des futures labellisations, l'analyse consiste à sélectionner des supports qui appartiennent à la catégorie 1 de l'AMF.

Processus de sélection des supports éligibles en Gestion Déléguée durable



* les supports doivent appartenir à la catégorie 1 AMF

Groupama propose également des produits structurés « durables », émis par des banques partenaires, constituant des supports en UC pour les contrats d'assurance-vie. La plupart de ces produits sont des obligations vertes, destinées à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif. Les formules dépendent de l'évolution d'indices actions sélectionnés pour leur performance climat / ESG. En 2022, Groupama a commercialisé 11 produits supplémentaires (6 en 2021), dont 6 à vocation associative (4 en 2021).

Produits structurés ESG commercialisés en 2022

Produit	Indice	Typologie Indice	Enveloppe obligatoire	Projet associatif
Versalto Mai 2022	Euro Stoxx 50 ESG	ESG	Classique	NA
Porphyre Vert Mai 2022	MSCI France Select ESG 30 Decrement 5%	ESG	Obligation Verte	Cœur de Forêt
Heliopse Mai 2022	EURO iSTOXX ESG Performance 50 NR Decrement 5%	ESG	Classique	La Fondation de la Mer
Hanami Technologie Mai 2022	MSCI World Technology Select ESG Top 50 Decrement 5% EUR	ESG	Classique	NA
Versalto Septembre 2022	Euro Stoxx 50 ESG	ESG	Classique	NA
Porphyre Transition Climat Septembre 2022	MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement	Environnement	Obligation Verte	Contrat Carbone : MARAJÓ
Heliopse Engagement Social Septembre 2022	MSCI France Select ESG 30 Decrement 5%	ESG	Obligation Sociale	APHP Hôpital Necker - Enfants Malades
Copal Septembre 2022	Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5%	Environnement	Classique	NA
Opportunité Zen Janvier 2023	Euro Stoxx 50 ESG	ESG	Classique	NA
Porphyre Vert Janvier 2023	MSCI France Select ESG 30 5% Decrement Index®	ESG	Obligation Verte	Cœur de Forêt
Heliopse Janvier 2023	EURO iSTOXX ESG Performance 50 NR Decrement 5% Index®	ESG	Classique	La Fondation de la Mer

> ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE AVEC LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE GESTION DÉLÉGUÉE THÉMATIQUE EN 2023

Groupama souhaite s'adapter aux attentes fortes de ses clients pour donner du sens à leur épargne et a travaillé en 2022 pour cela au développement de nouvelles thématiques qui répondent aux grands défis de la société : l'économie, la santé, l'amélioration des conditions de vie, l'enseignement. Ces nouvelles offres d'épargne, disponibles au cours du premier trimestre 2023 pour le profil équilibré dans un premier temps, viennent enrichir le choix possible pour les clients.

La **gestion déléguée thématique** représente un degré d'engagement supplémentaire sur les critères extra-financiers puisqu'il est possible de choisir un thème spécifique d'investissement correspondant à ses convictions et priorités d'engagement. Ainsi, la **gestion déléguée thématique** permettra d'investir dans des fonds qui répondent aux grands enjeux économiques, sociétaux et environnementaux via les actions concrètes des entreprises en portefeuille. Deux thématiques seront d'abord proposées :

- **Gestion déléguée développement humain** : ce profil de gestion a un objectif social et privilégie les enjeux de santé et bien-être, d'éducation et d'apprentissage, d'égalité des genres et de travail décent dans un contexte de croissance économique. La proportion minimale attendue du portefeuille intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales est de 80%.

- **Gestion déléguée France Europe perspectives** : ce profil de gestion permet un investissement privilégiant les zones géographiques France et Europe afin de contribuer au développement et à l'essor de ces zones.

En adéquation avec la politique d'épargne et de placements durables au niveau du Groupe et convaincus que l'offre durable est un chantier en progression constante, plusieurs évolutions des offres de GGVIE sont attendues dans les années à venir :

- En continuant à accompagner les commerciaux, sociétaires et clients à la connaissance et à l'appropriation des offres durables et notamment les nouvelles offres d'épargne ;
- En déclinant la thématique Développement Humain et France Europe Perspectives aux autres profils de risque ;
- En enrichissant l'offre avec de nouvelles thématiques pour renforcer la personnalisation et l'adéquation avec les préférences et thèmes de prédilection des clients.

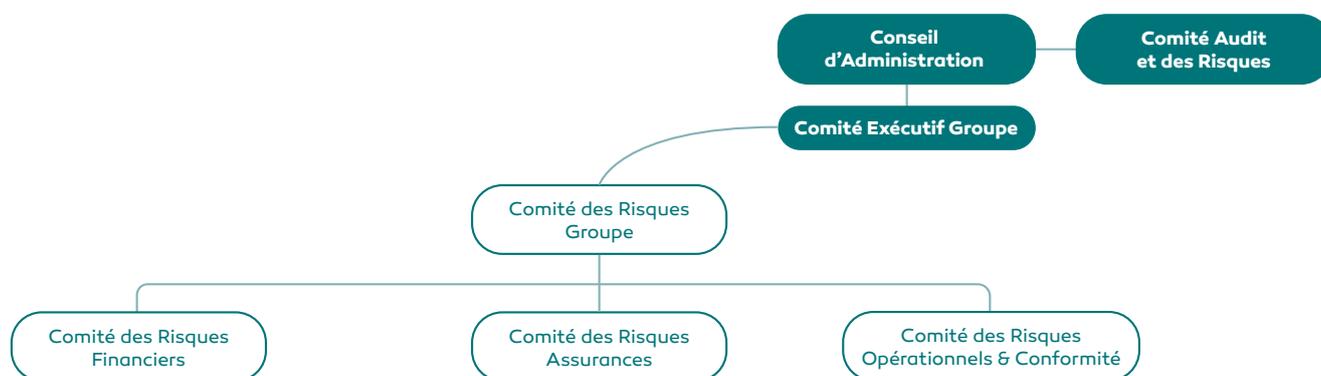


5 - DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

A. INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ AU SEIN DE LA GESTION DES RISQUES DE GROUPAMA

Les sujets liés à la durabilité sont pilotés au niveau Groupe et intégrés au sein des différentes équipes de Groupama, comme décrit dans la partie dédiée [Organisation et gouvernance ESG]. Cependant, afin de mieux maîtriser l'ensemble des risques auxquels Groupama est exposé, la gouvernance du dispositif de suivi des risques est assurée au niveau Groupe par plusieurs instances :

- **Le Comité des Risques Groupe**, composé des membres du Comité Exécutif Groupe ainsi que du titulaire de la Fonction Clé Gestion des Risques qui se nourrit des travaux réalisés au sein des comités de risques par famille de risques et se réunit deux fois par an.
- **Les comités de risques par famille de risques** (assurances, financiers, opérationnels et conformité) qui définissent le cadre de gestion des risques qui reportent au Comité des Risques Groupe deux fois par an.



Pour identifier les risques auxquels le **Groupe** est exposé, Groupama a élaboré une cartographie des risques majeurs qui est ajustée, après validation du Comité Exécutif Groupe, une fois par an pour s'adapter au profil de risque du Groupe. Chacun des risques est documenté, quantifié et examiné dans son comité spécialisé puis synthétisé pour examen en Comité des Risques Groupe et validé en Comité d'Audit et des Risques.

La nécessaire prise en compte du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité a conduit Groupama à entamer des travaux pour faire évoluer cette nomenclature en 2023. Les impacts des risques de durabilité étant variés et dispersés sur la plupart des risques assurantiers et financiers, il a été décidé de

les intégrer directement au sein des risques Majeurs du Groupe actuels. La démarche consiste à inventorier au sein de la nomenclature existante les risques majeurs concernés par les risques physiques et de transition et qualifier l'impact de ces risques climatiques sur le suivi du risque majeur. Les risques physiques et de transition seront alors pleinement intégrés dans les différents comités de risques par famille de risques comme présenté ci-dessus.

De plus, le dispositif des limites pays a été mis à jour pour introduire la durabilité via l'indice ND-Gain. Le dispositif des limites pays fait partie du dispositif de limites secondaires qui a été mis en place afin de limiter les concentrations (émetteurs, pays séniorité, etc.) au sein des portefeuilles.

La Direction des Risques Groupe définit de plus un ensemble de stress tests financiers et assurantiels incluant les données climatiques (basés par exemple sur la survenance sur une période infra-annuelle d'événements climatiques récents) dont l'objectif est de simuler les impacts sur la solvabilité du Groupe. Des travaux sont menés pour intégrer à moyen terme différents scénarios climatiques aux stress tests financiers et assurantiels actuels et évaluer la résilience des portefeuilles au changement climatique. En 2023, Groupama participera au stress-test mené par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Concernant le suivi des risques de durabilité **sur les actifs**, la Direction des Risques s'appuie sur les reporting et conclusions des différents Comités des entités :

- Comité Risques de durabilité pour Groupama Asset Management
- Comité Management Green et RSE tertiaire pour Groupama Immobilier
- Comité Investissement ESG pour la DOFI (Direction des Opérations Financières et des Investissements)

Un tableau de bord de synthèse est examiné en comité spécialisé sur les risques financiers. Ce tableau de bord met en évidence la trajectoire des expositions de Groupama au regard des indicateurs retenus (Intensité carbone, part verte, score ND-Gain...). Il est communiqué au CEG / Comité Ethique et Durabilité puis validé par le Comité d'Audit et des Risques annuellement.

Les principaux indicateurs ainsi que la trajectoire en vue de l'atteinte des engagements sont développés dans le rapport ORSA basés sur les comptes 2022.

B. ÉVALUER LES RISQUES DE DURABILITÉ

1. ÉVALUATION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique a pour conséquence une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des événements climatiques (tempêtes, inondations, sécheresses, incendies, etc.). Les risques associés augmentent et menacent les systèmes alimentaires, l'accès à l'eau, les sols, les moyens de subsistance des populations, les infrastructures, ou bien encore la santé humaine et celle des écosystèmes. Dans le cadre de leurs activités, les entreprises et institutions peuvent être impactées par le changement climatique à travers différents risques :

- **Le risque physique**⁵ est défini par le régulateur comme l'impact financier encouru par les établissements dû au changement climatique tel que l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes ou l'érosion de la biodiversité et des services qu'elle procure aux entreprises. Deux typologies de risques physiques ont été identifiées : le risque

physique aigu qui provient d'un événement climatique extrême, et le risque physique chronique qui est issu d'un changement graduel de l'environnement.

- **Le risque de transition** désigne les impacts négatifs sur un établissement financier résultant, directement ou indirectement, d'une transition vers une économie bas-carbone, plus verte et plus respectueuse des écosystèmes naturels. Ces risques peuvent se manifester par une évolution réglementaire sur les politiques climatiques ou un changement du sentiment ou des préférences de marché.
- **Le risque de responsabilité** concerne tous les impacts financiers résultant d'éventuelles poursuites en justice pour avoir contribué au changement climatique ou à l'érosion de la biodiversité ou pour ne pas avoir suffisamment pris en compte les risques afférents.

⁵ Référence aux définitions de l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (AEAPP)

Pour mesurer l'exposition de ses activités à ces risques de durabilité, Groupama mène chaque année une étude de l'exposition de ses différents portefeuilles aux risques physiques et de transition en mesurant le score d'exposition aux risques physiques et de transition (pour les portefeuilles actions et obligations d'entreprise) et le score ND Gain pour les obligations souveraines. En 2022, Groupama a augmenté le périmètre couvert par ses analyses en intégrant le patrimoine immobilier géré par Groupama Immobilier via une cartographie des risques réalisée à partir de la plateforme Resilience

for Real Estate (R4RE) proposée par l'Observatoire de l'Immobilier Durable. Groupama mène également une analyse des impacts et des dépendances de son portefeuille à la biodiversité (voir partie IV-C sur la stratégie biodiversité). Au sein du périmètre analysé, les impacts générés par le portefeuille d'investissement, concernent principalement le changement d'usage des sols. Ils représentent un risque de transition auquel le groupe est attentif. Parmi les dépendances très fortes du portefeuille analysé, l'eau superficielle ressort comme un risque physique potentiel des émetteurs.

> PORTEFEUILLE ACTIONS COTÉES EN VISION TRANSPARISÉE

	2022				2021			
	% 2022	Taux de couverture (%)	MSCI Europe Index	Taux de couverture Indice	% 2021	Taux de couverture (%)	MSCI Europe Index	Taux de couverture Indice
Score de risque physique (%)	18,9%	88%	21,8%	98%	28%	50%	33%	50%
Score de risque de transition (%)	34,5%	88%	41,3%	98%	34%	50%	36%	50%

> PORTEFEUILLE OBLIGATIONS D'ENTREPRISE EN VISION TRANSPARISÉE

	2022				2021			
	% 2022	Taux de couverture (%)	MSCI Europe Index	Taux de couverture Indice	% 2021	Taux de couverture (%)	MSCI Europe Index	Taux de couverture Indice
Score de risque physique (%)	16,5%	87%	19,8%	93%	30%	49%	27%	49%
Score de risque de transition (%)	31,8%	87%	38%	93%	34%	49%	35%	49%

> PORTEFEUILLE GLOBAL ACTIONS-OBLIGATIONS D'ENTREPRISE EN VISION TRANSPARISÉE

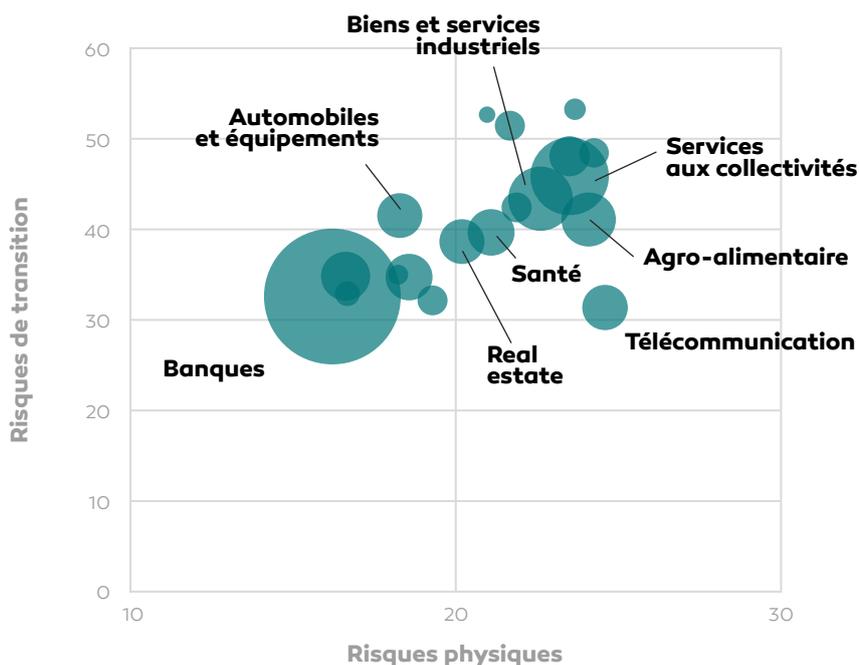
	2022		2021	
	% 2022	Taux de couverture (%)	% 2021	Taux de couverture (%)
Score de risque physique (%)	16,8%	87%	28%	50%
Score de risque de transition (%)	32,1%	87%	34%	50%

Les données présentées ont un taux de couverture nettement plus élevé que celui de 2021 (87% contre 50% en 2021) grâce à une amélioration de la méthodologie utilisée quant à l'application des règles d'héritage (filiales / maison mère) pour les émetteurs non couverts. Cette modification a participé à la baisse des scores de risques physiques et de transition

entre 2021 et 2022 sur le portefeuille global actions-obligations d'entreprise.

La matrice a évolué par rapport à l'an dernier : il y a un regroupement plus important des secteurs autour d'une dépendance moyenne des secteurs aux risques physiques et aux risques de transition.

Risques physiques et de transition



> PORTEFEUILLE OBLIGATIONS SOUVERAINES

Pour mesurer l'exposition aux risques physiques et de transition des investissements en dettes souveraines qui représentent 42% du portefeuille au 31/12/2022 du Groupe, Groupama utilise le Global Adaptation Index fourni par l'université américaine de Notre Dame (ND Gain Index).

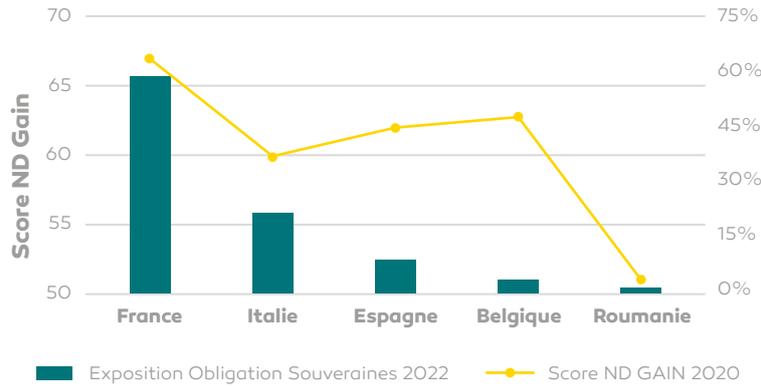
Au total, le portefeuille d'investissement en dettes souveraines de Groupama obtient un bon score ND Gain du fait de la faible exposition aux risques physiques de son portefeuille majoritairement investi en Europe (France, Italie, Espagne, Belgique, Roumanie).

Le ND Gain index est un outil de mesure de risque pays qui calcule l'exposition et la vulnérabilité aux chocs climatiques d'un pays (Vulnerability score) en fonction de son degré de préparation (Adaptability score), défini comme le degré d'exploitation de ses ressources économiques, sociales et de gouvernance pour réduire les risques associés au climat.

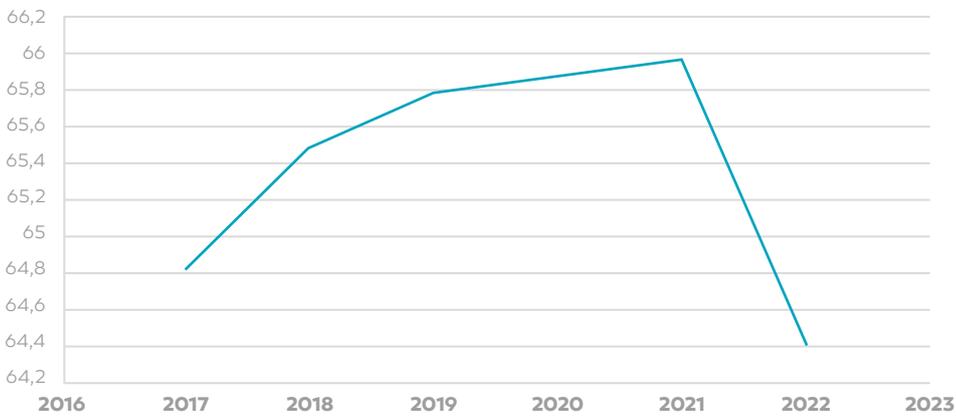
Le score de vulnérabilité mesure l'exposition, la sensibilité et la capacité d'un pays à s'adapter à l'impact négatif du changement climatique en tenant compte de la vulnérabilité dans six secteurs porteurs de vie : alimentation, eau, santé, services écosystémiques, habitat humain et infrastructure. Plus le score est faible, plus il est bon.

Le score d'adaptabilité mesure la capacité d'un pays à tirer parti des investissements pour les convertir en mesures d'adaptation. Plus le score est élevé, plus il est bon. Un score global est ensuite déterminé, (qui plus il est élevé meilleur il est).

Exposition aux obligations souveraines en fonction du score ND Gain



Exposition ND Gain du portefeuille



Le score ND Gain de 2022 est de 64,4 inférieur au score de 2021 (66). **Cela s'explique principalement par l'augmentation de l'exposition aux titres souverains roumains**, (investis par la filiale Roumaine en forte croissance).

> PORTEFEUILLE IMMOBILIER

Groupama Immobilier évalue l'exposition aux risques climatiques de son patrimoine immobilier en utilisant la plateforme Resilience For Real Estate (R4RE) qui comprend l'outil d'analyse des risques climatiques Bat-ADAPT.

Cette cartographie permet d'analyser l'exposition aux risques physiques en utilisant les données d'emplacement du bâtiment et des projections temporelles d'aléas climatiques (vagues de chaleur, sécheresses, inondations et submersions marines) à 2030, 2050, 2070 et 2090. Un court questionnaire sur les caractéristiques intrinsèques du bâtiment (type de

matériaux, présence de protections, etc.) caractérise la sensibilité du bâtiment aux différents aléas :

- Les vagues de chaleur dégradent le confort thermique dans le bâtiment et endommagent les réseaux.
- Les inondations peuvent affecter le bâti par des infiltrations d'eau dans les murs ou endommager des réseaux en sous-sol.
- L'étude est menée au niveau Groupe sur la totalité du patrimoine de Groupama Immobilier géré pour le Groupe (soit environ 70% des actifs immobiliers en valeur).

Exposition aux risques physiques du patrimoine immobilier en % des surfaces du périmètre

Risque	Chaleurs	Inondations (remontée des nappes et débordement des cours d'eau)	Froid
Très faible	0%	0%	25%
Faible	0%	11%	75%
Moyen	3%	19%	0%
Élevé	94%	70%	0%
Très élevé	3%	0%	0%

> IMPACT FINANCIER

Tandis que la science est claire sur les risques de long terme liés au changement climatique, les marchés financiers peinent à les intégrer dans leur fonctionnement habituel, et notamment dans leur modèle de risques financiers traditionnels.

La Banque de France et l'ACPR ont conçu un cadre analytique pour quantifier des scénarios de transition climatique et en évaluer les risques financiers associés : les exercices de stress test climatiques, auxquels Groupama a participé. Un nouvel exercice est prévu pour 2023 auquel Groupama participera. Cela sera l'occasion d'évaluer l'évolution de la maturité du marché sur l'intégration des sujets de durabilité. En parallèle, Groupama mène des travaux en interne pour inclure dans ses stress-tests les scénarios de changement climatique.

Sur le plan de la quantification monétaire du risque climatique, les approches restent embryonnaires et des données additionnelles sont nécessaires pour transformer les facteurs de risques climatiques en risques économiques. Pour piloter les enjeux de la transition bas carbone de ses portefeuilles, Groupama doit intégrer une évaluation des pertes financières et gains financiers potentiels liés au risque de transition et au risque physique. La mise en place d'outils opérationnels pertinents permettant d'évaluer l'impact financier des risques de durabilité s'ajoutera à la gestion des risques déjà mise en place par le groupe (*décrite dans la partie V-A*). À court terme, Groupama commencera par évaluer les différentes méthodologies existantes dans l'objectif d'initier des travaux sur une première mesure de l'impact financier du risque de transition sur ses portefeuilles.

2. ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

En matière de biodiversité, la segmentation des risques est la suivante :

Le risque physique lié à l'érosion de la biodiversité fait référence à la perte de services écosystémiques sur lesquels s'appuie l'activité économique comme la régulation du climat, la pollinisation, le cycle de l'eau, etc.

Le risque de transition lié à la biodiversité caractérise le risque associé au passage à une économie plus respectueuse des écosystèmes et de façon subséquente aux coûts associés, qu'ils soient réglementaires ou

financiers. Par exemple, la réglementation européenne récente sur la déforestation importée permet de réduire les pratiques de déforestation associées à certains produits de base comme le cacao et le café ; elle induit également des coûts de certification et de traçabilité des matières premières.

L'évaluation actuelle de ces risques est réalisée via les mesures d'impact et de dépendance présentées dans la partie VI - *Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité*.

3. ÉVALUATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES INVESTISSEMENTS

Groupama, via l'entité Groupama Gan Vie, prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces facteurs de durabilité sont définis comme les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption (article 2.24 Règlement SFDR UE 2019/1988). La politique de prise en compte des incidences négatives est publiée dans un document dédié suivant les directives de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 et a été mise à jour en 2022.

Groupama Gan Vie délègue la gestion financière de ses actifs détenus au bilan à la Direction des Opérations Financières et des Investissements de Groupama Assurances Mutuelles. Les principales incidences négatives générées par les décisions d'investissement concernent particulièrement :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre et les conséquences sur le changement climatique
- Les autres incidences environnementales, dont la détérioration de la biodiversité, la pollution de l'eau et les déchets toxiques
- Les atteintes aux droits de l'homme
- Les inégalités entre hommes et femmes en matière de rémunération
- L'absence de diversité au sein des organes de gouvernance
- Les armes controversées

> POLITIQUE D'IDENTIFICATION ET DE HIÉRARCHISATION DES PAI

Groupama applique une politique de gestion des incidences négatives en accord avec ses engagements environnementaux et sociaux et les différentes organisations internationales dont le Groupe fait partie, décrits dans la partie II-A. Le Groupe est engagé dans la lutte contre le changement climatique avec pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des températures préindustrielles, conformément à l'Accord de Paris. De plus, Groupama soutient pleinement les lignes directrices fixées par l'OIT, l'ONU et l'OCDE en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de santé-sécurité au travail, d'environnement et d'éthique des affaires et s'est engagé en signant les Principes pour l'Investissement Responsable.

La politique d'identification et de hiérarchisation des PAI comprend plusieurs mesures :

- Exclusion du charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels, renforcée en 2021 puis en 2023.
- Réduction de 50% d'ici fin 2029 de l'intensité carbone de leurs investissements dans les émetteurs privés (Scope 1 et 2), par rapport à fin 2021.
- Mise en place d'une analyse climat spécifique pour écarter les entreprises participant le moins à la transition.
- Investir dans des obligations vertes et renforcer les engagements sur le portefeuille immobilier pour réduire leur empreinte carbone.

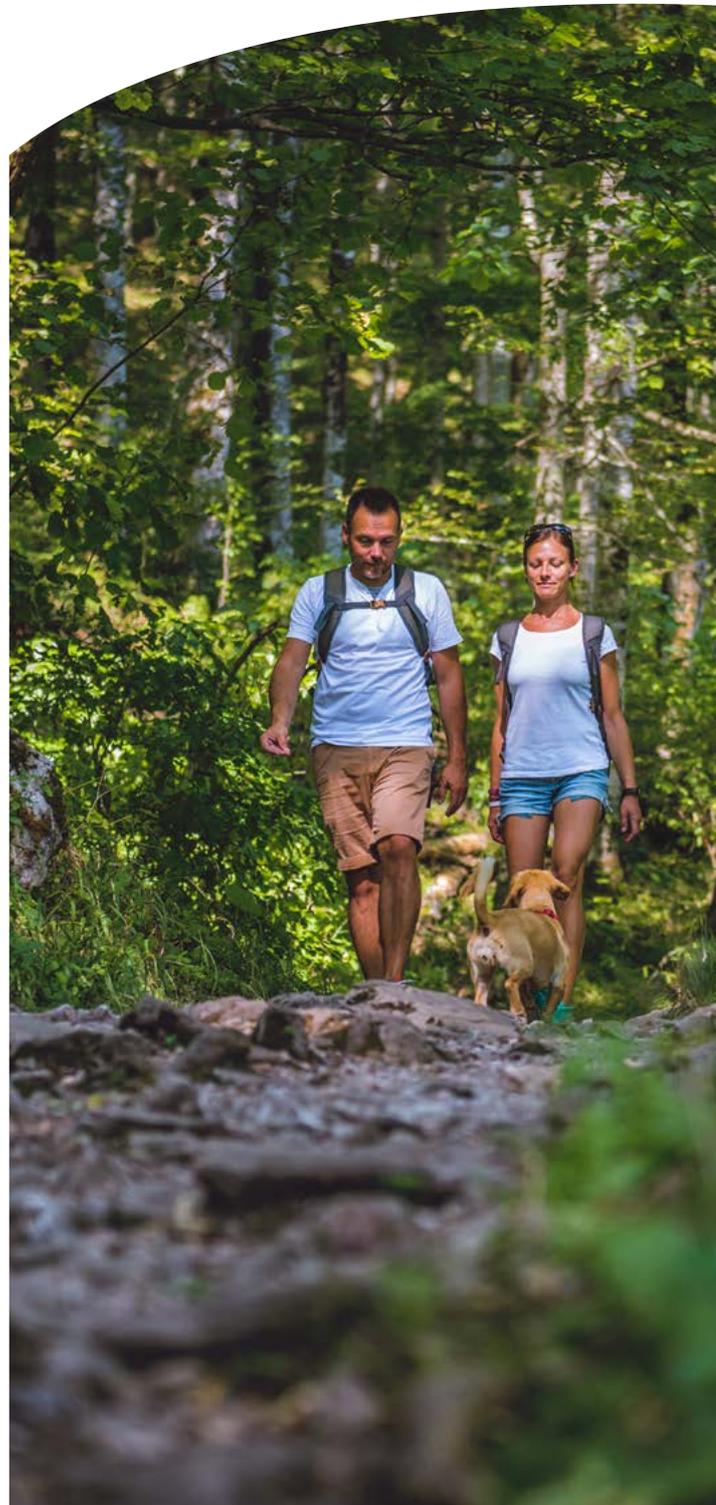
Le suivi et la prise en compte de ces indicateurs s'inscrivent dans la stratégie environnementale du Groupe détaillée dans la partie II-A, et dans son engagement à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Groupama mesure et vise à limiter ces incidences négatives, mais n'a pas encore établi de méthodologie pour cartographier ces impacts. La méthodologie devrait inclure la gravité attendue des incidences, la probabilité d'occurrence et les moyens de maîtrise disponibles. Groupama prévoit de mener des travaux de recherche pour établir une première cartographie des incidences négatives à moyen terme, s'appuyant sur le Guide de Conduite Responsable de l'OCDE.

> POLITIQUE D'ENGAGEMENT

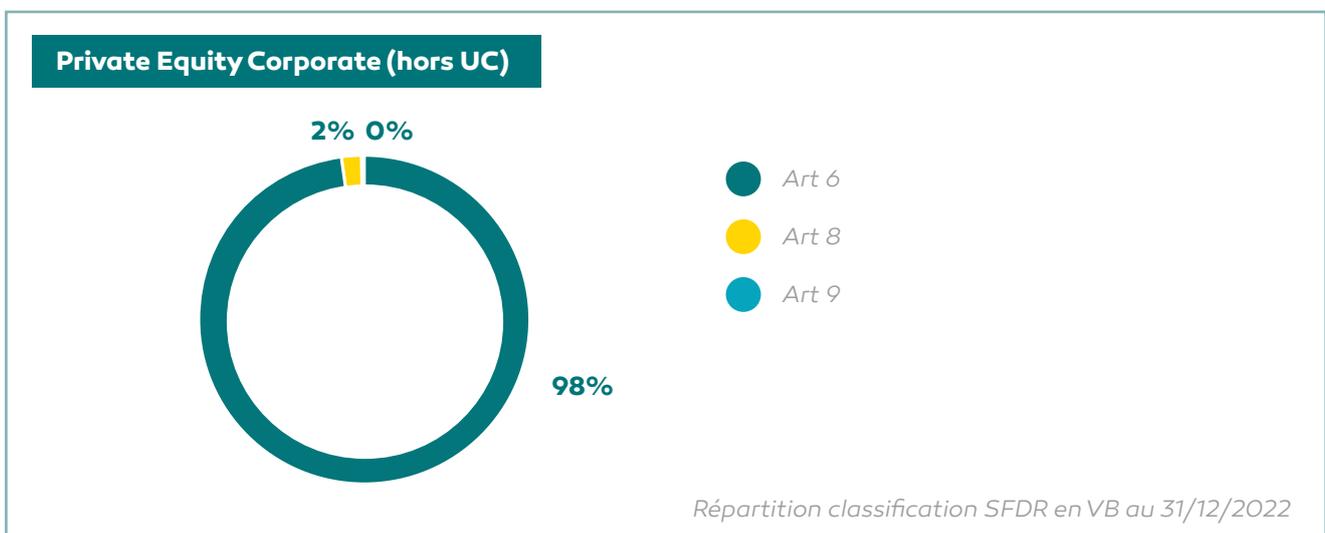
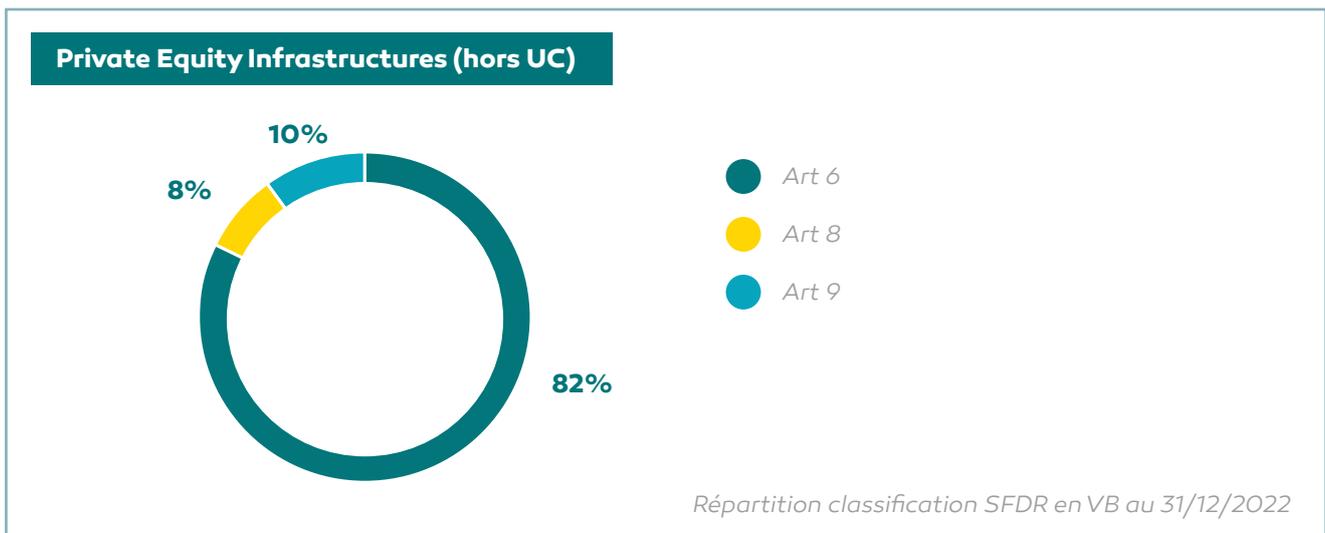
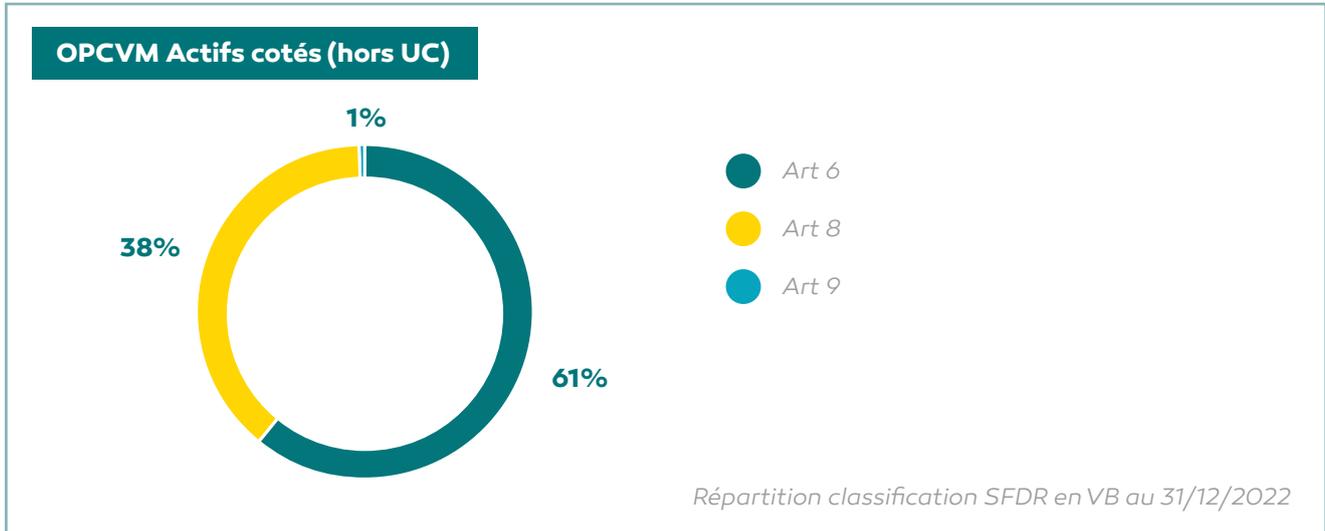
La politique d'engagement et de vote est déléguée à GAM dans le cadre de sa délégation de gestion.

GAM a la charge de l'exercice des droits de vote aux Assemblées Générales dans le cadre d'une politique de vote prédéfinie, de l'engagement actionnarial et du dialogue avec les entreprises. Comme décrit dans la partie III-A, la politique d'engagement prend en compte les risques de durabilité ainsi que les problématiques liées à la transition énergétique et environnementale.



ANNEXES

1. RÉPARTITION DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)



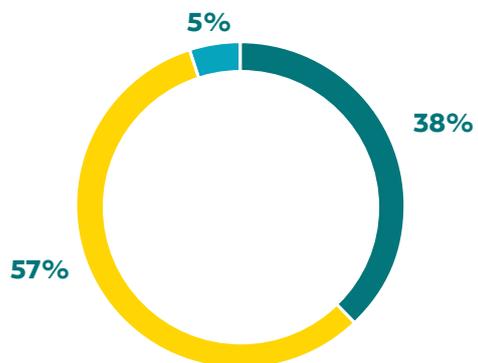
Fonds de dettes Immobilier (hors UC)



● Art 6

Répartition classification SFDR en VB au 31/12/2022

Fonds de dettes Infrastructures (hors UC)



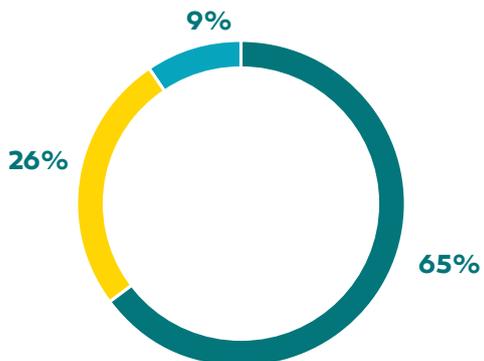
● Art 6

● Art 8

● Art 9

Répartition classification SFDR en VB au 31/12/2022

Fonds de dettes Corporate (hors UC)



● Art 6

● Art 8

● Art 9

Répartition classification SFDR en VB au 31/12/2022

Glossaire

Actif financier : Un actif financier est un titre ou un contrat, la plupart du temps transmissible et négociable, qui confère à son détenteur des revenus ou des gains en capital.

Action : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et en retirer un revenu appelé dividende.

AIE : L'Agence Internationale de l'Énergie est une organisation internationale créée par l'OCDE afin de garantir une énergie fiable, abordable et non polluante à ses 30 pays membres et au-delà. Ses principaux domaines de recherche sont la sécurité énergétique, le développement économique et la sensibilisation à l'environnement à l'échelle mondiale.

Critères ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

France Assureurs (ex-Fédération française de l'assurance) : Rassemblement des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, soit 280 sociétés représentant plus de 99 % du marché.

GES (Gaz à Effet de Serre) : Les gaz à effet de serre, généralement pris en compte dans les empreintes ou bilans carbone, sont les six gaz identifiés comme tels dans le protocole de Kyoto, à savoir :

- Le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- Le méthane (CH₄) ;
- L'oxyde nitreux (N₂O) ;
- Les hydrofluorocarbones (HFC) ;
- Les hydrocarbures perfluorés (PFC) ;
- L'hexafluorure de soufre (CF₆).

Investissement Socialement Responsable : L'investissement socialement responsable répond à des critères ESG obligatoires fixés par les investisseurs.

Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), France : La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent, visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif (Ministère de la Transition écologique et solidaire).

Obligation : Une obligation est un titre de créance émis sur les marchés financiers

RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) : La RSE est la déclinaison des principes du développement durable dans les entreprises. C'est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement.

Scénario 2°C : Scénario économique et/ou productif compatible avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des +2°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels.

Scope 1 : Émissions directes de gaz à effet de serre. Il regroupe toutes les émissions générées directement par l'entreprise et ses activités : usines, installations, entrepôts, bureaux, flottes de véhicules possédées en propre par l'entreprise.

Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'énergie. Il regroupe toutes les émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur de l'entreprise dans ses installations ou flottes de véhicules.

Scope 3 : Le scope 3 correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Unité de compte : Support d'investissement (fonds d'action, fonds obligataire) associé à un contrat d'assurance-vie.

Valeur d'entreprise : Cette métrique est représentative de l'ensemble des capitaux engagés. Elle prend en compte la capitalisation boursière, les dettes financières nettes, les intérêts minoritaires, additionnés aux autres actifs et soustraits des autres passifs.

Tableau source de données

Prestataire	Spécialité	Utilisation
Moody's	Évaluation qualitative des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Analyse sociale et environnementale des entreprises Analyse de la gouvernance des sociétés Analyse et suivi des controverses
ISS ETHIX	Aide à l'application de la politique de vote Veille sur les entreprises ayant une production ou commercialisation MAP et de BASM	<ul style="list-style-type: none"> Veille sur les entreprises ayant une activité de production, de commercialisation et de distribution de MAP et de BASM Analyse de résolution d'Assemblée Générale (AG) et aide à l'application de la politique de vote
Proxinvest - Research & Analysis	Analyse de résolution des AG et aide à l'application de la politique de vote	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de résolution des AG et aide à l'application de la politique de vote
Iceberg Data Lab	Développement d'indicateurs environnementaux pour les institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> Part verte Indicateur d'alignement à un scénario 2°C NEC : "Net Environmental Contribution" Intensité Carbone Empreinte Biodiversité
Base ENCORE	Base de données développée par la Nature Capital Finance Alliance en partenariat avec le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (UNEPWCMC)	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des dépendances potentielles des entreprises à la biodiversité et en particulier aux 21 services écosystémiques



8-10, rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08
343 115 135 RCS Paris
www.groupama.com